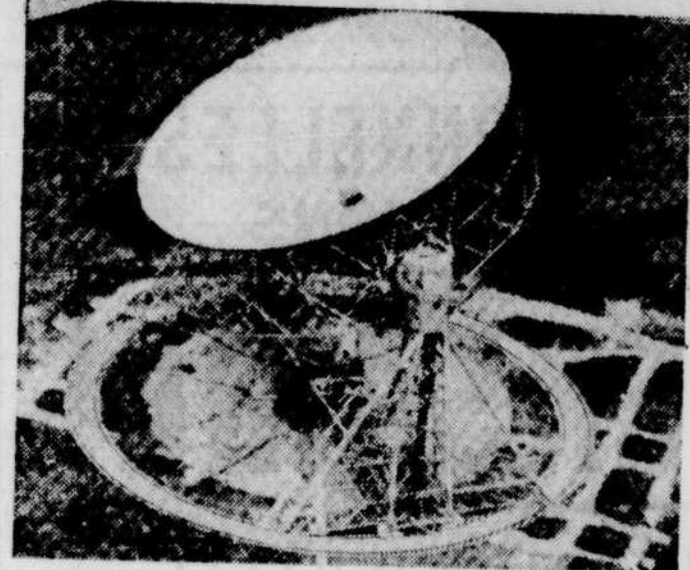


Green: le temps est venu pour le Canada de se montrer indépendant



Le radio-télescope gigantesque, œil et oreille tendus vers les espaces célestes pour y déceler toute radiation d'origine thermique ou électrique.

Objet mystérieux, "d'origine russe" (?) en orbite aux pôles

WASHINGTON. — Des postes de repérage de satellites aux Etats-Unis ont signalé qu'un objet mystérieux orbite autour de la terre au pôle. Il s'agirait d'un satellite russe, souligne le département de la défense des Etats-Unis. Les observateurs ont décelé la présence de ce mystérieux bolide il y a déjà quelque temps; l'on n'a pas précisé cependant depuis combien de temps.

24 heures dans le monde

● **DÉSARMEMENT** — Les experts des cinq puissances occidentales sont réunis à Washington pour arrêter leur position en vue de la conférence Est-Ouest sur le désarmement, à Genève, en mars. Mais en même temps, la querelle sur l'état réel de la puissance militaire des E.-U. s'envenime à Washington.

● **ALGERIE** — Le cabinet français a pris une série de décisions importantes en vue d'une large réforme de l'administration, du commandement, de la justice et de la police en Algérie. Trois généraux sont limogés et la "territoire" est dissoute.

● **ALLEMAGNE** — Le premier ministre de l'Allemagne orientale a proposé que chaque puissance intéressée signe un traité de paix avec l'un des deux ou les deux Etats allemands, à son choix. Cela, croit-il, faciliterait la réunification.

● **ARGENTINE** — La marine argentine a établi le contact avec le mystérieux sous-marin qu'on croit en plongée depuis dix jours dans le golfe de Nuevo. Le blocus a été renforcé. Il apparaît qu'il y aurait en fait deux sous-marins mystérieux.

● **KHROUCHCHEV** — Le premier ministre de l'URSS arrive ce matin à Delhi, première étape de sa tournée dans quatre pays asiatiques.

● **CHYPRE** — Il y a un regain d'espoir dans la capitale de Chypre, quant à la possibilité d'un accord en trems avec Londres sur la question des bases militaires britanniques dans l'île.

● **IMMIGRATION** — Le gouvernement canadien a déclenché une campagne officielle de propagande en Gde-Bretagne en vue d'attirer le plus possible d'immigrants de ce pays.

Aux quatre coins du monde Informations diverses de l'étranger

(Voir page 5 pour toutes ces informations)

par Clément BROWN

OTTAWA. — "Le temps est venu d'abandonner l'idée que le rôle du Canada, dans les affaires internationales, doit être celui d'un honnête courtier entre les autres nations. Nous devons au contraire nous convaincre que notre rôle est de déterminer quelle est la correcte attitude que l'on doit prendre sur les problèmes internationaux, tout en gardant à l'esprit en arrière-plan les intérêts du Canada et, par-dessus tout, en faisant montre du bon sens traditionnel des Canadiens. En fait, le temps est venu, pour nous, d'adopter une attitude indépendante sur les questions internationales".

C'est en ces termes que le ministre des affaires extérieures, M. Howard Green, a fait ses véritables débuts parlementaires au poste qu'il occupe depuis huit mois. M. Green parlait sur une résolution demandant de référer à un comité parlementaire les crédits de son ministère. Il s'est levé à 4 heures pour prendre la parole et n'a terminé son discours que sur le coup de six heures, avec l'ajournement de la chambre jusqu'à aujourd'hui.

Utilisant l'humour qui l'a rendu célèbre dans les milieux diplomatiques, M. Green a déclaré qu'il parlait sans note, pour la première fois, s'étant libéré de la tutelle de ses fonctionnaires. Si une guerre mondiale éclate de main, dit-il, à la suite de mes propos, tout le monde saura que la faute n'en est pas à mes conseils du ministère.

Le ministre a abordé neuf sujets qu'il estime prioritaires: le désarmement, l'OTAN, le Commonwealth, les relations canado-américaines, l'Amérique Latine, le Canada et le Pacifique, le Moyen-Orient, les Nations Unies et le droit de la mer.

M. Green débute en déclarant que le Canada n'a que des amis et pas d'ennemis. Cela, dit-il, de ce qu'il ne nourrit de projet contre personne, qu'il aborde les questions internationales dans un esprit désintéressé et aussi que ses pays amis sont eux-mêmes de grands pays.

Sur l'esprit qui doit prévaloir dans la politique internationale du Canada, le ministre déclare qu'il a souvent entendu dire que le rôle de notre pays est d'interpréter le monde britannique aux Américains et les Américains aux Britanniques. J'ai longtemps caressé cette idée, ajoute-t-il, et il se peut que nous ayons été sages, dans le passé, de nous en prévaloir. Mais aujourd'hui, Américains et Britanniques sont assez rapprochés pour se passer de nous, comme intermédiaires.

Parfois, lorsque nous différons d'idée avec l'un ou l'autre de ces deux nations, nous avons l'impression, nous Canadiens, qu'ils veulent nous "tomber dessus". d'une manière amicale, il va sans dire, aussi, je me demande si le Canada n'y gagnerait pas un plus grand respect et une plus grande influence à cesser de jouer le rôle d'intermédiaire ou d'honnête courtier.

Le désarmement
Pour M. Green, le problème du désarmement est le domaine le plus important où le Canada doit jouer un rôle efficace. En 1960, parce que notre pays fait partie du comité des dix créé par les Nations Unies et des délibérations des espoirs de l'humanité.

Ce problème du désarmement n'est pas nouveau et, depuis de nombreuses années, le Canada s'en est préoccupé, ayant été membre de diverses commissions internationales sur le sujet. Le

Martin: qu'on nous renseigne!

OTTAWA. — Le Canada étant membre de la Commission du désarmement, a déclaré M. Paul Martin à l'issue du discours de M. Green, le gouvernement "se doit d'apporter au Parlement une preuve plus manifeste de son intérêt" sur la simple affirmation générale du ministre selon laquelle il est nécessaire d'apporter une solution au problème du désarmement. Le député libéral, ancien chef de la délégation canadienne aux Nations Unies, s'est dit d'avis que le Parlement devrait pouvoir discuter à loisir, non seulement les principes généraux dont le Canada va s'inspirer, mais aussi prendre connaissance, du moins dans leurs grandes lignes, de quelques-unes des propositions particulières que le gouvernement se propose de faire valoir, si toutefois il en a. "Si la Grande-Bretagne est en mesure de faire valoir une thèse détaillée et précise sur le désarmement, le Canada devrait pouvoir y parvenir aussi. La responsabilité du Canada, en tant que membre de la Commission des dix, n'est pas moins grande que celle de la Grande-Bretagne".

LE DR FERNAND LIZOTTE REVIENT A LA CHARGE

"Je n'assisterai plus aux caucus de l'U. N."

"Le choix de M. Barrette, répète-t-il, n'a pas été conforme à la démocratie"

QUEBEC, 11 (DNC) — Le Dr Fernand Lizotte, député du comté de L'Islet pour l'Union nationale, a de nouveau rencontré les journalistes dans la Vieille Capitale hier. Il avait connu son heure de célébrité en faisant des déclarations étonnantes sur la façon peu démocratique avec laquelle on aurait, selon lui, choisi le nouveau chef du parti, M. Barrette. Il a répété substantiellement les mêmes accusations.

Il a déclaré:
1. Qu'il ne serait pas candidat aux prochaines élections, sauf si c'est M. Jean Lesage, chef du parti libéral, qui est candidat contre lui;
2. Qu'il n'assistera plus aux caucus de l'Union Nationale aux si longtemps que le whip en chef sera M. Emilien Rochette, député du comté de Québec;
3. Qu'il n'a pas besoin de

l'appui de l'Union Nationale pour se faire élire;

4. Que M. Barrette est "l'honnêteté même, un parfait gentilhomme, mais qu'il n'a pas été choisi selon un principe de liberté";

5. Qu'il ne dira rien de plus pour le moment, "mais qu'il ouvrira la bouche quand le moment sera venu".

La déclaration
Les journalistes ont constaté que le député avait tenté de se lever pour adresser la parole. On l'a immédiatement entouré. Après la séance, qui n'a duré que quelques minutes, M. Lizotte s'est rendu à la tribune des journalistes.

Voici la déclaration qu'il a faite:
Il a dit qu'il s'était levé pour présenter une motion de condoléances à l'occasion de la mort du cardinal Aloysius Stepinac, chef spirituel de 7.000.000 de catholiques.

Je pense, dit-il, qu'un gouvernement comme le nôtre, un gouvernement catholique, après avoir appris la mort du cardinal Stepinac, aurait dû présenter une motion de condoléances.

"Avez-vous rencontré M. Barrette?" demanda un journaliste. Oui, répondit le Dr Lizotte. Cet après-midi, à 2 heures. L'encontre a été cordiale, bien que je lui aie dit ce que je pensais et qu'il a resté comme ça.

Le Dr Lizotte a précisé que "ce qu'il pensait", c'était ce qu'il avait déjà dit aux journalistes, dans une déclaration précédente, à savoir que le choix du premier ministre actuel n'avait pas été fait d'après un principe de liberté.

Quant à M. Barrette personnellement, a poursuivi le député de l'Islet, c'est l'honnêteté même, un parfait gentilhomme. Si je ne retourne pas au bercail, c'est qu'on a posé des conditions. Je suis médecin et je vais me consacrer à ma médecine. Cependant, si M. Barrette me demandait de faire la lutte pour tel ou tel candidat, j'accepterais sans hésiter. Et si Jean Lesage se présentait dans mon comté, je ferais évidemment la lutte contre lui.

"Est-ce que votre déclaration a nui à votre parti?" demanda un journaliste.

Je ne crois pas, répondit le Dr Lizotte. Je crois plutôt que ma déclaration a réveillé des esprits qui sommeillaient.

Revenant à M. Jean Lesage, le député de l'Islet déclara que c'était un homme "fini", dans sa région.

"Auriez-vous l'appui du gouvernement, si vous décidiez de vous présenter de nouveau?" fit un des journalistes présents.

Dans mon comté, répondit le Dr Lizotte, je n'ai pas besoin du gouvernement pour me faire élire.

(Suite à la page 6)

OTTAWA (DNC) — Le problème du bilinguisme des services administratifs de l'aéroport de Dorval a été soulevé à deux reprises, hier, aux Communes. Tout d'abord, M. George Hees a donné une réponse à une question posée, mardi, par M. Samuel Boulanger, libéral de Drummond - Arthabaska, s'enquérant des conditions du concours pour le poste de surintendant de l'aéroport. Les conditions spécifiaient que "la reconnaissance du français n'est pas indispensable" pour remplir cette position.

H. Hees a répondu que le poste tombe sous la juridiction de la Commission du service civil. Celle-ci avait précédemment publié des annonces, dans la région de Montréal, réquerant la connaissance des deux langues pour les candidats. Aucune demande d'emploi, dit-il, n'est venue de personnes parlant les deux langues et qui avaient les autres qualifications nécessaires. La Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M. Hees a déclaré que la Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M. Hees a déclaré que la Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M. Hees a déclaré que la Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M. Hees a déclaré que la Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M. Hees a déclaré que la Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M. Hees a déclaré que la Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M. Hees a déclaré que la Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M. Hees a déclaré que la Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M. Hees a déclaré que la Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M. Hees a déclaré que la Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M. Hees a déclaré que la Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M. Hees a déclaré que la Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M. Hees a déclaré que la Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M. Hees a déclaré que la Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M. Hees a déclaré que la Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M. Hees a déclaré que la Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M. Hees a déclaré que la Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M. Hees a déclaré que la Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M. Hees a déclaré que la Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M. Hees a déclaré que la Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M. Hees a déclaré que la Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M. Hees a déclaré que la Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M. Hees a déclaré que la Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M. Hees a déclaré que la Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M. Hees a déclaré que la Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M. Hees a déclaré que la Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M. Hees a déclaré que la Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M. Hees a déclaré que la Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M. Hees a déclaré que la Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M. Hees a déclaré que la Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M. Hees a déclaré que la Commission a alors cru bon de publier de nouvelles annonces, cette fois-ci, précisant que la connaissance du français n'était pas indispensable. Toutefois, dit-il, la Commission a déclaré que la préférence serait accordée à tout candidat suffisamment bilingue qui posséderait les autres qualifications requises. Le ministre déclara ne

pas pouvoir dire immédiatement quel est le salaire offert pour ce poste mais qu'il répondrait à toute question à cet effet inscrite au feuillet.

Le même ministre, M. Hees, a donné des explications sur des plaintes à l'effet qu'il n'y aurait pas de téléphoniste bilingue à Dorval.

M

ELOGE DU PRIMAT YUGOSLAVE:

"Le cardinal Stépinac est un des héros de l'Eglise"

ROME. — Le pape Jean XXIII a recité hier matin une prière pour feu le cardinal Aloysius Stépinac, qui n'a jamais pu se rendre au Vatican pour recevoir le chapeau cardinalice. Le cardinal Tisserant, doyen du Sacré Collège, a déclaré: "Le cardinal Stépinac doit être considéré comme un des héros de l'Eglise, parce qu'il a tellement souffert pour le Christ et l'Eglise catholique".

1898. Il appartenait à une famille de 102 enfants et était fils de paysan.

Il devint plus tard officier de l'armée, et ne fut ordonné prêtre qu'à l'âge de 32 ans.

Au cours de la première guerre mondiale, il avait fait partie de l'armée austro-hongroise qui lutta contre les alliés; il fut blessé et fait prisonnier.

Il devint archevêque de Zagreb en 1937, après avoir été secrétaire de son prédécesseur pendant plusieurs années. Le cardinal Stépinac fut arrêté après la seconde guerre mondiale pour "crimes contre le peuple et l'Etat". Il plaida non coupable à l'accusation d'avoir collaboré avec Ante Pavelitch, chef de l'état-fantôme de Croatie, sous occupation nazie.

Procès

"Ma conscience est en paix," avait-il dit et répété en court. "Si vous croyez que je suis coupable..."

(Suite à la page 6)

à l'est... 500 Ste-Catherine Ed. Archambault à l'ouest... 2140 de la Montagne

AUBAINES SENSATIONNELLES DANS TOUS NOS RAYONS

A L'OCCASION DE NOTRE

64^{ème} ANNIVERSAIRE!

1896 - 1960

AUBAINES SENSATIONNELLES AU RAYON DES DISQUES

ALBUMS CLASSIQUES

Valeurs régulières de \$17.95

SPECIAL

MOZART Six Quintettes
MOZART Quatuors
BACH Messe en Si Mineur

6.49

EXTRA SPECIAL

CORELLI

Sonates Opus 3 et 4 (complètes)
REGULIER: \$22.95
SPECIAL

\$9.95

OPERA

Aida, Verdi, Tosca, Puccini, Manon Lescaut, Puccini, Orchestre Festival de Rome
REGULIER: \$11.98
SPECIAL

\$5.37

(Orchestre seulement)

AUTRES ALBUMS A PRIX REDUITS

Régulier \$9.45

SPECIAL

TCHAIKOVSKY Symphonie Pathétique, No 6.
BEETHOVEN Concerto No 5, L'empereur.
BRAHMS Concerto pour violon et orchestre

3.49

DISQUES CLASSIQUES

Valeurs régulières de: \$4.50, \$5.45, \$5.95, pour

\$1.79 ET \$2.98

MOZART Concerto, violon et orchestre.
DVOŘAK Symphonie, Nouveau Monde.
DEBUSSY La mer.
WAGNER Ouvertures.
VIVALDI Les quatre saisons.
MENDELSSOHN Symphonie Italienne.
ROSSINI Ouverture Barber de Séville.
BIZET Carmen, Suites Nos. 1 & 2.
FRITZ KREISLER Soli de violon.
DEBUSSY Prélude, Après-midi d'un Faune.
TCHAIKOVSKY Concerto No. 1.
HI-FI PIANO.
GERSHWIN Rhapsody in Blue.
ORGAN FAVORITES.
TCHAIKOVSKY Casse Noisette.

DISQUES POPULAIRES

Valeurs régulières de: \$3.98 et \$4.20

12" — 33 1/3 R.P.M. POUR \$1.49

The Three Suns Play.
A Dance Tribute to Glenn Miller.
Latin Songs and Rhythms of Puerto Rico.
A Tribute to Tommy Dorsey.
Big Band Polkas.
Perez Prado.
Salsa Marches.
Popular Dance, Don Baker.
Tops in Pops.
My Fair Lady.
King and I.
Show Boat.
Porgy and Bess.
Strike up the Band.
Is Everybody Happy?
Woodchoppers' Ball.
Frank Sinatra.
Carmen McRae.
For Listening Only.
Oklahoma.
Victor Herbert Melodias.
Two Cigarettes in the Dark.
Dance Time.
Music for a Sophisticated Lady.

PIANOS WURLITZER

Modèle	Style	Régulier	SPECIAL
WURLITZER, modèle 2410	style moderne	\$1853.50	\$790.00
WURLITZER, modèle 1137	style moderne	\$834.50	\$575.00
WURLITZER, modèle 2000	style Provincial	\$1100.00	\$825.00
WURLITZER, modèle 2010	style Provincial	\$1050.00	\$785.00
WURLITZER, modèle 2300	style Provincial	\$1200.00	\$895.00
WURLITZER, modèle 2300	style Louis XV	\$1200.00	\$895.00
WURLITZER, modèle 2410	style moderne	\$1095.00	\$825.00

PIANOS

Sterling

Modèle	Style	Régulier	SPECIAL
STERLING, modèle 101	style contemporain	\$759.95	\$475.00
STERLING, modèle 101	style contemporain	\$784.00	\$495.00
STERLING, modèle 105	style moderne	\$869.50	\$560.00
STERLING, modèle 106	style moderne	\$781.50	\$490.00

RADIOS, PHONOS, RADIOS-PHONOS (Haute-Fidélité et Stéréo), TELEVISEURS, etc. A PRIX D'OCCASION!

Le magasin de musique le plus complet au Canada

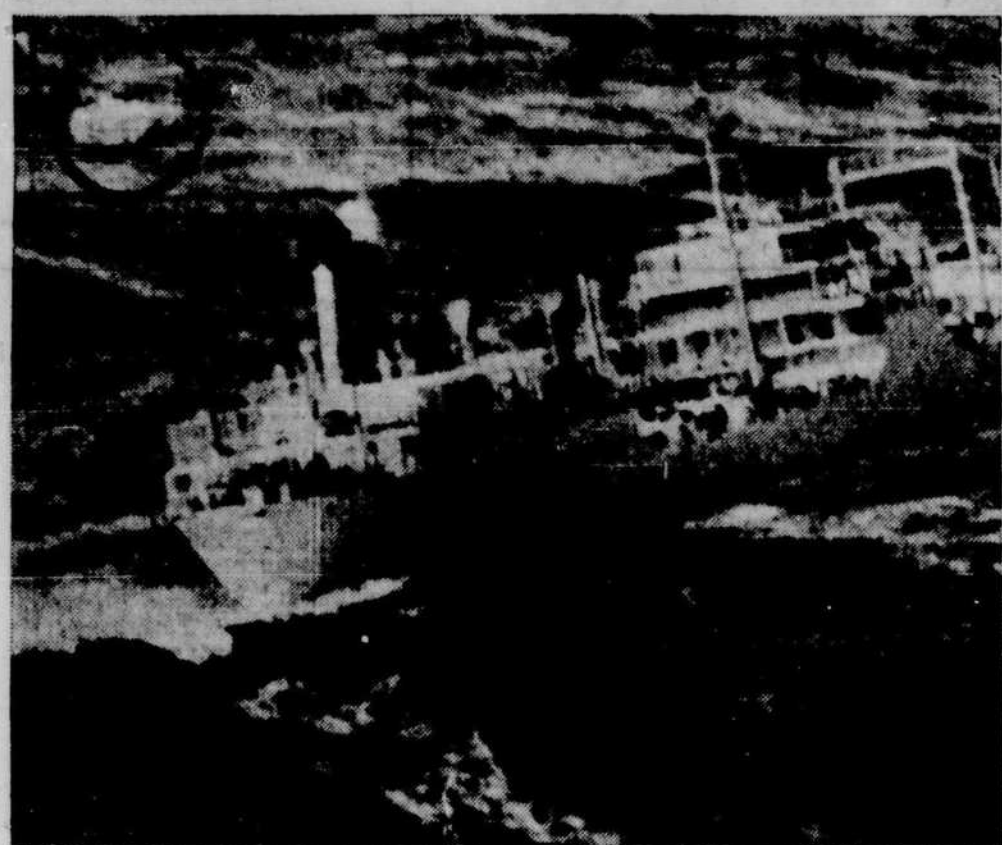
Ed. Archambault LA MAISON DE CONFIANCE

500 est. Sainte-Catherine VI. 9-6201

2140 de la Montagne VI. 5-6202

MAGASINS OUVERTS VENDREDI JUSQU'A 9 HEURES P.M.

Avez-vous visité notre magasin situé à 2140, de la Montagne?



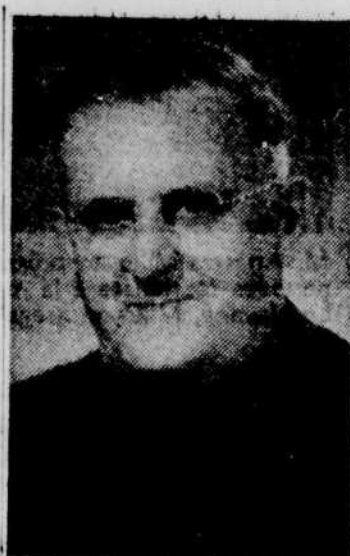
Un hélicoptère de la garde-côtière américaine s'apprête à secourir les 40 membres de l'équipage du 'Angelo-Petri', le plus grand navire-citerne au monde affecté au transport du vin. Pris dans la tourmente, jeudi, le cargo de 21,800 tonnes était en difficulté au large de San Francisco. On a réussi par la suite à ancrer le navire et à l'empêcher de dériver.

Québec: un garage souterrain au carré Jacques-Cartier

QUÉBEC. — Le Comité des bills privés de l'Assemblée législative a accordé à la Cité de Québec certains pouvoirs qui, selon les autorités municipales, les aidera à résoudre en partie le problème du stationnement.

Un des articles autorise la ville de Québec à louer, pour la construction et l'exploitation d'un garage souterrain destiné au stationnement ou au remisage des autos, le sous-sol des lots qui constituent le carré Jacques-Cartier. A cette fin, la cité est en plus autorisée à conclure des ententes qu'elle jugera nécessaires, mais ces ententes seront sujettes à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Un autre article touchant le problème du stationnement autorise la cité à accorder pour une période de cinq ans une exemption de 50 pour cent de la taxe foncière générale municipale sur les édifices ouverts au public exclusivement pour le stationnement des véhicules-moteurs. Cette exemption ne pourra toutefois être accordée sur les terrains mais sur les édifices seulement.



M. l'abbé Philippe Couillard Després.

Décès du curé de Chute-aux-Outardes

Le diocèse de Haute-rievie vient de perdre un prêtre dévoué dans la personne de l'abbé Couillard Després. Le regrette curé de Chute-aux-Outardes est décédé à l'Hôtel-Dieu de Québec, après une longue maladie, le neuf février à l'âge de 56 ans et six mois.

L'abbé Couillard Després est né à St-Thomas de Montmagny, le 27 juillet 1903 du mariage d'Auguste Couillard Després et de Marie-Louise Casault.

Il fut successivement professeur au collège Bourget de Rigaud, au collège Ste-Marie, à Montréal et au séminaire de Fort-de-France à la Martinique où il fut ordonné prêtre le 30 octobre 1938. Après onze ans de ministère comme curé à Le Marin, sa santé l'obligea à revenir au Canada. Il se dépensa dans le diocèse de Haute-rievie où il fut vicaire à Forestville, Sept Îles, puis curé à Godbout, Tadoussac, Franquelin et à Chute-aux-Outardes.

L'abbé Després laisse dans le deuil, ses frères: Georges, de Lévis; Ulric, de Montmagny; Laurent, garagiste à Ste-Perpette; Pierre, industriel à Montmagny; Réal, de Clova; Rodolphe, lieutenant de la police de la route; Edouard et Jean-Baptiste de Montmagny; ses sœurs, Mmes Ernest Cloutier (Eva); Antonio Laberge (Albertine); Joachim Gagné (Hilda), et Mlle Cecile. Ses belles-sœurs: Mmes Georges C. Després (Eva Collin); Ulric C. Després (Liliane Lefrançois); Laurent C. Després (Claire Bourget); Mme (veuve) Paul C. Després (Simone Guay); Pierre C. Després (Jeanne Paquet); Rodolphe C. Després (Monique Mercier); Edouard C. Després (Bernadette Normand); Jean-Baptiste C. Després (Lorette Boulet).

Il était le frère de feu l'abbé Marc C. Després.

Il laisse de nombreux neveux et nièces dont l'abbé Martin Cloutier, diacre, l'abbé Pierre Laberge professeur au collège de Ste-Anne-de-la-Pocatière, le

Fils de paysan

Il habitait la maison de deux étages où il était né, le 8 mai

Dr Jean-Paul Després, la révérende sœur St-Aubert des Sœurs Grises de l'Orphelinat St-Sauveur.

Lui survivent ses cousins les abbés Roméo Guillemette au monastère de l'Hôpital Ste-Jeanne d'Arc à Montréal et de l'abbé Léopold Guillemette curé de la paroisse St-Bonaventure à Montréal.

La cérémonie de la translation des restes aura lieu vendredi le 12 février à 3h30.

Le service funéraire sera chanté samedi le 13 février à 10h, en l'église de St-Thomas de Montmagny.

M. le curé Després est présentement exposé au salon funéraire Laurent Normand, rue St-Louis à Montmagny.

LE CONFLIT DE MAGOG

Me Casgrain tentera de trouver une nouvelle formule d'entente

QUÉBEC. — Le ministre du travail a de nouveau pris en main le différend entre la compagnie Dominion Textile et la Fédération nationale du textile afin de trouver une solution à la grève des 1,800 employés de la compagnie qui sont en grève à Magog depuis le 27 septembre dernier.

C'est le sous-ministre du travail, M. Jacques Casgrain qui a annoncé la nouvelle hier après avoir reçu une délégation des représentants de la Fédération nationale du textile, des syndicats de Drummondville, Montmorency, de Sherbrooke, de Magog et dirigée par M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCG.

Après la rencontre, M. Casgrain a déclaré qu'il tentera de trouver une formule qui donnera satisfaction aux 1,800 grévistes de Magog.

Les dirigeants syndicaux ont rencontré M. Casgrain après le rejet des propositions de M. Barrette par les grévistes de Magog. Les autres syndicats qui ne sont pas en grève

avaient décidé de ne pas considérer les offres de M. Barrette tant que les grévistes de Magog n'auraient pas accepté les recommandations du premier ministre.

On sait par ailleurs que les mêmes offres s'étaient adressées aux 3,000 tisserands du Syndicat des ouvriers unis du textile d'Amérique (CTC) des sections de Montréal et de Valleyfield. Ces derniers ont accepté dimanche les propositions de M. Barrette.

Ce dernier avait recommandé une hausse de salaire de 8 cents rétroactive au 15 juillet 1958, date d'expiration de la convention existante; il avait aussi proposé une hausse de 3 cents l'heure, le jour de la signature de la convention et une autre hausse de 2 cents l'heure, au début de la deuxième année de la convention.

L'augmentation totale proposée par M. Barrette est donc de 13 cents l'heure répartie sur une période de quatre années, soit de juillet 1958 à février 1962.

Le secrétaire général de la CTCG, M. Jean Marchand a déclaré que le conflit qui a débuté à Magog doit être réglé en tenant compte des revendications des travailleurs de Magog.

Ces derniers réclament des ajustements particuliers pour les employés de la section de l'imprimerie et d'autres bénéfices marginaux évalués à 10 cents l'heure.

En ce qui concerne la rétroactivité, ils veulent toucher autant que les tisserands qui n'ont pas fait la grève parce que ce sont les travailleurs de Magog qui ont supporté tout le poids de la lutte depuis le 27 septembre dernier.

M. Marchand a également ajouté que la Fédération nationale du textile et la Confédération des travailleurs catholiques du Canada vont exercer des pressions plus fortes sur la compagnie si M. Casgrain ne parvient pas à trouver une solution acceptable.

Dans les milieux autorisés on interprète cette déclaration comme une menace de grève

SOULAGEMENT DE LA DOULEUR

Névralgies Moux de tête

Douleurs rhumatismales et du lumbago

KALMINE

En vente dans toutes les pharmacies

Rapidité d'action Effet persistant Economique

Agent général au Canada J.-ALFRED OUMET, Montréal



LA SESSION FÉDÉRALE

Le silence persiste au sujet du bill
des droits de l'homme ?

OTTAWA. — Le premier ministre Diefenbaker n'a donné hier à l'opposition aucun indice quant au moment où il se propose de soumettre au Parlement son bill des droits de l'homme. Il a refusé également de dire qu'il songe à soumettre la mesure à une commission parlementaire qui serait chargée d'en faire l'étude. En réponse à M. Leon Crestohl, député libéral de Montréal-Carrefour, Diefenbaker a promis d'aviser la Chambre en temps opportun et déclaré que les députés connaîtront longtemps à l'avance le projet du gouvernement.

M. Hees préfère ne pas répondre
à une question de M. Chevrier

OTTAWA. — Le ministre des transports, M. Hees, a affirmé hier, qu'il n'a pas été décidé de remettre le contrôle de la circulation aérienne de l'aviation civile canadienne à des centres des États-Unis où l'on utilise le système électronique SAGE. Des recherches se poursuivent dans les deux pays pour découvrir les meilleurs systèmes de contrôle de la circulation aérienne, mais ni le Canada, ni les États-Unis n'ont suggéré jusqu'à maintenant de confier cette surveillance aux centres militaires pourvus du système SAGE. M. Lionel Chevrier, député libéral de Montréal-Laurier, avait interrogé le ministre quant au but de la visite de deux officiers supérieurs aux centres SAGE de Boston et de Atlantic City. Le ministre a préféré ne pas répondre à M. Chevrier.

Retard à faire connaître les réponses
de ces "critiques en pantoufles"

OTTAWA. — Les dirigeants de la société Radio-Canada ont laissé entendre hier que c'est seulement dans quelques semaines que seront communiqués les résultats du relevé d'opinion effectué auprès des "critiques en pantoufles" de la société. Le semaine dernière, le ministre du revenu, M. Nowlan, avait annoncé en Chambre que ces résultats seraient rendus publics lundi prochain. Cependant, Radio-Canada a depuis demandé un délai pour compléter son analyse des réponses reçues.

Les touristes n'auront pas accès à
la résidence du gouverneur

OTTAWA. — Les autorités fédérales ont décidé de ne pas se rendre à une demande du Comité touristique d'Ottawa qui aurait voulu que l'on permette aux touristes de pénétrer à l'intérieur de la résidence du gouverneur général, M. Vanier. Le comité avait fait écho à des plaintes de touristes, surtout des Américains, qui ont signalé qu'à Washington on autorise les visiteurs à entrer dans la Maison Blanche. Comme par le passé, les touristes pourront visiter les jardins entourant la résidence du gouverneur.

Le gouvernement refuse d'autres
documents à M. Hazen Argue

OTTAWA. — Les Communes ont rejeté hier une résolution du chef parlementaire du PSD, M. Hazen Argue, qui demandait que soit déposée en Chambre toute la correspondance échangée entre les gouvernements d'Ottawa et de la Saskatchewan au sujet du programme fédéral de construction de routes d'accès aux ressources du Grand Nord. Les députés libéraux ont voté avec les députés PSD, dont la motion a été battue par 183 voix à 44, après que le ministre des ressources ait déclaré qu'il ne pourrait produire ces documents tant qu'un accord n'aurait pas été signé et seulement avec la permission de toutes les provinces.

Prolongation d'une loi concernant
la route transcanadienne

OTTAWA. — Le ministre fédéral des travaux publics, M. Walker, a donné hier d'une résolution selon laquelle le gouvernement entend prolonger jusqu'au 31 mars 1964, la période de temps durant laquelle on pourrait faire des paiements aux provinces pour des sections encore inachevées de la route transcanadienne. Les provinces pourront encourir des frais pour la construction de cette route jusqu'au 31 décembre 1963. La loi actuelle devait expirer à la fin de 1960 et les paiements pouvaient être effectués jusqu'au mois de mai 1961.

Contrats fédéraux pour des travaux
publics adjudugés en janvier

OTTAWA. — Au cours du mois de janvier, le ministère fédéral des travaux publics a adjudugé des contrats pour une somme de \$5,665,618. Seulement \$102,182 seront consacrés à la construction de routes, tandis que \$345,045 serviront à l'entretien et à la réparation d'immeubles fédéraux. Le reste servira à la construction de nouveaux immeubles, de quais et à l'amélioration des installations portuaires. Dans le Québec, les contrats suivants ont été adjudugés : Averbé, nouveau bureau de poste; Couillard Construction Ltée, Coaticook, Qué., \$15,837; Le Bic, nouveau bureau de poste, Paul Malenfant, Trois-Pistoles, Qué., \$13,457; Sainte-Félicité, nouveau bureau de poste, Les Entreprises Saint-Germain Limitée, Rimouski, Qué., \$16,500.

L'enquête Stewart aurait coûté près
de trois cent mille dollars

OTTAWA. — Le premier ministre Diefenbaker a informé les Communes hier que le coût de l'enquête royale sur l'écart des prix des produits alimentaires a été de \$295,243. Cette commission de sept membres, présidée par M. Andrew Stewart, maintenant président du Bureau des gouverneurs de la radio-diffusion, avait été créée en décembre 1957. Par la suite, elle a siégé dans tous les grands centres du pays et le rapport qu'elle a transmis au gouvernement a été rendu public le 30 novembre 1959.

Les deux bases du Bomarc coûteront
cinq millions de moins

OTTAWA. — Le ministre de la défense, M. Peakes, a déclaré hier que la construction de deux bases de lancement Bomarc au Canada coûterait probablement, selon de récentes estimations, la somme de \$15,000,000 au lieu de \$20,000,000 comme on l'avait annoncé. Certaines modifications des plans pour ces bases de lancement, qui seront construites à North Bay, Ont., et à Mont-Laurier, Qué., ont permis de réduire le coût d'aménagement. On sait qu'en plus de ses bases, le Canada et les États-Unis sont appelés à dépenser \$355,000,000 pour le système de contrôle électronique Bomarc et des postes additionnels de radar. Les États-Unis paieront les deux tiers de ces frais.

NOUS SOMMES HEUREUX

d'annoncer l'ouverture
d'une succursale

à

1982 ouest, rue Ste-Catherine

DISTRIBUTEUR

Suburban
MOTORS LTD.

J. P. Nantel, prés. — M. Goyette, sec.-trés.

400 BOUL. DECARIE, ST-LAURENT — RI. 8-8807

En dépit d'un chiffre record de revenus

L'Université McGill: déficit de \$116,481

Dans son rapport annuel rendu public hier, le principal et vice-chancelier de l'université McGill signale que cette institution a enregistré un déficit de \$116,481 l'an dernier, et ce, en dépit du fait que ses revenus ont atteint le chiffre record de \$14,595,973 pour la même période.

Le Dr F. Cyril James explique que cette augmentation des revenus provient surtout de la hausse des taxes de scolarité payées par les étudiants et de l'amélioration du rendement des legs, tandis que l'augmentation des dépenses a été surtout causée par une hausse des salaires et des gages, ceux-ci étant passés de \$8,169,013 en 1958 à \$9,123,985 en 1959. Le total des dépenses s'est chiffré par \$14,712,463.

La différence entre les revenus et les dépenses de l'institution a été ajoutée au déficit accumulé par l'Université McGill depuis sa fondation. Il y a 138 ans. Le Dr James fait remarquer que, le 31 mars 1958, le Bureau des gouverneurs a pu se \$1,855,091 à même les legs accumulés, dans un effort pour augmenter les salaires.

En ce qui concerne l'avenir, le Dr James souligne que l'Université doit faire face à trois tâches majeures : 1) choisir des bons étudiants et faciliter leur adaptation à la vie universitaire; 2) exécuter un programme d'agrandissement des édifices qui permettrait de faire passer de 8,000 à 9,500 le nombre des étudiants; 3) attirer un groupe remarquable de diplômés qui se consacrerait à l'enseignement et à la recherche.

Un nombre limité

Favorisant une population étudiante optimum déclare ensuite le principal, les autorités de l'Université ont établi que le chiffre de 9,500 leur permettrait d'atteindre ce but. La limitation du corps étudiant, précise-t-il cependant, a rendu nécessaire une révision de problèmes de base comme la disponibilité des bourses et l'aide aux étudiants, le besoin d'une décision connue plus tôt qu'actuellement sur les admissions individuelles, de même que de meilleures procédures en ce qui a trait aux entrevues personnelles avec les candidats.

De façon générale, poursuit le Dr James, les résultats d'une étude ont montré que les examens d'entrée, subis en janvier ou février, de même que les rapports confidentiels des principaux des high schools fournissent une base satisfaisante sur laquelle l'Université pourrait appuyer de façon solide son jugement sur l'admission des étudiants et sur la quantité appropriée d'aide financière à apporter à chaque étudiant admis, ces deux décisions demeurant cependant soumises aux résultats que le candidat obtiendra dans les examens réguliers qu'il subira à la fin de son année scolaire.

Si les résultats de ces examens initiaux d'entrée mis à l'essai en 1958, prouvent qu'ils réussissent à déterminer avec succès les exigences requises d'un candidat pour faire une première année, l'Université McGill pourrait les mettre en vigueur régulièrement à l'automne 1961, précise le Dr James.

L'aide aux étudiants

En ce qui a trait à l'aide aux étudiants, il révèle que la somme totale de l'argent disponible pour des bourses et des prêts est passée de \$434,134 au cours de l'année 1953-54 à \$832,396 à l'été 1959. Il a noté cependant que le coût minimum de l'éducation universitaire au Canada est plus élevé que dans n'importe quel autre pays de langue anglaise alors même que "le pourcentage d'étudiants recevant une aide financière est plus bas".

Sur le plan des édifices, le Dr James, considérant l'avenir, annonce le début des travaux de construction d'un centre médical, au printemps; signale que les plans pour la reconstruction du Biology Building sont sur le point d'être terminés; projette le déménagement des services administratifs du Daws Hall, en 1961, pour permettre l'agrandissement de l'édifice des Arts et des Sciences; prévoit que la réhabilitation de l'édifice principal du MacDonald College et la construction de résidences pour les étudiants masculins fréquentant l'Université McGill.

Un point qui est d'une plus grande importance encore, selon le Dr James, consiste à édifier et retenir "un groupe remarquable de diplômés et de savants qui puissent se servir des facilités physiques pour offrir aux jeunes gens et aux femmes des chances exceptionnelles d'éducation".

Faisant remarquer qu'il faut une dizaine d'années pour entraîner un professeur d'université et déplorant que "aujourd'hui encore nous n'en entraînons pas suffisamment", le Dr McGill, le Dr James déclare que la concurrence devient de plus en plus grande sur le plan des talents académiques.

Alors que McGill comptait plusieurs bons diplômés et possédait de bonnes facilités pour l'enseignement et de la recherche, elle a été handicapée, ajoute-t-il, par "le bas niveau actuel des salaires". "Le niveau moyen de nos salaires aujourd'hui, a-t-il précisé, est d'environ \$1,000 inférieure à ceux payés par d'autres grandes institutions. Au regard des salaires dans les meilleures universités des États-Unis, ou de la nouvelle échelle

du Royaume-Uni, le handicap de McGill est encore plus grand. "Il y a grave danger, a-t-il affirmé, que les meilleurs de nos jeunes ne nous soient enlevés si cette situation n'est pas corrigée dans un avenir prochain".

Si l'on considère que McGill devra engager près de 100 nouveaux professeurs au cours des dix prochaines années, et ce seulement en raison de la retraite et sans qu'il soit en aucune façon question de développement, "le besoin urgent de revenus plus abondants a atteint une importance critique", souligne le Dr James.

Abordant la question de relations plus étroites entre l'université et la communauté, le Dr James signale que l'an dernier 7,947 personnes se sont inscrites aux cours d'extension de l'enseignement de McGill, soit un nombre supérieur à celui des étudiants réguliers et à plein temps, ceux-ci se chiffrant par 7,819.

Le budget 1960-61

sera très "corsé",
dit M. Savignac

Le comité exécutif a siégé durant une heure et demie hier après-midi pour étudier le budget 1960-61 qui doit être déposé chez le greffier au plus tard à minuit le 15 mars prochain.

A l'issue de la séance, le président du comité M. Jos-Marie Savignac a déclaré que la séance avait été consacrée à l'étude des revenus et qu'aujourd'hui on entreprendra l'étude du chapitre des dépenses. M. Savignac a réitéré que s'il n'en tient qu'à lui, il n'y aura pas d'augmentation de taxes et il a ajouté que le prochain budget sera "très corsé".

Selon les premières réquisitions des directeurs des services, l'écart à combler est d'environ \$20,000,000 si l'on calcule les revenus de l'an prochain d'après les taux de taxes actuellement en vigueur.

De plus on prévoit que l'administration devra imposer une taxe foncière spéciale de 14 cents du \$100, d'évaluation pour payer le compte de \$4,100,000 que lui a fait tenir la Corporation de Montréal Métropolitain pour cette année.

La Fondation du cardinal Léger

QUEBEC. — Le gouvernement a déposé hier un projet de loi tendant à l'établissement de la Fondation du cardinal Léger. Celle-ci sera constituée comme une société dont les revenus ne serviront qu'à des fins de charité et de secours, d'assistance aux hôpitaux, aux centres de réhabilitation, et de recherches.

Quelques-uns des membres de la nouvelle société sont identifiés par leurs noms dans le bill. Ce sont MM. Marc Masson-Bienvenu, jeune courtier montréalais; l'hon. Philippe Brûlé, avocat et conseiller législatif; Roland Chénou, président de la C.M.M.; Maurice Chartré, comptable montréalais; Aristide Cousineau, financier montréalais; Mme Pamphile du Tremblay, éditrice du quotidien La Presse; M. Marcel Faribault, président du Trust Général du Canada; M. Bernard Lecharlier, financier montréalais; M. Louis Lévesque, financier montréalais; M. H. J. O'Connell, entrepreneur de Montréal; l'hon. Donat Raymond, sénateur; M. Fridolin Simard, industriel et entrepreneur; M. Joseph-A. Simard, industriel de Sorel; M. Leo H. Timmins, ingénieur montréalais.

La jeunesse sera l'honneur, samedi, le 20; le concours de danses folkloriques aura lieu en soirée. La journée des terres et forêts, dimanche, le 21, au cours de laquelle sera un hommage à la forêt, avec démonstration par les membres des clubs 4-H. La journée de l'électrification rurale aura lieu le 22; elle sera (Suite à la page 6)



Le pianiste de grande renommée, M. Van Cliburn, est arrivé à Montréal hier après-midi par avion d'Air Canada, en compagnie de Mme Galina Vishnevskaya, première soprano du Bolshoi russe. Les deux artistes paraîtront à partir de ce soir au théâtre Saint-Denis avec l'orchestre symphonique de Moscou. On voit ici, de gauche à droite: M. Van Cliburn, Mme Galina Vishnevskaya (et M. N. Koudriavtzeff, des Canadian Concerts and Artists.

(Photo Air-Canada)

M. Savignac défend la politique financière de son administration

Le président du Comité exécutif, M. Jos-Marie Savignac, a défendu hier la politique financière de son administration en répondant au discours prononcé la veille par l'ancien maire de Montréal et président honoraire de la Ligue d'action civique, Me Jean Drapeau et aux commentaires défavorables qui ont été faits à la suite du dernier emprunt de \$13,800,000 au taux d'intérêt effectif de 7.58 p.c.

M. Savignac soutient d'abord que l'ancien maire de Montréal n'a même pas appris l'ABC de la finance municipale car il ne sait pas la distinction entre un dépôt en banque et un emprunt aux banques.

"Le commun des mortels, dit-il, sait pourtant que la banque verse beaucoup moins d'intérêt sur un dépôt qu'elle en exige d'un emprunteur". Dans son discours M. Drapeau avait accusé l'administration Fournier - Savignac de "prêter" aux banques des sommes considérables au moment même où elle devait elle-même emprunter à des intérêts très élevés.

M. Drapeau avait signalé entre autres le fait que le 8 juillet dernier alors que la ville empruntait sur le marché américain une somme de \$20,000,000 à 5.52 p.c. elle déposait entre les mains de la Mercantile Bank (dont le conseiller municipal J. O. Asselin est vice-président) une somme de \$2,000,000 "pour au moins trois mois" à un taux d'intérêt de 3.6 p.c.

A cela M. Savignac répond : "Il est évident que la Cité de Montréal a des placements aux banques tant au Canada qu'aux États-Unis. De tels placements ont toujours été faits et l'administration s'est appliquée à répartir le plus équitablement possible de tels dépôts entre toutes les institutions bancaires".

Et il ajoute : "Si M. Drapeau connaissait les plus simples rudiments de toute administration financière, il saurait par exemple que la Cité de Montréal est appelée à déboursier de sept à huit millions de dollars par mois, de sorte qu'il faut constamment avoir des disponibilités tant au Canada qu'aux États-Unis".

M. Savignac affirme ensuite que l'administration Drapeau, de 1954 à 1957, "a puisé sans discernement dans le fonds général au point d'en tarir les disponibilités". "C'est à cause de cette politique désastreuse qu'à notre entrée en fonction, en novembre 1957, nous avons trouvé le fonds général avec près de \$100 millions de découvertes, ce qui ne s'était jamais vu dans le passé. C'est pourquoi nous avons dû nous appliquer à restaurer la situation financière avant de songer à entreprendre de grands travaux".

L'emprunt à 7.58 p.c.
Le président Savignac déclare ensuite qu'il importe enfin "de mettre un terme à la démagogie que l'on s'applique à faire en ces milieux au sujet du taux d'intérêt de 7.58 p.c. obtenu récemment par la Cité de Montréal".

sur le marché canadien lors du lancement d'un emprunt de \$13,800,000 à un coût effectif de 7.58 p.c. 800,000".

Il est vrai, dit-il, que pour un emprunt de \$30 millions, la Corporation de Montréal Métropolitain a obtenu un taux effectif de 5.87 p.c. en faisant abstraction du change.

Cet emprunt dont la Cité de Montréal assumera les deux tiers du coût de service est bien conforme au marché conclu au mois de novembre par la Cité de Montréal lorsqu'elle a obtenu sur le marché américain \$20 millions

au même taux nominal d'intérêt, l'emprunt d'un emprunt de \$13,800,000 à un coût effectif de 5.78 p.c. 800,000".

"Toute comparaison du prix de l'emprunt du Montréal Métropolitain sur le marché américain avec le prix de l'emprunt de la Cité de Montréal contracté sur le marché canadien n'est pas de mise, étant donné qu'il s'agit de deux marchés entièrement différents, tant au point de vue des disponibilités à prêter que du niveau des taux d'intérêt qui y ont cours.

(Suite à la page 6)

LES ELECTIONS D'OCTOBRE

Me Drapeau: "La décision qui me paraîtra la meilleure..."

Bien que Me Drapeau n'ait pas répondu clairement à la question de savoir s'il posera sa candidature à la mairie de Montréal, se bornant à déclarer que sa réponse, quoi qu'il arrive, ne sera pas celle d'un "déserteur", tout indique qu'il devra, en temps utile, donner suite aux vœux de ses partisans et braver les suffrages. Quant à lui, M. Pierre DesMarais, président de la Ligue d'action civique, a formulé ce vœu sans équivoque mardi soir au terme de la conférence de Me Drapeau: "Je salue, a-t-il dit, le maire d'hier et le maire de demain". Pour M. Drapeau, c'est la l'expression d'un désir. Mais pour les 1,500 personnes qui se trouvaient au Saint-Denis, l'interprétation est plus nette: M. Drapeau sera candidat à la mairie! C'est aussi l'interprétation de LA PRESSE qui, sur six colonnes, titrait hier: "Me Jean Drapeau candidat à la mairie".

Il convient de se reporter au passage important de la conférence de Me Drapeau: "En réponse à cette question (serai-je candidat à la mairie?), je crois devoir, en toute honnêteté et conscience, déclarer qu'au rythme auquel se succèdent les événements dans notre province et dans notre ville, la question est prématurée. Mais j'ajoute que, le temps venu, et les circonstances connues, si la question se pose, je prendrai alors la décision qui me paraîtra la meilleure dans l'intérêt du bien commun. Et quelle qu'elle soit, cette décision, je pense à des moments où vous assurez qu'elle ne sera pas la réponse d'un déserteur".

Plus tôt, M. Drapeau avait déclaré: "Conformément à la résolution adoptée par le Conseil provincial de la ligue en novembre dernier, il y aura donc un candidat de l'Action civique pour chaque poste électoral lors des prochaines élections municipales de Montréal".

La mairie étant un poste électoral et M. Drapeau étant président d'honneur de la Ligue, on peut tirer les conclusions qui s'imposent.

Mais comme le régime administratif et le mode électoral de Montréal sont appelés à des transformations profondes, il se peut que M. Drapeau ait préféré attendre les conclusions de la commission d'enquête avant de s'engager davantage. Pourtant, estime-t-on dans l'entourage du président d'honneur de l'Action civique, le nouveau régime dont Montréal sera doté, quel qu'il soit, ne pourra jamais être pire que le présent système. Au contraire, pense-t-on dans ces mé-

mes milieux, l'Action civique est portée à penser que ces changements seront de nature à la satisfaire. Une certitude est, en tout cas, acquise: l'Action civique participera aux élections d'octobre et, à cette fin, les travaux préliminaires d'organisation sont commencés. Il reste à savoir si l'incertitude relative dans laquelle se trouvent les partisans de Me Drapeau quant à cette décision qui (lui) paraîtra la meilleure ne risque pas d'entraîner l'enthousiasme électoral des cadres du mouvement".

Michel ROY

à JEUN...

L'ami de
votre foie
c'est...

VICHY
CELESTINS
FRANCE

L'eau qui fait...
du bien

MEFIEZ-VOUS DES IMITATIONS
EXIGEZ
CELESTINS

FONDE LE 10 JANVIER 1910

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

"Le Devoir" est imprimé au No 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée, qui en est l'éditrice. Directeur-gérant: Gérard Filion. "Le Devoir" est membre de la Canadian Press, de l'Association des journaux de langue française, de la Canadian Daily Newspaper Publishers Association, la Canadian Press est seule autorisée à faire l'emploi pour réimpression de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press et à l'Agence Reuters, ainsi que de toutes les informations locales que "Le Devoir" publie. Tous droits de reproduction des dépêches particulières au "Devoir" sont également réservés.

Abonnement par la poste: ÉDITION QUOTIDIENNE (un an): MONTRÉAL et banlieues, \$20.00; CANADA hors Montréal et banlieues, \$16.00; États-Unis et Empire Britannique, \$20.00; Union Postale, \$20.00. — ÉDITION DU SAMEDI (un an): \$5.00. — Les abonnements sont payables d'avance par mandat-poste ou par chèque encaissable au pair à Montréal.

Autorisé comme matière postale de deuxième classe par le ministre des Postes, Ottawa.

Téléphone: Victor 4-3361*

LE DEVOIR, MONTRÉAL, JEUDI, 11 FÉVRIER 1960

Pourquoi attendre et espérer quand on peut agir?

M. Cottingham et la naissance d'une industrie sidérurgique dans le Québec

Notre ministre des mines, M. William Cottingham, prévoit la naissance d'une industrie sidérurgique dans le Québec. Il a confiance en l'avenir.

Nos lecteurs trouveront dans une colonne voisine la lettre qu'il nous a adressée pour préciser la portée de la causerie que nous avions commentée dans notre article de lundi. Ils y verront que le ministre est convaincu que les lois économiques qui régissent l'exploitation des richesses de notre sous-sol donneront lentement mais sûrement naissance à une industrie sidérurgique. Ils y verront également qu'il reprend à son compte la prédiction du premier ministre à l'effet que la rive sud du St-Laurent deviendra le Pittsburgh canadien.

Nous partageons la conviction de M. Cottingham. D'autant plus que les entreprises sidérurgiques commencent à s'établir dans la région métropolitaine de Montréal. Cela ne nous empêche pas de répéter que le gouvernement doit lui faire partie aurait fort bien pu hâter la naissance de cette industrie sidérurgique québécoise au lieu de s'en remettre aux lois économiques qui régissent l'exploitation des richesses de notre sous-sol.

Le Québec n'offre pas seulement un marché pour les produits de l'industrie sidérurgique, mais aussi d'incomparables gisements de minerai et de l'électricité en abondance qui lui assurent à bon compte la matière première et la force motrice.

Les entreprises américaines qui ont obtenu des concessions dans l'Ungava ne sont pas obligées de miser sur le marché québécois ou canadien — elles n'en tiennent même pas compte et ce sont des entreprises canadiennes qui s'établissent sur la rive du Saint-Laurent près de Montréal — mais elles possèdent un marché énorme aux États-Unis. Elles pouvaient fort bien soutenir la concurrence sur le marché international.

Nous reconnaissons volontiers que c'est le minerai de fer, la matière brute pour approvisionner les aciéries des États-Unis, qui les attirait du côté de l'Ungava. Elles auraient probablement renoncé à leurs projets et recherché des gisements ailleurs dans le monde si notre gouvernement provincial les avait obligées à traiter au pays tout le minerai extrait de l'Ungava. Nous demeurons convaincus cependant qu'elles auraient consenti à bâtir des hauts fourneaux dans le Québec pour affiner une certaine proportion de ce minerai si on l'avait exigé. Elles auraient pu vendre au Canada même une partie de la production et écouler le reste aux États-Unis en attendant que le marché canadien puisse en absorber davantage.

La carte que notre gouvernement provincial tenait en main, c'était l'ex-

traordinaire richesse des gisements de l'Ungava. Cette carte, il ne l'a pas jouée et nous avons perdu la partie. Nous n'avons pas obtenu de hauts fourneaux en échange des concessions de fer et nous n'avons même pas imposé de droits sur notre minerai.

La naissance d'une industrie sidérurgique au sud de Montréal grâce à des entreprises qui n'ont pas obtenu de concessions de gisements de fer ou de sources d'énergie hydraulique ne saurait être invoquée pour confirmer la sagesse de la politique d'attente et de concession gratuite du gouvernement de l'Union nationale. Elle vient au contraire démontrer qu'il a sous-estimé les possibilités du marché québécois, qu'il n'a pas su tirer parti des atouts qu'il avait dans son jeu et qu'il s'est fait rouler dans toutes ses tractations avec les magnats américains de l'acier.

Incidentement, M. Cottingham énumère tout ce qu'il a fait pour favoriser l'organisation de la Québec South Shore Steel Corporation. Nous n'avons pas l'impression que cette entreprise ait soumis des demandes extraordinaires ou que le ministère des mines et le gouvernement lui ait consenti des avantages extraordinaires. Rien dans l'énumération du ministre ne ressemble aux concessions extraordinaires de gisements et de sources d'énergie consenties aux entreprises américaines qui se sont installées dans l'Ungava.

Nous n'avons pas l'intention de nous faire le porte-parole de la Quesco. Tout ce que nous savons d'elle, c'est qu'elle est formée d'actionnaires québécois et qu'elle se propose d'utiliser un nouveau procédé de réduction qui utiliserait l'électricité que l'on trouve en abondance dans le Québec au lieu du charbon qui ne s'y trouve pas. Nous nous sommes simplement demandé si pour ces deux raisons elle n'avait pas droit à une bienveillance et à une assistance spéciales de la part de notre gouvernement provincial.

Le Québec aura donc son industrie sidérurgique. Nous le croyons fermement comme M. Cottingham. Il semble même que les lois économiques qui régissent l'exploitation des richesses de notre sous-sol nous la donneront plus tôt qu'on ne le croyait dans les cercles de l'Union nationale.

Nous persistons cependant à croire que notre gouvernement aurait pu la faire naître par son initiative au lieu de s'en remettre au jeu des lois économiques, qu'il aurait pu obtenir des hauts fourneaux en échange des gisements convoités de l'Ungava. Pourquoi attendre et espérer quand on peut agir?

Pierre VIGÉANT

Blocs-Notes

L'indépendance du Congo

L'émancipation de l'Afrique est si rapide que l'évolution normale des colonies vers l'indépendance est simplifiée et dans certains cas escamotée d'une façon audacieuse. Mais le Congo belge aura battu tous les records de vitesse. Jusqu'à ces derniers mois les commentateurs étrangers reprochaient même aux autorités belges de ne pas prévoir les changements inévitables et de risquer de rendre leur position plus difficile pour le prochain avenir.

Or voici que brusquement la conférence de Bruxelles décide l'indépendance complète et immédiate, qui sera en vigueur dans un délai de cinq mois. Devant ce renversement d'attitude de la puissance coloniale, les commentateurs étrangers expriment non seulement la surprise mais parfois de l'inquiétude.

Un éditorial du New-York Times disait qu'après avoir été harcelés depuis un an ou deux par les revendications des chefs africains demandant plus de pouvoirs en vue de l'indépendance, "les Belges ont jeté l'éponge avec une témérité qui laisse croire qu'ils ont aussi rejeté leurs responsabilités. L'indépendance devait sûrement venir pour le Congo comme pour tous les autres États africains; mais l'indépendance, accordée sans aucune participation antérieure au gouvernement, à des gens auxquels les dirigeants coloniaux n'ont donné aucun entraînement politique, c'est dans la situation présente du Congo risquer des difficultés encore plus grandes que celles que cette colonie a connues récemment".

Association libre

Le changement annoncé est brusque et radical, du moins au point de vue juridique, mais cela ne signifie pas que ces Africains vont être du jour au lendemain complètement abandonnés à eux-mêmes. Il est probable qu'on arrive à un résultat exactement contraire. En possession de leur indépendance, libérés de toute domination coloniale, les chefs les plus éclairés du nouvel État verront d'autant mieux qu'ils ont besoin de l'aide de leurs anciens protecteurs. Ce fut l'avis exprimé par les participants africains aux négociations de Bruxelles; une fois l'indépendance totale acquise, la plupart estiment que des liens politiques étroits devront être établis entre la future République du Congo et la Belgique.

Si la Belgique avait voulu limiter les concessions, répartir sur plusieurs années l'évolution vers l'indépendance, elle aurait encouru l'hostilité des participants de l'émancipation complète. Ce sont maintenant les Congolais qui vont demander que les Belges continuent de les aider et de les guider.

Les "ultras" du Kenya

La décision des autorités belges comble d'un coup les vœux de tous ceux qui réclament l'abolition du colonialisme. L'expérience dira si on est allé trop vite; toutefois si certains partisans de l'émancipation s'inquiètent de ce qu'on brule les étapes, cela peut venir de considérations extérieures au Congo, notamment du fait que ce territoire est voisin de la Fédération du Rhodésie et du Nyassaland;

LA DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

"N. F."

Par Robert LE BIDOIS

Non, ce n'est pas du "nouveau franc" qu'il sera question dans cette chronique. Les deux initiales inscrites en titre désignent une réalité qui, pour être moins "spectaculaire", ne doit cependant pas nous laisser indifférents. Il s'agit d'un nouveau mode d'expression que l'on pourrait appeler "nouveau français". Précisons tout de suite que cette variété nouvelle n'a rien de commun avec le "néo-français", cher au subtil et paradoxal Robert Queneau.

Ce n'est point en effet dans la conversation négligée d'une Zazie de métro ou d'un zozou de Saint-Germain-des-Près que nous allons saisir sur le vif les manifestations du "n.f.", mais dans les colonnes de nos journaux, dans les discours de nos hommes politiques, dans les rapports de nos administrateurs et même dans les œuvres de nos écrivains authentiques.

Glissements de sens

Bien entendu, cette nouvelle mode affecte avant tout le vocabulaire. Mais le "nouveau français", remarquons-le, consiste moins à créer des termes inédits qu'à employer des mots de la langue courante dans des acceptions qui vont à l'encontre de sens reconnus et garantis par une longue tradition. Ces glissements ou détournements de sens sont d'ailleurs d'autant plus dangereux qu'ils sont plus subtils et risquent ainsi de passer inaperçus du lecteur. Dans la masse des faits qui constituent le "nouveau français", en gestation, je voudrais signaler aujourd'hui trois ou quatre verbes dont l'abus est particulièrement flagrant.

Voici d'abord CONFRONTER. Jusqu'à ces dernières années, on se contentait de confronter deux ou plusieurs personnes entre elles, par exemple un accusé avec des témoins, ou encore de confronter deux textes, deux ouvrages, etc., afin de les comparer. Désormais, on confronte n'importe quoi à n'importe quoi. "Les techniciens", dit aujourd'hui, sont confrontés à des problèmes analogues..." (17-12-1959). "L'enseignement est actuellement confronté à de redoutables problèmes" (Heure de culture française, 26-11-59); ces deux phrases semblent vouloir dire que les techniciens et l'enseignement ont "à faire face" à certains problèmes. Dans une chronique du 2 janvier, je lis: "Ayons le courage de confronter les sentiments obtenus (sic) par le Conseil municipal de Paris après avoir voté la disparition progressive des créations dues à l'empereur Vespasien." (Ah! qu'en termes galants...)

Le verbe ÉVOQUER tend de plus en plus à évincer toute une série de verbes tels que mentionner, signaler, rappeler, rapporter, faire allusion à, etc. "M. Frey a également admis que le problème de la position de l'O.N.U. à l'égard de l'Algérie avait été évoqué..." Au cours du conseil, M. Pinay a évoqué les travaux budgétaires... Mais on ne se borne pas à évoquer le passé; on évoque aussi bien un événement à venir, un fait que l'on envisage comme possible ou probable. Ainsi le 10 septembre nous lisons dans les journaux: "Le général de Gaulle évoque le séjour du chef de la Maison Blanche"; or ce "séjour" ne devait avoir lieu que plusieurs semaines plus tard. Le 16 novembre, un autre quotidien écrivait ce titre: "La presse égyptienne évoque une reprise imminente des relations anglo-égyptiennes". Pour la traduction en... ancien français, il suffisait de parcourir le texte qui suivait immédiatement: "Les milieux bien informés estiment que les relations entre la Gran-

de-Bretagne et la R.A.U. peuvent reprendre maintenant d'un moment à l'autre." Nos critiques littéraires eux-mêmes tombent dans ce travers: "Le dernier roman d'Antoine Blondin est beaucoup trop riche et subtil pour que nous puissions l'évoquer en quelques mots." (30-12-59).

Un germanisme

J'ai déjà eu l'occasion de signaler l'emploi abusif du tour IL N'EST PAS EXCLU. Mais ce cliché est devenu si fréquent qu'il faut le dénoncer de nouveau. Il est impossible en effet d'ouvrir un journal sans le rencontrer presque à chaque page: "Il n'est pas exclu que M. X... conserve ses présentes fonctions." Aussi n'est-il pas exclu que le chef du gouvernement entre en conflit avec sa Chambre introuvable... "Il n'est pas exclu de croire que vivre comme on pense est une maxime raisonnable..." On voit mal en quoi ce germanisme car c'en est un — est préférable aux tours traditionnels: "Il se peut que..." "Il n'est pas interdit de penser que..." etc. Un journal de Paris nous rapporte qu'au cours du fameux procès qui se plaide actuellement à Genève le procureur général a déclaré à l'un des experts: "Vous avez dit: 'Il n'est pas exclu que cette blessure ait été commise par l'arme à feu'." Pour parer à l'inculpation, le procureur français, il n'est pas exclu "veut dire: 'Il est possible...' (Comme on le voit, c'est de Suisse aujourd'hui que nous vient la lumière!)

A ce propos, voici un titre que j'ai lu dans un journal du 22 janvier et dont je reproduis aussi exactement que possible la présentation: "PARTICIPATION DE PEKIN à un accord de désarmement PAS EXCLUE". Dans ce titre, que l'on pourrait aussi bien traduire en français par "l'impropriété du mot EXCLUE s'aggrave d'une construction barbare. Mais je n'insiste pas car ce "désosmement" de la phrase, dont certains journaux à grand tirage nous donnent malheureusement trop d'exemples, mérite une étude spéciale.

INTERVENIR est un autre verbe que l'on met à toutes sautes: "La mise en circulation des nouveaux billets interviendra à partir du 1er janvier 1960." "Edmond de Goncourt mourut le 16 juillet 1896." La publication du Journal aurait donc pu intervenir dès 1916" (31-12-59). A propos du dernier roman de "Madame Sagan", l'excellent critique des Lettres françaises écrit: "Les impropriétés sont, d'ailleurs, caractéristiques. Elles interviennent lorsque Françoise Sagan, pour bien exprimer une pointe de ce qu'elle sent" (31-12-59). Est-il trop tard pour intervenir et confiner ces interventions intempestives?

Promotion

Le "nouveau français" fait grand usage aussi du verbe promouvoir et du substantif promotion. Pour désigner la progression dans le domaine militaire, économique ou moral, notre langue ne manque cependant pas de mots: avancement, développement, perfectionnement, progrès, etc. Mais nos journalistes et nos hommes d'État jugent sans doute ces termes trop banals. Dans un communiqué du 22 janvier, j'ai noté cette phrase: "Le président de la République et le premier ministre ont pris acte des progrès incontestables de la pacification, du développement économique, du progrès social et de la promotion multinationale." Le désir, très louable, d'éviter une répétition et de varier le tour n'aurait pas dû entraîner le rédacteur à commettre cette "promotion" qui, à y regarder de près, n'a aucun sens, ou plutôt qui a un sens tout différent de celui qu'on lui prête. Ce même communiqué nous apporte un autre exemple typique de "nouveau français": "Le gouvernement se saisira sans délai des mesures nécessaires à l'établissement de la procédure judiciaire exceptionnelle et adéquate aux circonstances pour la répression accélérée des attentats et du terrorisme." Cette phrase, qui est un séduisant particulièrement caractéristique de "substantivité", contient un emploi tout nouveau du verbe se saisir. Nous connaissons les tours: "Saisir un tribunal d'une affaire", "L'Assemblée a été saisie (ou est saisie) de telle ou telle question". Nous savions aussi qu'un gouvernement avait, par définition, le pouvoir de prendre des mesures en des décisions. Mais nous ignorions qu'il nût "se saisir de mesures", fussent-elles destinées à établir une procédure judiciaire exceptionnelle et adéquate aux circonstances pour la répression accélérée des attentats et du terrorisme.

Le récent voyage de M. Macmillan en Afrique a paru être une victoire pour les "ultras" britanniques qui ont manœuvré de façon à compromettre le premier ministre aux yeux des Africains. Mais il est fort possible que les récents événements d'Algérie incitent Londres à adopter une attitude semblable à celle du président de Gaulle, à miser sur l'indépendance dans l'espoir que les colonies libérées recherchent une association libre avec l'ancienne métropole.

P. S.

Tous droits réservés pour Le Devoir et Le Monde

La Bible vous parle

Puisse une connaissance approfondie de Dieu et de Jésus, Notre Seigneur, nous combler de grâce et de paix. (II Pierre 1, 2) (Texte choisi par la société catholique de la Bible).

Le cinquantenaire du Devoir

A l'occasion du cinquantenaire du journal LE DEVOIR, monsieur S. D. Cohen, président du Cercle juif de langue française, a adressé à monsieur Gérard Filion, directeur de ce journal, la lettre suivante:

Monsieur le directeur, C'est avec grande joie que nous adressons nos félicitations les plus chaleureuses au journal LE DEVOIR, à l'occasion de son cinquantenaire.

Ce quotidien fut pendant toute son existence lié aux combats, aux luttes et à la vie des Canadiens français. Il a toujours pris position sur les problèmes canadiens et internationaux. Il a suivi l'évolution du peuple canadien-français et a été, ces dernières années, à l'avant-garde d'une exigence humaniste au sein du mouvement nationaliste, ce qui a rendu possible une compréhension beaucoup plus grande entre les Canadiens français et les autres groupes culturels et religieux.

Nous souhaitons une longue vie au DEVOIR.

(Bulletin du Cercle juif)

GAZ NATUREL

M. Barrette a vendu ses intérêts

Il y a quelques jours un député libéral, à l'Assemblée législative, demandait au premier ministre, M. Antoine Barrette, s'il détenait encore des intérêts dans la Corporation de gaz naturel du Québec.

Le chef du gouvernement a répondu: "Nous sommes allés aux élections et avons appris à vendre les législations. C'était le principe."



C'est ça abandonner ses OBLIGATIONS

Lettres au "Devoir"

Le texte de M. Cottingham

M. Pierre Vigeant, Le Devoir,

Cher monsieur,

À la suite du discours intitulé "Our underground real estate", que je prononçais jeudi dernier devant les membres du Real Estate Board de Montréal, et dont le sujet principal était le minerai de fer, certains journaux ont semblé mal interpréter mes paroles. Je cite les deux paragraphes suivants de cette causerie que je prononçais en anglais: "And also, once more, we must acknowledge the fact that the laws of economics are indeed governing the business of our underground real estate. But I don't think we are seeing the whole picture unless we become aware that these very same laws are slowly but surely giving birth to our own steel industry. To be sure, of course, it will be, for the time being, a steel industry measure to our own modest market; but from such beginnings have grown great industrial empires... when economic factors were favourable."

Voici la traduction française: "Et de plus, encore une fois, nous devons reconnaître le fait que les lois économiques régissent l'exploitation des richesses de notre sous-sol. Mais je ne crois pas que nous ayons une image complète de la situation si nous ne réalisons pas que ces mêmes lois donneront lentement mais sûrement naissance à notre propre industrie sidérurgique."

"Il est évident qu'au départ il s'agira d'une industrie sidérurgique à la mesure de notre modeste marché; mais d'aussi humbles débuts sont sortis de vastes empires industriels... quand le climat économique est devenu propice."

On reproche au gouvernement provincial de n'avoir donné aucun encouragement à une entreprise québécoise qui s'est organisée pour exploiter un gisement de minerai de fer. Cette compagnie, la Hull Iron Mines Ltd, a obtenu un permis spécial d'exploitation dans le canton de Hull, sur une propriété dont l'exploitation était demeurée inactive depuis plusieurs années et dont les droits de mine furent révoqués grâce à un amendement de la loi des mines adopté en 1955 sur la recommandation; subseqüemment, mon département accorda à cette même compagnie un second permis spécial d'exploration dans le canton de Laussadot, près du lac Jeannine, afin de lui permettre de se constituer une réserve de minerai; en novembre dernier, le lieutenant-gouverneur en conseil autorisa Hull Iron Mines Ltd à transporter ses droits à Québec South Shore Steel Corporation. J'ai encouragé de toutes mes forces l'exploitation de nos ressources na-

turelles par des industries de notre province, et les officiers de la compagnie Quesco, entre autres, sont en mesure de le prouver.

D'ailleurs, au cours de ma causerie, j'ai mentionné en détail l'aménagement par cette compagnie d'une industrie sidérurgique à Varennes.

William M. Cottingham, Ministre des mines.

L'assistance publique et ses abus

Dr Jos. Lafortune, M.D., Joliette.

Docteur Lafortune,

Quelques jours avant Noël, j'ai lu dans Le Devoir votre lettre ouverte au Dr Marc Trudel, président du Collège des médecins et chirurgiens de la province. Je vous félicite chaleureusement de ce geste. À ma connaissance, c'est la première fois qu'un médecin a ainsi dénoncé publiquement "notre" loi de l'assistance publique qui encourage si facilement la corruption; c'est la première fois aussi qu'un médecin ose s'en prendre à une déclaration du président de sa Corporation, en dehors des périodes électorales bien entendu.

Je veux rappeler, à l'intention des lecteurs, les principaux points de votre lettre, à savoir:

2e: Des paroisses ENTIERES envoient TOUS leurs malades aux hôpitaux avec une carte d'assistance même si PLUSIEURS de ces malades sont PLUS RICHES que les médecins qui les traitent;

4e: Les maires qui signent les cartes d'assistance font des FAUX SERMENTS au sens de la loi (dans bien des cas), en affirmant que ni le père, ni la mère, ni le fils, ni la fille ne peuvent payer.

P.S. — Je me demande de quel droit les gouvernements peuvent offrir en cadeau, à leurs administrés, le travail et les maux d'insomnie des médecins.

Si j'essaie d'analyser ces trois paragraphes, j'en viens aux réflexions suivantes: a) si des paroisses entières envoient tous leurs malades à l'hôpital avec une carte d'assistance, il y a sûrement un vol quelque part et une grave injustice "paroisiale" envers ceux qui paient les taxes, même si certains de ces derniers se volent eux-mêmes;

b) si des paroisses entières, il se fait temps que le gouvernement fasse enquête. Il verrait alors à révoquer les municipalités dont les sources de revenus sont déjà très restreintes et insuffisantes;

c) comment les propriétaires, à la campagne, avec la baisse des revenus des cultivateurs et les revenus diminués des rochers, pourraient-ils demeurer pro-

Je désire souligner aussi que lors de cette même causerie, j'ai cité la prédiction du premier ministre en Chambre à l'effet que la rive sud du Saint-Laurent deviendra le Pittsburgh canadien.

William M. Cottingham, Ministre des mines.

Exploitation

Monsieur le directeur,

Le Canada s'inquiète à juste titre du nombre toujours grandissant de capitaux américains investis en ce pays. Les relevés parus dans le Devoir d'hier donnent des chiffres éloquentes; il y a vraiment lieu de s'alarmer de cette situation.

L'Anglo-Canadien en particulier s'aperçoit à ses frais que les grosses entreprises étrangères opérant au Canada le font surtout pour leur propre bénéfice. So soucieux fort peu de ce qu'elles laissent aux exploités. N'est-il pas amusant de constater que cette même politique d'exploitation de la main-d'œuvre et des richesses naturelles du pays a été appliquée avec rigueur dans cette province par le même élément anglo-canadien qui maintenant se plaint du traitement qu'on lui inflige.

L'exploitation des richesses du Québec par un élément étranger a laissé le Canadien français dans un dénuement complet. Saigné à blanc, 90% de ses richesses sont passées aux mains de 10% d'étrangers. Notre industrie minière et forestière en bon état jusqu'à nos jours, nous a fait perdre tout ce que nous avions de plus précieux. N'est-il pas amusant de constater que cette même politique d'exploitation de la main-d'œuvre et des richesses naturelles du pays a été appliquée avec rigueur dans cette province par le même élément anglo-canadien qui maintenant se plaint du traitement qu'on lui inflige.

Et pour mieux nous faire comprendre la grande faveur qu'ils nous font en nous dérobant des richesses, ils ont noyé le cynisme jusqu'à nous imposer par toutes sortes de subterfuges leur langue. Il est malséant de parler français dans l'ouest de Montréal je l'ai expérimenté à mes frais quand je me suis entendu dire pour avoir osé ouvrir la bouche en français: "Why don't you talk white?"

Nous en sommes rendus là: Dites-moi, dois-je encore tendre la joue gauche?

R. GRENIER

Sainte-Foy

(L'Echo du Nord)

Aux... QUATRE COINS du monde...

Congo belge: à partir du 30 juin, le territoire jouira d'une indépendance totale

BRUXELLES. — Le gouvernement belge a admis hier que le Congo jouira à partir du 30 juin prochain d'une indépendance complète et sans la moindre restriction. L'accord à ce sujet est intervenu au cours de la conférence de la table ronde sur l'avenir du Congo, conférence qui dure depuis plus de trois semaines à Bruxelles. Auparavant, la Belgique souhaitait conserver certains pouvoirs de souveraineté pendant une période transitoire de quelques années après l'indépendance: ce projet est définitivement abandonné et le Congo jouira dès le 30 juin de la pleine souveraineté. Par ailleurs, les dirigeants congolais ont exprimé l'opinion que les premiers gouvernements congolais souhaiteraient obtenir les services d'un grand nombre de cadres belges ainsi que le concours économique et technique de la Belgique. Enfin, la nature des relations futures entre la Belgique et le Congo sera discutée par le futur gouvernement congolais avec Bruxelles.

Etats-Unis: attentat à la bombe à Little Rock contre la famille d'une étudiante noire

LITTLE ROCK. — Un grave attentat s'est produit dans la nuit de mardi à mercredi à Little Rock, attentat qui indique que certains éléments "blancs" ne sont aucunement résignés à la coexistence raciale dans les écoles de la ville. Une bombe de fabrication domestique a en effet explosé au cours de la nuit près de la maison d'une famille de Noirs dont un membre, la jeune Carlotta Walls, fréquente le Central High School: elle est un des cinq Noirs qui fréquentent l'institution depuis un an. C'est la première fois qu'un attentat est commis contre la famille d'un étudiant noir. Les quatre membres de la famille ont été réveillés par le bruit de l'explosion. Personne n'a été blessé mais la maison a subi des dégâts considérables: les fenêtres ont volé en éclats et des pans de brique ont été arrachés par l'explosion qui a réveillé tous les gens du quartier. Le chef local de la police a pris personnellement la direction de l'enquête qui a été ouverte aussitôt.

Allemagne occidentale: le ministère public en appelle des sentences, considérées insuffisantes, contre deux jeunes antisémites

COLOGNE. — Les avocats du ministère public ont décidé d'en appeler des sentences rendues la semaine dernière contre deux jeunes hommes convaincus d'avoir profané une synagogue et un monument aux morts juifs, à Cologne, la veille de Noël. Les jeunes gens ont été condamnés à des peines de 14 et de 10 mois de prison respectivement, alors que le représentant du ministère public avait réclamé des peines de deux ans et de deux ans et demi. Une grande partie de la presse allemande a critiqué les sentences qu'elle considère trop légères et de nature à encourager les éléments antisémites à poursuivre leur campagne. On sait que ce sont les incidents de Cologne qui ont apparemment déclenché la vague d'incidents antisémites qui a déferlé sur la plus grande partie du monde occidental. A Francfort, hier, un homme âgé de 27 ans a été condamné à cinq mois de prison pour avoir dessiné des slogans pro-nazis et antisémites sur les murs de divers immeubles.

Maroc: la Cour d'appel confirme la dissolution du parti communiste

RABAT. — La Cour d'appel de Rabat a ordonné hier la dissolution du parti communiste marocain, se rendant ainsi à la requête du gouvernement de Sa Majesté chérifienne qui en appelait de la décision d'un tribunal inférieur. Ce tribunal avait annulé, à Casablanca, le 29 octobre un décret gouvernemental qui proclamait l'insubordination du parti communiste. Le gouvernement affirmait que le communisme était incompatible avec la religion islamique, religion officielle du pays ainsi qu'avec les institutions monarchiques. Le tribunal de Casa avait dit qu'il n'était pas compétent pour se prononcer sur l'aspect religieux du problème mais qu'aucune loi marocaine n'obligeait un parti politique à faire une profession de foi. Néanmoins, après avoir entendu les avis de nombreux avocats, la Cour d'appel a renversé ce jugement et ordonné la dissolution du parti communiste.

Etats-Unis: promulgation de règlements rigoureux destinés à empêcher la pollution des eaux dans les Grands lacs et la voie maritime

WASHINGTON. — La direction générale des services de la santé publique a annoncé hier la promulgation prochaine de règlements rigoureux en vue d'empêcher que les navires sillonnant les Grands lacs et la voie maritime soient un facteur de pollution des eaux des villes américaines sises le long des lacs ou de la voie maritime. Les règlements entrèrent en vigueur lorsque la navigation reprendra dans la voie maritime, au printemps. Pour l'essentiel, ces règlements exigent que les navires s'abstiennent de verser des déchets dans les lacs ou les villes puissent leur eau ou alors appliquent un certain nombre de mesures pour combattre les risques de pollution. La direction des services de santé a rappelé que les systèmes municipaux d'épuration des eaux sont conçus en fonction d'un nombre stable de facteurs de pollution: l'accroissement subit de ces facteurs rendrait les systèmes impuissants à les éliminer tous. Or, cet accroissement est probable par suite de l'augmentation rapide du volume du trafic maritime par la voie maritime. D'où l'adoption de nouveaux règlements.

Viet-nam Nord: le régime communiste annonce une amélioration du sort des masses

HONG-KONG. — La radio de Hanoi, captée à Hong-Kong, a annoncé que le gouvernement (communiste) du Viet-nam nord a décidé de prendre diverses mesures en vue d'améliorer notablement le niveau de vie des masses au cours de l'année 1960. L'Office gouvernemental de planification a promis que le pouvoir d'achat augmentera de 14%, que les salaires augmenteront de 31% tandis que le volume de certains biens de consommation (comme le poisson séché, le sucre, le tabac, le savon, le papier, les vélos) mis à la disposition du public augmentera de 10 à 30%. C'est cette année que prend fin le plan de trois ans du gouvernement de Hanoi: les autorités ont exhorté les travailleurs à se préparer maintenant à réaliser le nouveau plan quinquennal qui doit démarrer l'an prochain. Les observateurs constatent que le régime de Hanoi s'est libéralisé depuis un an et que la socialisation de l'économie se fait en douceur et de façon progressive contrairement à ce qui se passe en Chine. Jusqu'ici, une minorité seulement des paysans, artisans et industriels ont adhéré aux organisations collectives.

Indonésie: l'activité des rebelles nuit à l'exploitation des plantations de caoutchouc de Sumatra

KISARAN. — Le terrorisme auquel continuent de se livrer des bandes nombreuses d'opposants au régime indonésien a pour effet de nuire sérieusement aux opérations des vastes plantations de caoutchouc de la grande île de Sumatra, plantations dont les principales sont exploitées par des intérêts américains. Depuis le début de la rébellion, en 1957, la production de la plus grande de ces plantations a été ramenée de 24 millions à 19 millions de livres par année, ce qui signifie pour la société américaine comme pour l'Indonésie une perte de plusieurs centaines de milliers de dollars par année. D'autre part, les travailleurs indonésiens, terrorisés par les rebelles, désertent les plantations en nombre croissant et il faudra probablement abandonner certaines exploitations. Le personnel américain lui-même se montre fort inquiet. Dans la seule plantation de Wingfoot, les déprédations causées par les terroristes (destruction d'entrepôts, d'habitations, de véhicules, etc.) se chiffrent par \$250,000, depuis un an et demi.

ALGERIE: NOUVELLE ETAPE DANS L'EPURATION

Dissolution de la "territoriale"; trois généraux limogés; rénovation de la police

EN GRANDE-BRETAGNE

Le gouvernement veut empêcher la grève de 350,000 cheminots

LONDRES. — A moins de cinq jours de l'heure fixée par les 350,000 cheminots britanniques pour déclencher une grève nationale, le gouvernement de Londres est intervenu et tente par tous les efforts possibles d'empêcher cette calamité nationale.

Le médiateur national du gouvernement, Peter S. John Wilson, a discuté pendant plus d'une heure hier avec Sidney Greene, secrétaire général du Syndicat des employés de chemins de fer dont les 370,000 membres menacent de déclencher la grève dimanche.

Par la suite, le ministre du travail, Edward Heath, a rencontré le leader syndical pendant 20 minutes; Heath devait également rencontrer Sir Brian Robertson, président de la Commission du transport, au cours de la nuit.

Avant ces rencontres, tout le monde se préparait à la grève avec un air pessimiste. Mais hier la confiance est revenue quand le leader syndical a déclaré qu'il restait encore de l'espoir.

"Quand nous pouvons nous rencontrer et discuter, a-t-il dit, c'est qu'il reste encore une possibilité d'accord."

Les syndicats réclament une hausse immédiate de salaire et

ne veulent pas attendre le rapport d'une commission d'enquête sur les chemins de fer. Ils ont rejeté une offre de hausse de salaire "quelques jours après la publication du rapport, au début de mars".

Au cours des discussions qui se sont poursuivies hier, les dirigeants syndicaux ont exposé leurs revendications. Le représentant gouvernemental doit entendre maintenant les représentations de la partie patronale avant de faire une suggestion.

Pendant ce temps, le gouvernement et des organismes privés se préparent à faire face à la situation au cas où l'entente serait impossible avant la date fixée pour la grève. Le Royal Automobile Club et l'Automobile Association distribuent à leurs membres 100,000 affiches destinées à inviter les travailleurs à monter gratuitement.

(Suite à la page 6)

L'URSS a-t-elle ou non plus de projectiles que les E.-U. ?

Union des spécialistes occidentaux du désarmement au moment d'une vive querelle sur la défense aux Etats-Unis

WASHINGTON. — Les spécialistes occidentaux des problèmes du désarmement sont arrivés dans la capitale américaine pour participer à des entretiens secrets en prévision de l'ouverture des nouvelles négociations Est-Ouest sur le désarmement à Genève le 15 mars.

MM. David Ormsby-Gore, ministre d'Etat de Grande-Bretagne, Jules Moch, de France, expert français pour les questions de désarmement aux Nations Unies, Gaetano Martino, ancien ministre italien et chargé du désarmement à Rome, se trouvent déjà à Washington avec leurs collègues: la délégation américaine est dirigée par M. Frederick Eaton, avocat de New-York et la canadienne, par le général L. M. Burns. Tous ces experts vont s'efforcer de préparer de nouvelles propositions que les puissances occidentales défendront ensemble au cours des pourparlers de Genève. On ne se cache pas cependant qu'il pourra être difficile d'en venir à un accord complet et de présenter un front absolument uni à Genève.

Cela est d'autant moins probable que cette table ronde des Oc-

cidentaux sur le désarmement va se dérouler alors même qu'un débat sans précédent fait rage aux E.-U. sur la situation militaire du pays et qu'une vive inquiétude commence à se manifester devant les conséquences de la supériorité militaire accrue de l'Union soviétique.

Confusion générale

Depuis plusieurs jours, la sous-commission sénatoriale sur les moyens de défense du pays est le théâtre de discussions passionnées et de témoignages contradictoires. Mardi, le général Nathan Twining, président du grand état-major, les armes à été sur la sellette. Contrairement à la plupart des autres généraux des diverses armées, il s'est montré relativement optimiste. Mais l'imprécision de ses réponses et le fait qu'il soit en contradiction avec M. Allen Dulles, chef du Central Intelligence Agency ont amené les sénateurs à convoquer de nouveau M. Dulles "pour sortir de la confusion actuelle".

Témoignages contradictoires

De quoi s'agit-il? En premier lieu, de savoir si les Etats-Unis sont en voie de gagner (comme l'affirme Twining) ou de perdre (comme le disent la plupart des autres généraux et des experts du Pentagone), la "bataille des projectiles".

Au-delà, il s'agit de savoir si la sécurité des E.-U. est assurée et si elle le demeurera avec les moyens actuels ou si cette sécurité est dangereusement compromise, ou du moins le sera bientôt à moins d'un effort gigantesque et immédiat dans le domaine militaire.

Des échanges de vues acrimonieux ont marqué la comparution du général Twining devant la sous-commission. Le sénateur Stuart Symington, démocrate du Missouri, a opposé aux déclarations de Twining, les déclarations de plusieurs autres généraux ainsi que des rapports secrets reçus par le Pentagone. Twining a mis en doute ces rapports selon lesquels l'avance de l'URSS en matière de projectiles croîtrait; le président du grand état-major soutient au contraire que la marge se rétrécit entre les E.-U. et l'URSS.

Enquête par le Congrès?

De plus, Twining n'hésite pas à affirmer — rejoignant en cela le président Eisenhower, dont il a d'ailleurs défendu les prévisions budgétaires que "dans l'ensemble, les Etats-Unis restent nettement plus puissants que l'URSS, qu'ils sont la première puissance militaire du monde et le reste-

ront". Et Twining a ajouté, à la surprise de certains sénateurs, qu'il était convaincu que l'URSS n'avait pas mais alors pas du tout envie d'attaquer les Etats-Unis.

Plusieurs sénateurs ont déclaré hier que tout le problème de la défense et de la sécurité se résume à des questions qu'il importe d'instituer une enquête sous les auspices du Congrès. Le sentiment se répand par ailleurs que le pays devra accroître sensiblement ses crédits militaires s'il entend tenir son rang dans la course aux projectiles.

PARIS. — C'est une véritable transformation de l'administration, du haut commandement et des services de la police que le gouvernement français a entreprise en Algérie. Fort des pleins pouvoirs que le Parlement lui accordait la semaine dernière à une majorité écrasante et de l'appui quasi unanime de la population de la métropole, le cabinet a annoncé hier, à la suite d'une réunion qui a duré trois heures, d'importantes mesures de rénovation en Algérie.

Le cabinet a pris ces décisions après avoir entendu le rapport des trois ministres (MM. Chatelet, Messmer, Michelet) qui avaient été envoyés en mission d'information en Algérie. Les mesures annoncées hier ne sont apparemment que la première étape d'une rénovation générale de la fonction publique, de la justice, de la police et du commandement militaire dans les départements nord-africains.

La "territoriale", dissoute

Déjà, un nouveau procureur général et un nouveau préfet de police sont arrivés à Alger. Voici les principales décisions prises hier par le cabinet, réunies sous la présidence du général de Gaulle, décisions qui entrent en vigueur immédiatement.

1) Dissolution de unités de réserve ou garde territoriale d'Algérie. La "territoriale", comme on l'appelle couramment, composée d'Européens d'Algérie, avait pris fait et cause pour l'insurrection de fin janvier et quelque 500 territoriaux avaient même été sur les barricades parmi les insurgés. La "territoriale" comprenait environ 20,000 hommes. Tous ses membres devront rendre leurs armes et pourront être appelés à servir dans la lutte contre les rebelles du FLN mais alors ce sera dans le cadre d'unités régulières de l'armée.

Général rappelés

2) Trois généraux, connus pour leur sympathie envers les "ultras", les gènes Jacques Faure, André Gribus et Henri Mirambau, ont été relevés de leur commandement et rappelés dans la métropole.

3) L'important "service de la guerre psychologique", créé voici quatre ans par des officiers "activistes" de l'armée d'Algérie est supprimé. Depuis lors, les autorités considéreraient que ce service, dont certaines réalisations étaient louables, était nettement trop "politique" et entretenait dans l'armée un état d'esprit regrettable.

4) Les divers corps de police d'Algérie seront entièrement réorganisés. Tous leurs officiers supérieurs seront progressivement rappelés en France et remplacés par des officiers venant de la métropole.

5) L'administration civile de l'Algérie sera réorganisée, renforcée et plus étroitement liée à la fonction publique de la métropole. De nombreuses mutations seront opérées dans le personnel supérieur.

Retour au régime civil

6) L'administration civile reprendra la direction des divers départements qui depuis mai 1958 se trouvaient sous la responsabilité directe d'officiers supérieurs. Des préfets civils remplaceront ces officiers au cours des prochaines semaines.

7) Des élections pour la formation des Conseils généraux (le Conseil général est une sorte d'Assemblée locale, chargée de gérer les affaires du département) auront lieu dans toute l'Algérie d'ici le 21 juin: il y a actuellement 15 départements en Algérie.

7) Le code pénal sera amendé de manière à conférer aux autorités judiciaires de plus larges moyens d'action pour la recherche et la détention des personnes suspectes de comploter contre le régime ou la sécurité de l'Etat. Les autorités auront notamment la faculté de décider plus facilement que précédemment l'assignation à résidence surveillée des suspects.

8) Enfin, en vue de renforcer l'action contre la rébellion et surtout contre le terrorisme, la justice militaire en Algérie sera réorganisée et mise en mesure de frapper plus rapidement les individus reconnus

et de masses de documents. Ottawa lui a ordonné de faire un "effort vigoureux et soutenu" pour attirer les Britanniques au Canada. M. Voisey dit d'abord effacer la pénible impression laissée chez beaucoup de Britanniques par les articles nombreux des journaux ont publiés sur les difficultés de la vie quotidienne au Canada, articles parus à la suite du retour de plusieurs milliers d'émigrants que le Canada avait déçus.

M. Voisey a entrepris une immense campagne de propagande: articles et interviews dans les journaux, pages entières de réclame. "Le bonheur vous attend au Canada", panneaux-reclame dans les grandes villes, conférences innombrables par les fonctionnaires du service de l'immigration, causeries radiophoniques, films documentaires de l'ONF, etc., "bref tous les moyens dont nous pouvons disposer pour donner au public anglais une idée de la situation au Canada".

M. Voisey se dit encouragé par les premiers résultats obtenus mais il refuse de pêcher par optimisme. Il fait remarquer que la prospérité dont jouissent aujourd'hui les Anglais explique leur peu d'enthousiasme pour émigrer "mais à long terme, cette

situation peut devenir un facteur d'émigration car la prospérité engendre un goût toujours plus vif d'une prospérité accrue".

45% des candidats, écartés

Le haut fonctionnaire ne cache pas par ailleurs qu'il est moins facile de faire émigrer aujourd'hui les ouvriers qualifiés, les techniciens, etc. Aussi, les fonctionnaires de son service doivent-ils faire montre de beaucoup de doigté et assumer une grande responsabilité quand il s'agit de décider si tel ou tel candidat est "acceptable". M. Voisey dit que les principaux critères sont: la mesure d'adaptabilité au mode de vie canadien et la disposition du candidat à faire l'importe quelle sorte de travail. Environ 55% des candidats obtiennent le visa d'immigration.

Enfin, M. Voisey affirme que son service ne cherche nullement à "enjôler les choses".

pour le dîner...

CUISINE

CAVE ET

MUSIQUE DE CHOIX

ET AU PIANO

Max Chamitov

au qui restaurant

INDIAN ROOM

STE-CATHERINE PRES DRUMMOND

Stationnement GRATUIT

Après 5 h. 30 au Garage

Tilden ou Drummond

MEMBRE - DINERS' CLUB

CHYPRE

Les chances d'un accord subsistent

NICOSIE. — Alors que les chances d'un accord entre Londres et les Chypriotes paraissent irrémédiablement compromises mardi, un regain d'espoir est apparu hier. L'adjoint au ministre des colonies, M. Julian Amery, a soudainement annulé son départ pour Londres après avoir eu deux entretiens imprévus avec M. Fadil Kutchuk, chef de la minorité turco-chypriote et vice-président de la République de Chypre.

Hier soir, on disait que M. Amery restera à Nicosie pour une période indéfinie. Après son premier entretien avec M. Kutchuk, le ministre anglais avait conféré avec M. Makarios, président-élu de Chypre et chef de la majorité gréco-chypriote, puis il a rencontré ensemble Kutchuk et Makarios. Bien que Londres ait soutenu qu'elle ne réduirait pas ses dernières revendications quant à la superficie de ses bases militaires sur l'île, on croit que le gouvernement anglais sera amené à faire aux Chypriotes de nouvelles concessions.

(Suite à la page 6)

FORMULE TRANSACTIONNELLE DE GROTEWOHL

Chaque pays concerné signerait un traité de paix avec "l'Allemagne de son choix"

BERLIN. — Le gouvernement de la République démocratique allemande (Allemagne orientale, communiste) a proposé hier une nouvelle formule pour hâter la réunification de l'Allemagne. Le premier ministre Otto Grotewohl a en effet déclaré devant le Parlement que les deux Etats allemands devraient pouvoir signer, chacun de son côté, des traités de paix avec toutes les puissances désireuses de le faire.

"Comme les clauses de ces traités concerneraient pour l'essentiel les mêmes problèmes, les traités seraient dans l'ensemble le même contenu et aboutiraient aux mêmes résultats, qu'ils soient signés avec l'un ou l'autre des Etats allemands..." Par là, les objections soulevées par certaines puissances à la signature de traités de paix avec les deux Etats allemands se trouveraient éliminées.

Chaque puissance concluerait le traité soit avec les deux Etats allemands, soit avec un seul d'entre eux.

Le premier ministre de la RDA a ajouté que son gouvernement est disposé à souscrire à tout moment à des accords qui auraient pour but la diminution de la tension en Europe centrale. (A Moscou, la revue "Temps nouveaux" écrit dans sa dernière livraison que les membres du pacte de Varsovie, république communiste à l'OTAN, n'auront peut-être pas d'autre alternative, si la situation actuelle per-

siste, que de signer un traité de paix avec la seule Allemagne orientale).

Adenauer: ne touchez pas à Berlin

A Bonn, d'autre part, le chancelier Adenauer a déclaré hier que l'attitude de Moscou sur la question de Berlin, lors de la conférence "au sommet" fournira la preuve de la sincérité de l'URSS qui ne cesse de proclamer son désir de voir diminuer la tension internationale. Au cours d'un débat de politique étrangère au Bundestag (Assemblée nationale), M. Adenauer a dit que rien "ne doit modifier le statut actuel de Berlin-ouest avant que le problème allemand dans son ensemble ne soit résolu". Le vieux chancelier a ajouté que toute modification du statut de Berlin dans les circonstances présentes se ferait au détriment de la population berlinoise et nous n'en assumerons certes pas la responsabilité.

GRANDE-BRETAGNE: UNE VASTE CAMPAGNE DE PROPAGANDE

Ottawa met tout en oeuvre pour attirer au pays force immigrants britanniques

LONDRES. — Le gouvernement canadien vient de lancer une nouvelle offensive en vue d'attirer un grand nombre d'immigrants britanniques au Canada. Désireux à la fois d'accroître le nombre des immigrants et de maintenir une forte proportion de Britanniques (l'an dernier, ce sont les Italiens qui avaient formé le plus fort contingent d'immigrants), Ottawa se livre à une propagande intense au Royaume-Uni.

L'an dernier, le nombre d'immigrants britanniques vers le Canada a atteint son chiffre le plus bas depuis 1950 et M. H.L. Voisey, directeur de l'Office canadien d'immigration à Londres ne s'attend pas à une augmentation considérable en 1960. "Je prévois une augmentation mais plutôt modeste", disait-il récemment sur la foi des conclusions tirées de diverses études consacrées aux tendances des économies canadienne et britannique et à la psychologie actuelle des Britanniques.

En 1957, il y eut une émigration massive de Britanniques vers le Canada, plus de 112,000 mais le phénomène était dû à la crise de Suez, de l'automne 1956, qui avait fait craindre le pire à bon nombre d'Anglais. En 1958, ce nombre descendait à 26,000 et il semble que les résultats complets pour 1959 feroient apparaître que moins de 25,000 Britanniques ont gagné le Canada pendant l'année dernière.

M. Voisey a entrepris une immense campagne de propagande: articles et interviews dans les journaux, pages entières de réclame. "Le bonheur vous attend au Canada", panneaux-reclame dans les grandes villes, conférences innombrables par les fonctionnaires du service de l'immigration, causeries radiophoniques, films documentaires de l'ONF, etc., "bref tous les moyens dont nous pouvons disposer pour donner au public anglais une idée de la situation au Canada".

M. Voisey se dit encouragé par les premiers résultats obtenus mais il refuse de pêcher par optimisme. Il fait remarquer que la prospérité dont jouissent aujourd'hui les Anglais explique leur peu d'enthousiasme pour émigrer "mais à long terme, cette

situation peut devenir un facteur d'émigration car la prospérité engendre un goût toujours plus vif d'une prospérité accrue".

45% des candidats, écartés

Le haut fonctionnaire ne cache pas par ailleurs qu'il est moins facile de faire émigrer aujourd'hui les ouvriers qualifiés, les techniciens, etc. Aussi, les fonctionnaires de son service doivent-ils faire montre de beaucoup de doigté et assumer une grande responsabilité quand il s'agit de décider si tel ou tel candidat est "acceptable". M. Voisey dit que les principaux critères sont: la mesure d'adaptabilité au mode de vie canadien et la disposition du candidat à faire l'importe quelle sorte de travail. Environ 55% des candidats obtiennent le visa d'immigration.

Enfin, M. Voisey affirme que son service ne cherche nullement à "enjôler les choses".

pour le dîner...

CUISINE

CAVE ET

MUSIQUE DE CHOIX

ET AU PIANO

Max Chamitov

au qui restaurant

INDIAN ROOM

STE-CATHERINE PRES DRUMMOND

Stationnement GRATUIT

Après 5 h. 30 au Garage

Tilden ou Drummond

MEMBRE - DINERS' CLUB

mais présente une image véritable du Canada en insistant sur les aspects difficiles de l'existence: mieux vaut que les immigrants soient agréablement surpris par le pays que déçus de n'y pas trouver l'Eldorado qu'ils auraient pu s'imaginer".

DE Paris

LES SENSATIONNELLES VOITURES A "TRACTION AVANT" CITROEN

10-19 DS-19

Cette voiture est acclamée pour son avance de 10 années sur son temps. Seulement \$3,095. F.A.B. M.T.

PANHARD

La voiture familiale par excellence!

A partir de \$1,795 F.A.B. M.T.

Distributeurs demandés dans certains territoires pour compléter notre réseau.

Distributeurs exclusifs pour **PANHARD ET CITROEN** **UTO-FRANCE** Ltée

PIECES ET ENTRETIEN Montréal RE. 9-4781

7144 Côte des Neiges 1670 Rue, Décarie Repentigny, P.Q.

855, rue Notre-Dame



Battue par les vagues de l'Atlantique et balayée par les grands vents du large, l'île aux Sables, hantée par les spectres des malheureux colons de la Roche et par ceux des milliers de victimes de naufrages tragiques se désagrège peu à peu sous les assauts répétés de la mer. Les plages sablonneuses de l'île s'étendent en "baïssures" sous-marines qui ont entraîné la perte de plus de 200 navires et fait 10,000 victimes. L'île qui a déjà diminué de moitié depuis 200 ans disparaîtra peut-être complètement un jour, constituant un très grand danger pour la navigation.

Je n'assisterai...

(Suite de la 1ère page)

Interrogé au sujet de l'attitude des députés à son égard, depuis sa première déclaration, le Dr Lizotte a dit que la première semaine ils ne le regardaient pas, mais qu'ils ont recommencé à le regarder. Si un député, dit-il, doit être regardé de travers parce qu'il dit sa façon de penser, il n'y a plus de liberté de parole.

Le député de l'Islet a exprimé l'opinion que le meilleur parti, au point de vue provincial, était encore l'Union Nationale.

Je n'ai aucune conviction, dit-il, dans le parti libéral, qui a trois chefs et n'offre rien à la population.

Le Dr Lizotte a pris à parti le whip en chef de l'Union Nationale, déclarant qu'il n'assistera à aucun caucus, aussi longtemps que M. Emilien Rochet occupera le poste. Il a reproché à un député du comté de Québec d'avoir fait des insinuations à son endroit.

Je n'en dirai pas davantage aujourd'hui, a poursuivi le Dr Lizotte, mais j'ouvrirai la bouche quand le temps sera venu. Quand on fait partie d'une équipe, on ne descend pas un joueur.

"Mais, demanda un journaliste, est-ce que vous n'avez pas descendu vous-même un joueur dans votre première déclaration?"

Non, répondit le député de l'Islet. J'ai dit que M. Barrette était un parfait gentilhomme. Ce que j'ai dénoncé, c'est la façon de procéder pour faire le choix du premier ministre.

Le cardinal...

(Suite de la page 2)

pable, alors condamnerez-vous le peuple ne vous le pardonnera jamais... J'ai accompli mon devoir honorablement."

Trois jours après la condamnation du cardinal, le 11 octobre 1946, le Vatican excommunia tous les catholiques mêlés à son arrestation et à son procès.

Cinq ans plus tard, le pape Pie XII éleva le prélat au rang de cardinal. Ceci provoqua la rupture des relations entre le Vatican et la Yougoslavie.

Les chances...

(Suite de la page 5)

Lundi, tout semblait compromis et M. Amery avait laissé entendre que la date de la proclamation de l'indépendance de Chypre (prévue pour le 19 mars) serait reportée indéfiniment. Le ministre des affaires étrangères, Selwyn Lloyd, déclara la même chose aux Communes, provoquant une véritable tempête dans les rangs travaillistes.

D'autre part, Makarios et Kutchuk annonçaient leur intention de proclamer l'indépendance de Chypre en mars s'il apparaissait qu'un accord avec Londres était impossible.

On sait que le gouvernement britannique réclame des Cyprotes l'octroi en pleine souveraineté d'une superficie de 120 milles carrés — soit deux fois plus que l'étendue des bases britanniques actuelles — en vue d'aménager de puissantes bases militaires. Londres avait d'abord réclamé 136 milles carrés. De leur côté, les chefs cyprotes offrent 36 milles carrés; ils réclament de plus un droit de regard pour le futur gouvernement de Chypre sur les bases.

Le gouverneement...

(Suite de la page 5)

On croit également que le gouvernement décrètera un état d'urgence afin de maintenir les services essentiels, soit les livraisons de nourriture et de combustibles aux hôpitaux et aux autres institutions publiques.

M. R.A. Butler, secrétaire à l'Intérieur dresse également des plans pour faire face à la situation. Par exemple, les industries de camionnage qui font du transport pour des services non essentiels seront mobilisées pour effectuer la livraison du lait et d'autres denrées.

300,000 gallons de lait sont actuellement livrés à Londres par chemin de fer.

On prévoit par ailleurs que la plupart des grosses entreprises industrielles ne souffriront pas des arrêts de travail avant trois semaines de grève.

On prévoit par ailleurs que la plupart des grosses entreprises industrielles ne souffriront pas des arrêts de travail avant trois semaines de grève.

On prévoit par ailleurs que la plupart des grosses entreprises industrielles ne souffriront pas des arrêts de travail avant trois semaines de grève.

On prévoit par ailleurs que la plupart des grosses entreprises industrielles ne souffriront pas des arrêts de travail avant trois semaines de grève.

On prévoit par ailleurs que la plupart des grosses entreprises industrielles ne souffriront pas des arrêts de travail avant trois semaines de grève.

On prévoit par ailleurs que la plupart des grosses entreprises industrielles ne souffriront pas des arrêts de travail avant trois semaines de grève.

On prévoit par ailleurs que la plupart des grosses entreprises industrielles ne souffriront pas des arrêts de travail avant trois semaines de grève.

On prévoit par ailleurs que la plupart des grosses entreprises industrielles ne souffriront pas des arrêts de travail avant trois semaines de grève.

On prévoit par ailleurs que la plupart des grosses entreprises industrielles ne souffriront pas des arrêts de travail avant trois semaines de grève.

On prévoit par ailleurs que la plupart des grosses entreprises industrielles ne souffriront pas des arrêts de travail avant trois semaines de grève.

On prévoit par ailleurs que la plupart des grosses entreprises industrielles ne souffriront pas des arrêts de travail avant trois semaines de grève.

Québec va étudier la situation financière de Shawinigan-Sud

QUEBEC. — Le ministre des affaires municipales, M. Dozois, a promis que le gouvernement provincial étudiera la situation financière extrêmement précaire du village de Shawinigan-Sud. M. Dozois a fait cette déclaration lors de l'étude, par le comité des bills privés, du bill soumis par les autorités de ce village. Shawinigan-Sud compte présentement 12,000 âmes et couvre une superficie de 20 milles carrés. Le comité a refusé à la corporation du village la permission de percevoir une taxe spéciale de vente de deux pour cent sur son propre territoire, à Shawinigan même, dans le village de Baie Shawinigan, ainsi que dans le village de St-Florent. Les représentants de la ville de Shawinigan se sont opposés à cette taxe, et ont obtenu gain de cause. On a décrit Shawinigan-Sud comme un "dortoir" de Shawinigan.

Le Dr Lizotte a pris à parti le whip en chef de l'Union Nationale, déclarant qu'il n'assistera à aucun caucus, aussi longtemps que M. Emilien Rochet occupera le poste. Il a reproché à un député du comté de Québec d'avoir fait des insinuations à son endroit.

Je n'en dirai pas davantage aujourd'hui, a poursuivi le Dr Lizotte, mais j'ouvrirai la bouche quand le temps sera venu. Quand on fait partie d'une équipe, on ne descend pas un joueur.

"Mais, demanda un journaliste, est-ce que vous n'avez pas descendu vous-même un joueur dans votre première déclaration?"

Non, répondit le député de l'Islet. J'ai dit que M. Barrette était un parfait gentilhomme. Ce que j'ai dénoncé, c'est la façon de procéder pour faire le choix du premier ministre.

L'affaire des...

(Suite de la première page)

toria ayant été référée au comité parlementaire des chemins de fer, c'est à cet endroit que le député de Richelieu-Verchères devra soulever le problème.

Présent la parole, M. Lionel Chevrier, libéral de Laurier, explique que l'émission des nouveaux coupons ayant été décidée par l'ancienne administration et mise en vigueur par la nouvelle, il ne croit pas que la question soit de la compétence du comité.

M. Cardin interjette que, s'il faut réviser l'affaire au comité, une intervention du ministre pourrait tarder à venir.

Mais le président maintient sa décision.

La tempête devait éclater quelques instants plus tard lorsque M. Théodore Ricard, député conservateur de Saint-Hyacinthe, demanda à M. Hees s'il savait combien de livres de coupons le député de Richelieu-Verchères (M. Cardin) et d'autres députés libéraux ont achetés sur le marché noir.

M. Lionel Chevrier bondit sur ses pieds pour demander que M. Cardin ait la permission de discuter de l'affaire, si le président permet la question de M. Ricard. Le président déclare que sa décision est la même dans les deux cas, M. Ricard est "hors d'ordre".

M. Cardin soulève alors la question de privilège. Le député de Saint-Hyacinthe, dit-il, de sa façon sournoise, m'accuse d'avoir eu des transactions avec le marché noir des coupons de péage. Je demande qu'il retire ses paroles. M. Ricard résiste en disant qu'il n'a jamais accusé formellement M. Cardin. Je n'ai fait que m'enquérir auprès du ministre des transports de la quantité de coupons que le député de Richelieu-Verchères a en sa possession et j'ai demandé au député de me renseigner là-dessus.

Le président déclare ici que le député de Saint-Hyacinthe devrait modifier sa question parce qu'elle est offensante pour M. Cardin. M. Ricard se fait fort l'oreille en disant qu'il n'a jamais dit que M. Cardin possédait de ces coupons mais qu'il a simplement demandé combien il en avait. Mais le président ne l'entend pas de cette oreille et M. Ricard est forcé de s'excuser au milieu des quolibets des libéraux l'accusant d'avoir recours aux méthodes de l'Union nationale pour discréditer ses adversaires.

Un autre député libéral, M. Jean-Paul Deschêtalets, de Maisonneuve-Rosemont, a tenté d'entamer la discussion sur les perquisitions effectuées par la Gendarmerie royale dans l'affaire des ponts Jacques-Cartier et Victoria.

Il demanda au ministre de la justice, M. David Fulton, pour quoi "les mandats de perquisition autorisés par la cour, le 31 décembre 1959, concernant les percepteurs du pont Jacques-Cartier, n'ont pas été exécutés avant la Gendarmerie royale avant le 6 février 1960?"

M. David Fulton déclara qu'il prenait avis de la question et répondrait aujourd'hui.

M. Deschêtalets voulut alors savoir du ministre de la justice s'il connaissait l'existence des perquisitions, vendredi dernier, lorsque le ministre des transports, M. Hees, demanda de soumettre l'affaire des péages au comité des chemins de fer.

M. Fulton répliqua qu'il avait donné, mardi, réponse à une

question semblable. On sait que M. Fulton déclara, mardi, qu'il n'avait été informé des raids que lundi de cette semaine.

question semblable. On sait que M. Fulton déclara, mardi, qu'il n'avait été informé des raids que lundi de cette semaine.

question semblable. On sait que M. Fulton déclara, mardi, qu'il n'avait été informé des raids que lundi de cette semaine.

question semblable. On sait que M. Fulton déclara, mardi, qu'il n'avait été informé des raids que lundi de cette semaine.

question semblable. On sait que M. Fulton déclara, mardi, qu'il n'avait été informé des raids que lundi de cette semaine.

question semblable. On sait que M. Fulton déclara, mardi, qu'il n'avait été informé des raids que lundi de cette semaine.

question semblable. On sait que M. Fulton déclara, mardi, qu'il n'avait été informé des raids que lundi de cette semaine.

question semblable. On sait que M. Fulton déclara, mardi, qu'il n'avait été informé des raids que lundi de cette semaine.

question semblable. On sait que M. Fulton déclara, mardi, qu'il n'avait été informé des raids que lundi de cette semaine.

M. Gagliardi réclame une hausse du taux de location des camions

Le commissaire Alfred Gagliardi a saisi hier officiellement le comité exécutif de la requête des propriétaires de camions qui demandent que la ville hausse les taux de location.

Actuellement la ville de Montréal paie \$2.25 l'heure pour un camion et le chauffeur tandis que les municipalités voisines paient \$3.00 et l'entreprise privée \$2.50.

M. Gagliardi a soumis à l'exécutif une motion priant ses collègues de bien vouloir réviser le taux horaire auquel les camions privés engagés par la Cité de Montréal sont embauchés, soit au taux de \$2.25 l'heure et de leur accorder un taux plus convenable.

La semaine dernière les propriétaires de camions avaient fait des représentations au maire, Sarto Fournier, qui leur avait promis de saisir les membres de l'administration du problème.

La motion Gagliardi a été référée aux directeurs de la Voie publique et des Travaux publics pour étude et rapport.

Les chances de...

(Suite de la 1ère page)

verselle indépendamment de toute approbation de la Commission internationale mais, dans ce cas, il lui faudrait penser beaucoup plus que les \$40 millions projetés, sans avoir l'assurance d'une contribution financière d'autres pays et avec la perspective d'une concurrence considérable de la part de la contrée où la tenue d'une exposition officielle aurait été recommandée.

Il ne nous reste donc qu'à attendre la décision du 8 mars prochain. Mais d'ores et déjà, nous savons que, si une exposition internationale est tenue au Canada, en 1967, c'est à Montréal qu'elle aura lieu.

Le n'est pas trop tôt, pour les Canadiens français, pour s'occuper à faire respecter le caractère biethnique du Canada et à donner à l'éventuelle exposition un visage réellement bilingue et une organisation où les deux langues seront traitées sur le même pied.

Mais, Washington et Moscou avaient eu soin d'annoncer chacun des lancements de satellites. Des rumeurs ont commencé à se répandre dans les milieux militaires des Etats-Unis au sujet du mystérieux bolide. Certains ont même prétendu qu'il pèserait plus de 15 tonnes. Mais, l'on aurait établi que ce satellite est quelque peu plus petit que l'un ou l'autre des découvreurs américains, soit, moins de 12 pieds de longueur et cinq pieds de diamètre, pesant 1,400 livres, après combustion du carburant. La capsule éjectable du Decouvreur pèse 300 livres.

Le réseau de repérage est bien établi, tant aux Etats-Unis qu'en Grande Bretagne. La marine américaine dirige le "SPASUR" (surveillance de l'espace). Ce service réclame la détection du mystérieux satellite. Il a des postes d'un océan à l'autre dans le sud des Etats-Unis.

Des navires en mer, tant dans le Pacifique que l'Atlantique, font également partie du réseau d'observation, afin que les satellites silencieux ne puissent décrire leur orbite sans être repérés, au-dessus des Etats-Unis, selon un communiqué du Pentagone.

Le satellite est repéré par l'énergie de haute fréquence qu'il réfléchit vers la terre: elle est captée par des antennes très sensibles ou encore, par des radiotélescopes.

Le plus gros au monde de ces appareils gigantesques est en voie de construction en Virginie occidentale; son diamètre est de 600 pieds. Il sera terminé en 1962.

Il s'élèvera à la hauteur d'un édifice de 66 étages. La marine américaine y consacre \$79,000,000. Il servira à des fins scientifiques très variées; 20,000 tonnes d'acier et 600 d'aluminium entrent dans sa construction.

question semblable. On sait que M. Fulton déclara, mardi, qu'il n'avait été informé des raids que lundi de cette semaine.

question semblable. On sait que M. Fulton déclara, mardi, qu'il n'avait été informé des raids que lundi de cette semaine.

question semblable. On sait que M. Fulton déclara, mardi, qu'il n'avait été informé des raids que lundi de cette semaine.

question semblable. On sait que M. Fulton déclara, mardi, qu'il n'avait été informé des raids que lundi de cette semaine.

question semblable. On sait que M. Fulton déclara, mardi, qu'il n'avait été informé des raids que lundi de cette semaine.

question semblable. On sait que M. Fulton déclara, mardi, qu'il n'avait été informé des raids que lundi de cette semaine.

question semblable. On sait que M. Fulton déclara, mardi, qu'il n'avait été informé des raids que lundi de cette semaine.

question semblable. On sait que M. Fulton déclara, mardi, qu'il n'avait été informé des raids que lundi de cette semaine.

question semblable. On sait que M. Fulton déclara, mardi, qu'il n'avait été informé des raids que lundi de cette semaine.

question semblable. On sait que M. Fulton déclara, mardi, qu'il n'avait été informé des raids que lundi de cette semaine.

question semblable. On sait que M. Fulton déclara, mardi, qu'il n'avait été informé des raids que lundi de cette semaine.

question semblable. On sait que M. Fulton déclara, mardi, qu'il n'avait été informé des raids que lundi de cette semaine.

question semblable. On sait que M. Fulton déclara, mardi, qu'il n'avait été informé des raids que lundi de cette semaine.

Semaine de...

(suite de la page 3)

marquée par l'inauguration du concours de connaissances agricoles. Le banquet sera sous les auspices de l'Institut agricole du Canada.

La journée de l'aviation, le 23, débutera par une réunion des aviateurs. En fin d'avant-midi, les six finalistes du concours de tortilleries se feront la cuisson en présence du public. Les lauréats en seront proclamés en fin d'après-midi.

La journée se terminera par une "soirée avicole", divertissante autant qu'instructive.

La journée des jeunes défricheurs de la colonisation, le 24, sera marquée d'une clinique sur la machinerie agricole: des milliers de bœufs et agneaux, sous les auspices de l'Association des éleveurs d'animaux de boucherie.

L'hommage à la famille terrienne, le 25, journée de la famille terrienne, donnera lieu, en fin d'après-midi, à la proclamation de la famille terrienne de l'année, sous le haut patronage de Son Em. le cardinal Paul-Émile Lévesque. Le banquet de la famille terrienne 1960 aura lieu au Cercle Universitaire, sous les auspices de la Coopérative fédérée de Québec.

Au programme de la journée de l'industrie laitière, le 26, soulignons la clôture du concours de connaissances agricoles; le couronnement de la reine des produits laitiers.

Une journée a été consacrée aux Néo-Canadiens; samedi, le 27; il y aura, en fin d'après-midi, démonstration de danses folkloriques étrangères.

La dernière journée du huitième Salon de l'Agriculture, le 28, sera celle des lauréats du Salon. Il y aura la distribution des prix du concours de connaissances agricoles et tirages divers; la clôture du Salon de l'Agriculture se fera en fin d'après-midi.

Chaque jour, diverses manifestations, notamment des défilés de modes, intéresseront l'élément féminin. Mlle Liliane Carrière, secrétaire générale des Cercles de femmes de la province de Québec, a souligné l'importance de ces manifestations. Mlle Cécile Rouleau, économiste ménagère, a expliqué que l'exhibé du ministère de l'Agriculture du Canada, portera sur "Le port, l'achat de chaque jour" soulignant par divers moyens audio-visuels l'importance de cet élevage.

M. Robert Raynald, président de l'Association forestière du Québec, a signalé l'apogée de la participation de l'Association qu'il préside et des clubs 4-H dont il s'est fait depuis longtemps le propagandiste au Salon de l'Agriculture.

M. Donald Smythe, président de la section montréalaise, de l'Institut agricole du Canada, qui groupe les agronomes du pays, a transmis l'invitation au banquet du 22 février.

M. Savignac...

(Suite de la page 3)

"Pour fins de comparaison, continue M. Savignac, il faut établir la relation entre deux emprunts contractés sur le même marché et à peu près à la même époque. C'est alors que l'on constate que la Cité de Montréal a obtenu sur le marché américain des conditions d'emprunt plus avantageuses que celles de la Corporation de Montréal Métropolitain et qu'aurait pu obtenir toute ville canadienne qui se serait alors adressée au marché d'outre-frontière.

"Tous ceux qui sont le moins durement versés en finances savent que les disponibilités du marché canadien sont beaucoup plus limitées et inférieures à celles du marché américain. Montréal avait également à émettre, à même son emprunt de \$13,800,000 une tranche de \$2,640,000 remboursable en cinq ans. Cette émission à un terme relativement court à une époque où les prêteurs réclament actuellement des obligations à long terme n'a pas été sans affecter le taux d'intérêt par la Cité de Montréal sur le marché canadien."

Et M. Savignac ajoute, en terminant: "En dépit de toutes les insinuations qui puissent être faites, il est toutefois consolant de constater que les plus grands experts du monde de la finance et ceux de la Commission municipale de Québec ont été unanimes dans leur conclusion que le prix obtenu par la Cité de Montréal en l'occurrence était avantageux en tenant compte des conditions

du marché canadien et des facteurs mentionnés précédemment."

du marché canadien et des facteurs mentionnés précédemment."

du marché canadien et des facteurs mentionnés précédemment."

du marché canadien et des facteurs mentionnés précédemment."

du marché canadien et des facteurs mentionnés précédemment."

du marché canadien et des facteurs mentionnés précédemment."

du marché canadien et des facteurs mentionnés précédemment."

du marché canadien et des facteurs mentionnés précédemment."

du marché canadien et des facteurs mentionnés précédemment."

du marché canadien et des facteurs mentionnés précédemment."

du marché canadien et des facteurs mentionnés précédemment."

du marché canadien et des facteurs mentionnés précédemment."

Les ressources hydrauliques, clef de l'industrialisation

Electrorama 1960, première exposition du genre à Montréal, a été ouverte en fin d'après-midi, au Palais du commerce, par l'hon. Daniel Johnson, ministre des Ressources hydrauliques, en présence de Son honneur le maire Sarto Fournier, des commissaires de l'Hydro-Québec et de nombreux invités.

L'hon. Johnson a souligné combien la province de Québec était favorisée par d'abondantes ressources naturelles: forêts, dont le cinquième de l'étendue seulement a été confiée à des exploitants; ressources minérales, mais également ressources hydrauliques, dont le potentiel est déjà fort exploité, puisqu'il n'y a pas une seule région de la province

qui soit privée d'électricité. Ces ressources hydrauliques sont d'ailleurs la clef du succès de l'exploitation des autres richesses naturelles du Québec.

Le ministre des Ressources hydrauliques a remercié M. Lucien Tremblay, député de Maisonneuve à l'Assemblée législative, de son initiative, à la tête des organisateurs d'Electrorama. M. Tremblay est également le président de la Corporation des maîtres électriciens du Québec.

M. Tremblay a présenté l'hon. Johnson et Son honneur le maire Fournier; le député de Maisonneuve à l'Assemblée législative a souligné qu'Electrorama se donne pour but

de faire connaître à la population les ressources hydrauliques de la province et les avantages de l'électricité.

Le ministre des Ressources hydrauliques a remercié M. Lucien Tremblay, député de Maisonneuve à l'Assemblée législative, de son initiative, à la tête des organisateurs d'Electrorama. M. Tremblay est également le président de la Corporation des maîtres électriciens du Québec.

M. Tremblay a présenté l'hon. Johnson et Son honneur le maire Fournier; le député de Maisonneuve à l'Assemblée législative a souligné qu'Electrorama se donne pour but

de faire connaître à la population les ressources hydrauliques de la province et les avantages de l'électricité.

Le ministre des Ressources hydrauliques a remercié M. Lucien Tremblay, député de Maisonneuve à l'Assemblée législative, de son initiative, à la tête des organisateurs d'Electrorama. M. Tremblay est également le président de la Corporation des maîtres électriciens du Québec.

M. Tremblay a présenté l'hon. Johnson et Son honneur le maire Fournier; le député de Maisonneuve à l'Assemblée législative a souligné qu'Electrorama se donne pour but

de faire connaître à la population les ressources hydrauliques de la province et les avantages de l'électricité.

Le ministre des Ressources hydrauliques a remercié M. Lucien Tremblay, député de Maisonneuve à l'Assemblée législative, de son initiative, à la tête des organisateurs d'Electrorama. M. Tremblay est également le président de la Corporation des maîtres électriciens du Québec.

M. Tremblay a présenté l'hon. Johnson et Son honneur le maire Fournier; le député de Maisonneuve à l'Assemblée législative a souligné qu'Electrorama se donne pour but

de faire connaître à la population les ressources hydrauliques de la province et les avantages de l'électricité.

Le ministre des Ressources hydrauliques a remercié M. Lucien Tremblay, député de Maisonneuve à l'Assemblée législative, de son initiative, à la tête des organisateurs d'Electrorama. M. Tremblay est également le président de la Corporation des maîtres électriciens du Québec.

M. Tremblay a présenté l'hon. Johnson et Son honneur le maire Fournier; le député de Maisonneuve à l'Assemblée législative a souligné qu'Electrorama se donne pour but

de faire connaître à la population les ressources hydrauliques de la province et les avantages de l'électricité.

Le ministre des Ressources hydrauliques a remercié M. Lucien Tremblay, député de Maisonneuve à l'Assemblée législative, de son initiative, à la tête des organisateurs d'Electrorama. M. Tremblay est également le président de la Corporation des maîtres électriciens du Québec.

M. Tremblay a présenté l'hon. Johnson et Son honneur le maire Fournier; le député de Maisonneuve à l'Assemblée législative a souligné qu'Electrorama se donne pour but

de faire connaître à la population les ressources hydrauliques de la province et les avantages de l'électricité.

Le ministre des Ressources hydrauliques a remercié M. Lucien Tremblay, député de Maisonneuve à l'Assemblée législative, de son initiative, à la tête des organisateurs d'Electrorama. M. Tremblay est également le président de la Corporation des maîtres électriciens du Québec.

M. Tremblay a présenté l'hon. Johnson et Son honneur le maire Fournier; le député de Maisonneuve à l'Assemblée législative a souligné qu'Electrorama se donne pour but

de faire connaître à la population les ressources hydrauliques de la province et les avantages de l'électricité.

Le ministre des Ressources hydrauliques a remercié M. Lucien Tremblay, député de Maisonneuve à l'Assemblée législative, de son initiative, à la tête des organisateurs d'Electrorama. M. Tremblay est également le président de la Corporation des maîtres électriciens du Québec.

M. Tremblay a présenté l'hon. Johnson et Son honneur le maire Fournier; le député de Maisonneuve à l'Assemblée législative a souligné qu'Electrorama se donne pour but

de faire connaître à la population les ressources hydrauliques de la province et les avantages de l'électricité.

Le ministre des Ressources hydrauliques a remercié M. Lucien Tremblay, député de Maisonneuve à l'Assemblée législative, de son initiative, à la tête des organisateurs d'Electrorama. M. Tremblay est également le président de la Corporation des maîtres électriciens du Québec.

M. Tremblay a présenté l'hon. Johnson et Son honneur le maire Fournier; le député de Maisonneuve à l'Assemblée législative a souligné qu'Electrorama se donne pour but

COMMENT ON FAUSSE LES FAITS

Toronto n'est pas près d'enlever à Montréal son rang de métropole, dit M. Jean Drapeau

Au cours de l'allocution qu'il prononçait mardi soir, au théâtre Saint-Denis, M. Jean Drapeau, président honoraire de la Ligue d'action civique, en plus de dénoncer la mauvaise administration financière actuelle de la cité de Montréal et l'étrange commerce de l'argent qui s'y pratique, a eu vite fait de démolir les arguments statistiques que certains utilisent comme épouvantail dans le but de faire accepter "leur" gouvernement métropolitain comme une chose indispensable sans laquelle la ville de Montréal est en danger de se faire enlever par Toronto son rang de métropole du Canada.

L'ancien maire de Montréal a montré comment ces gens faussent les faits en jouant avec les chiffres et les statistiques pour en arriver à présenter les données qui conviennent à leur jeu néfaste.

Voici en quels termes M. Drapeau a détruit les arguments en question et démontré que Montréal est plus que jamais la métropole du Canada.

Selon certaines personnes, entre autres, l'actuel ministre des affaires municipales, M. Dozois, les municipalités du Québec sont riches, le contribuable de notre province paierait à sa municipalité des taxes beaucoup moins élevées que celles d'un contribuable ontarien à sa propre municipalité.

Ainsi le 17 décembre dernier M. Dozois affirmait que le Montréalais avait versé en 1958, seulement \$113 à sa municipalité, tandis qu'à Toronto le citoyen en avait versé \$136. Or, ce sont là des chiffres erronés obtenus en faisant le faux calcul de diviser le total des revenus des deux villes par le chiffre de la population au lieu de le faire par le nombre de ceux qui supportent directement ou indirectement le fardeau de la taxation.

Après tout, les enfants et les adolescents ne paient pas de taxes et il se trouve que ceux-ci sont au moins trois fois plus nombreux à Montréal qu'à Toronto.

A Toronto, il n'y a pas de taxes locales comme la taxe d'eau et la taxe d'affaires; il n'y a pas non plus de taxes de vente.

La taxe foncière est plus élevée que la nôtre, mais elle s'applique sur une évaluation foncière fondée sur les prix de 1940 et qui ne représente que 25 à 30 pour cent de la valeur réelle d'aujourd'hui, tandis que notre évaluation représente 75 à 80 pour cent de la valeur réelle.

Si l'on ne note pas Montréal d'un régime métropolitain, dit-on, celle-ci finira par perdre à brève échéance son titre de métropole au profit de Toronto. Il n'y a peut-être pas d'affirmation plus erronée. Selon les chiffres les plus récents de notre service municipal des estimations, la population de Montréal est d'un million, trois cent quatre-vingt-quatre mille âmes, alors que Toronto ne compte que six cent cinquante mille habitants.

Mais il y a encore plus. A la lecture des statistiques fédérales, l'on constate non seulement que Montréal dépasse Toronto, mais aussi que la valeur de no-

tre production est supérieure à celle de la production réunie de Toronto et de Vancouver! Pourtant, au cours des années qui suivront immédiatement la deuxième grande guerre, Toronto occupait une place aussi importante que la nôtre dans le domaine industriel.

A Toronto, il faut l'admettre, le régime métropolitain se présentait au moins sous une forme alléchante pour les contribuables. Le gouvernement provincial s'engageait à verser un octroi de \$4 à \$5 par tête de population en diminution de la taxe foncière résidentielle; il prenait à sa charge cinquante pour cent du coût de construction et de l'entretien des principales rues de la ville, soixante-dix pour cent du coût de la main-d'œuvre des travaux de secours aux chômeurs, soixante-quinze pour cent des frais de la défense civile, et il contribuait de façon généreuse au bien-être social et à l'éducation. Ainsi l'an dernier, Toronto s'est vu accorder, par le truchement du gouvernement métropolitain, des octrois provinciaux au montant de \$25 millions, soit près du quart de son budget municipal et scolaire.

A notre tour, nous sommes entrés dans l'ère métropolitaine, mais nous n'avons pas encore entendu parler que le gouvernement provincial avait l'intention de payer le quart de notre budget de quelque \$160 millions. Au contraire, le premier geste concret que vient de poser la Corporation de Montréal Métropolitain est d'emprunter \$30 millions et d'envoyer un compte spécial aux contribuables. On peut imaginer quel sera le sort du contribuable lorsque l'exécution des grands travaux commencera pour de bon.

Le ministre Dozois a prétendu également que nos municipalités sont moins endettées que celles de l'Ontario.

Non, la réalité est toute autre. Les municipalités du Québec ploient sous le fardeau des taxes et des dettes. M. Sauvé lui-même l'a admis à maintes reprises au cours de l'automne dernier en recevant des délégations de représentants de municipalités. S'adressant à une délégation de l'Association des manufacturiers canadiens, il déclarait qu'il faut une répartition plus équitable du produit des impôts au Canada. "C'est une question de vie ou de mort pour les autorités municipales comme pour la province", disait-il.

Des propositions

Mais alors que proposez-vous, me demandera-t-on? C'est simple: je propose un vrai ministère des affaires municipales, avec un vrai ministre des affaires municipales. Un ministre qui possède une optique réaliste, pas un ministre charlatan capable simplement de débiter des faussetés, et de se faire acroire.

Un ministre qui tiendrait aux municipalités de Québec le

langage d'un Paul Sauvé, qui lui, ne niait pas la situation financière critique des municipalités et des commissions scolaires.

Ce que je propose? C'est que l'on n'intervienne pas l'ordre des problèmes, qu'on admette la situation, qu'on l'admette, puis que toutes les municipalités se joignent au gouvernement du Québec, quel que soit le parti qui pourra demain

exercer le pouvoir, et que tous ensemble, l'on avance la solution du problème constitutionnel, problème No 1 au Canada. Tout se tient. Tout part de là et tout revient là.

Puis, que le gouvernement provincial, fort de cet appui unanime des municipalités n'en retarde pas pour autant l'application d'une politique des ressources naturelles, capable à elle seule de prendre soin d'une partie du budget provincial.

Le problème n'est pas insoluble. La province a une juridiction complète et elle a les moyens de l'exercer.

Entre temps, que le gouvernement provincial ne nie pas le

La Ligue refuse les compromis

Etant donné sa nature, on comprendra mieux que la Ligue refuse les compromis qu'on ne cesse de lui suggérer, les alliances circonstancielles aux quelles on l'invite, les "accommodements" qu'on la presse d'accepter.

N'étant pas simplement un parti politique, la Ligue ne peut consentir des alliances qui lui raviraient son indépendance ni se lancer dans une aventure qui compromettrait dangereusement son effort fondamental, son objectif premier.

C'est d'ailleurs curieux de voir combien certains gens évoluent au gré des circonstances, parmi les "esprits distingués" qui l'an dernier nous ont juré de faire l'unité d'action avec le parti libéral, il s'en est trouvé l'automne dernier, alors que M. Sauvé avait commencé son effort de rénovation, pour nous inviter à l'appuyer publiquement. Pour un peu, ils nous auraient supplié de faire alliance avec l'Union Nationale. Cela donne la mesure du sérieux de ces "stratégies", maladroites de l'action immédiate; si nous avions, l'an dernier, cédé à leurs

Croisade permanente du civisme

C'est une sorte de croisade permanente du civisme, dans son sens le plus large, que la Ligue a entreprise et qu'elle est résolue à poursuivre. Quand elle fait de l'action politique directe, c'est qu'elle estime qu'il en est de son intérêt, de son honneur, de son œuvre de longue haleine, une œuvre d'éducation puis de création d'impôts.

Ouvrière de longue haleine, bien sûr. D'autres, bien avant nous, avaient pressenti l'importance de l'éducation civique.

Je pense notamment à Henri Bourassa, fondateur du Devoir, ce quotidien qui est l'honneur du Canada français, puisque d'un bout à l'autre du pays, l'on reconnaît que Le Devoir est le dernier journal de combat qui reste dans tout le Canada.

Voici 50 ans, en créant le journal, le grand homme politique alertait déjà l'opinion sur l'urgence de la conscience civique, d'une préoccupation véritablement politique pour suppléer le néfaste esprit "partisan" et la fièvre électorale. C'est largement sous le signe du civisme que Bourassa a placé son œuvre et "Le Devoir" a constamment maintenu cette préoccupation.

Ceux même qui ne sont pas d'accord avec tous les thèmes, toutes les prises de position du journal, et c'est inévitable, c'est même stimulant, — ceux-là aussi conviendront que Le Devoir a fait énormément à la fois pour détruire "l'esprit de parti" chez nous et pour développer une conscience civique. Mais l'action de ce journal comme celle d'autres entreprises, revues, associations, groupes d'éducation populaire, ne peut être pleinement féconde que si elle est prolongée par l'effort concret, tenace, dy-

namique d'un organisme véritablement politique.

Il suffit de relire ce que Bourassa écrivait voici un demi-siècle, pour constater que dans une large mesure les maux qu'il dénonçait alors, nous les retrouvons aujourd'hui. Des progrès, bien sûr, ont été accomplis et la disparition de ce néfaste esprit de parti en est un d'importance, mais à côté de cela, quelle tâche immense ne restait-il pas à accomplir!

C'est M. F. Adolphe Sénécal, vice-président de l'Action civique et président du Comité de moralité publique, qui avait présenté M. Drapeau à la foule de plus de deux mille personnes qui remplissaient à craquer la vaste salle du théâtre Saint-Denis.

L'ancien maire de Montréal fut remercié par M. Pierre DesMarais, président de l'Action civique et membre du Comité exécutif de la Cité de Montréal.

M. Saint-Pierre nommé directeur des cours du soir

M. Jean-Jacques Saint-Pierre, professeur de comptabilité à l'Ecole des hautes études commerciales, vient d'être nommé au nouveau poste de directeur des cours du soir de l'Ecole. Ces cours connaissent un succès constant si l'on considère que 1219 étudiants les fréquentent actuellement. M. Raymond Morcel, professeur de contrôle financier et de prix de revient succède à M. Saint-Pierre au poste de chef du service des sciences comptables.

Protestations des artistes de langue anglaise

TORONTO — "Il semble que la seule manière pour un artiste canadien d'obtenir les cachets qu'il mérite et le respect des réalisateurs canadiens est d'aller donner des spectacles à l'étranger et de recevoir avec un nouveau statut conféré par l'importation", affirme l'Association des artistes de la radio et de la télévision canadienne, dans le mémoire qu'elle vient de faire parvenir aux autorités de Radio-Canada pour protester contre le sort qui est fait aux artistes professionnels du pays.

Le mémoire accuse Radio-Canada d'avoir diminué le nombre de ses émissions anglaises de télévision réalisées au Canada, de payer des cachets faibles à des artistes étrangers; et d'être en train de tuer l'industrie canadienne du cinéma.

Dans son étude de la programmation en langue anglaise annoncée pour 1960, l'Association affirme que les réductions suivantes de temps vont se produire: 20.8% pour la production théâtrale, 21.4% pour les programmes de variétés et 23.8% pour les programmes pour enfants. Les diminutions d'emploi que subiront les artistes canadiens seront: 30% dans les productions théâtrales et 50% dans les programmes pour enfants. Les crédits pour les programmes de variétés seront réduits de 40%.

La situation actuelle risque de compromettre tout nouveau développement des arts scéniques, le ballet et l'opéra, ajoute le mémoire des artistes.

M. H. G. Walker, gérant du réseau anglais de Radio-Canada, s'est élevé contre la fausseté des allégations de l'Association. Il a dit que les "importations" pour la période octobre-juin 1960 avaient été réduites de 34 p.c. par rapport à la saison précédente.

M. F. Deloffre et "Un maître inconnu du roman français"

M. Frédéric Deloffre, professeur à l'Université de Lyon et professeur à l'Université de Toronto, sera le conférencier à la sixième réunion de l'Alliance française de Montréal qui aura lieu lundi soir prochain, à 8h. 45, dans la grande salle de l'hôtel Fitz-Carlton. Sous le titre de: "Un maître inconnu du roman français, pionnier du Canada au XVIIIe siècle", M. Deloffre parlera d'un auteur mystère, R. Chasles, dont le roman: les Illustres Françaises a secrètement influencé les plus grands écrivains du XVIIIe siècle, bien que cette œuvre soit presque totalement passée inaperçue jusqu'à nos jours. Le mystère s'étend d'ailleurs à Chasles lui-même, car son nom n'a été prononcé que 35 ans après sa mort, laissant planer des doutes sur sa personnalité réelle.

Des conférences sur l'atome, à McGill

Des conférences sur la théorie élémentaire de l'énergie atomique seront données, à l'édifice McConnell, faculté de Génie de McGill, les 15, 16 et 17 février, par M. D. G. Hurst, docteur en sciences, sous les auspices de Atomic Energy of Canada Limited. Ces conférences seront prononcées à quatre heures de l'après-midi, tandis qu'à sept heures du soir, les mêmes jours, un cours plus avancé sera dispensé, par plusieurs conférenciers.

Voici quels sujets seront abordés dans ces cours: "Carburants nucléaires et réacteurs: les réacteurs: types, contrôles et tracés des plans; dommages causés par la radiation, la transmutation et autres problèmes touchant les matériaux; instruments et contrôles dans le domaine de l'énergie atomique; réacteurs de production d'énergie, état présent et avenir; réacteurs électroniques, applications aux réacteurs."

Etude de la déclaration de principes de la CTCC

Le Comité d'éducation du Conseil central de Montréal (CTCC) vient de faire connaître le programme d'une fin de semaine d'étude qui se tiendra à la Maison St-Paul, 3641 est, boul. Gouin, les 12, 13 et 14 février.

La fin de semaine débutera dans la soirée du vendredi par la présentation du film "Les 90 jours" sur l'histoire d'une grève dont le scénario fut écrit par Gérard Pelletier.

La journée du dimanche sera consacrée à l'étude de la déclaration de principes de la CTCC. M. l'abbé Jean-Marie Lafontaine, aumônier du Conseil central, Fernand Jolicoeur, directeur du service d'éducation de la CTCC et Maurice Bouchard, économiste, interpréteront dans son vrai sens les principaux points de la doctrine de la CTCC.

La journée du lendemain sera consacrée à l'étude de problèmes particuliers; la première réunion groupera les nouveaux membres; la deuxième, les militants d'expérience et finalement les travailleurs de l'industrie de la construction.

Celui-ci prononça la phrase réglementaire: "Le premier ministre propose ce que je quitte maintenant le fauteuil".

Un député répondit: "Il a bien raison".

Toute la Chambre éclata d'un franc éclat de rire.

Le Conseil central de Sherbrooke: Des félicitations à M. Barrette; des reproches à M. Roger Provost

Le Conseil central des syndicats nationaux de Sherbrooke vient de féliciter M. Antonio Barrette pour l'attitude qu'il a prise au cours de la médiation entre la Dominion Textile et les syndicats de la Fédération nationale du textile et lui a demandé de poursuivre ses efforts pour en arriver à une entente satisfaisante pour les grévistes de Magog.

Par ailleurs, le même organisme qui représente près de 10.000 travailleurs de la région des Cantons de l'Est a sévèrement blâmé l'attitude de M. Roger Provost et du Syndicat des ouvriers unis des textiles d'Amérique (FTQ-CTC) qui ont immédiatement accepté les propositions Barrette sans se soucier du dommage qu'ils causaient aux grévistes de Magog.

M. Barrette

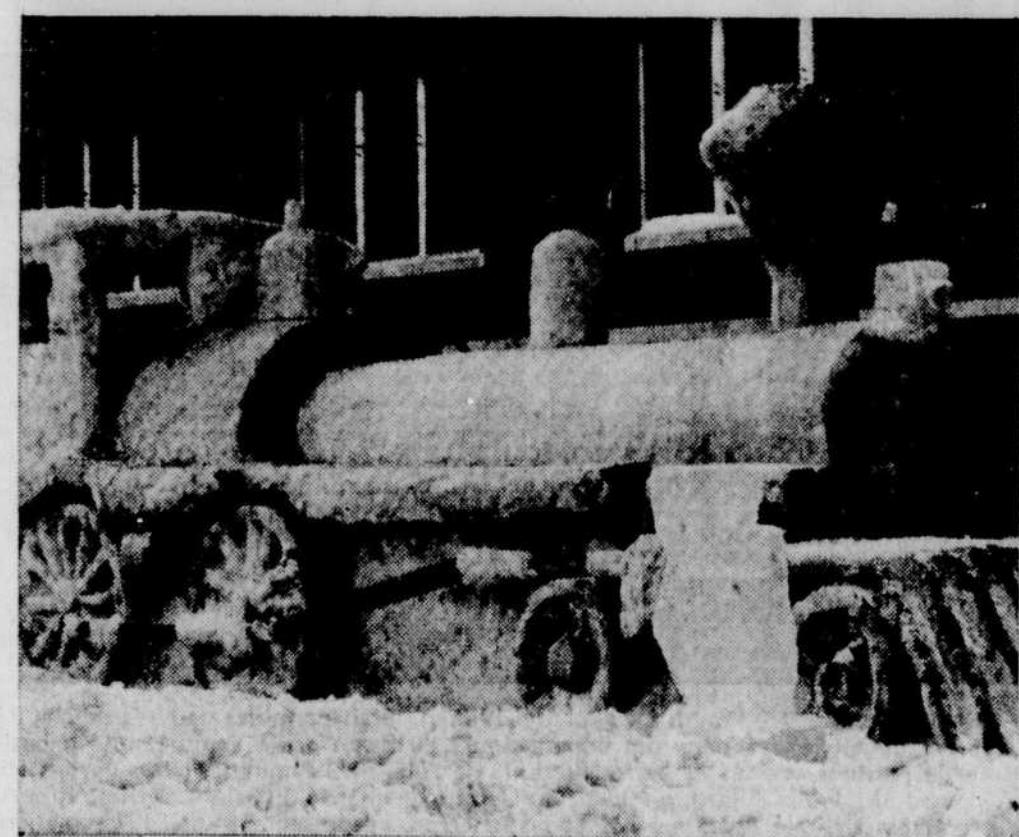
Voici le texte du télégramme adressé par le Conseil central de Sherbrooke par son secrétaire, M. Oscar Fournier, à M. Barrette:

"Le Conseil central des syndicats nationaux de Sherbrooke, réuni en assemblée lundi soir, désire vous remercier pour votre médiation concernant les travailleurs de Magog.

Il est de toute nécessité que les négociations se poursuivent sur certains points demeurés en litige.

Lettre à M. Roger Provost

Le Conseil central a également autorisé son secrétaire, M.



Dans le cadre de festival d'hiver annuel, les étudiants du Collège militaire de Saint-Jean ont fait de magnifiques sculptures de glace dont cette locomotive, œuvre de l'escadron Champlain. Le festival se terminera samedi soir par un bal sous la présidence de M. Pierre Sévigny, ministre associé de la défense nationale.

Le général nazi Kurt Meyer:

"Un jour, vous découvrirez que vous avez perdu la guerre..."

TORONTO. — Kurt Meyer, ce général nazi de la seconde guerre mondiale qui fut détenu dans une prison canadienne comme criminel de guerre, soutient qu'il y aura une autre guerre et qu'il y participera.

Le "Telegram", de Toronto, a rapporté hier une interview avec l'ancien général qui vit présentement à Bonn et dirige un organisme de vétérans des troupes SS Waffen qu'il commande.

Grandeurs et misères de la présidence!

QUEBEC. (DNC) — Les bons mots authentiques ne sont pas légion du Parlement de Québec. Aussi empruntons-nous de faire circuler celui que nous avons entendu jeudi soir.

Le président de l'Assemblée législative, M. Maurice Tellier, étant absent pour cause de maladie, son assistant, M. Germain Caron, député de Maskinongé, le remplace au fauteuil. Il n'est pas encore très familier avec la procédure parlementaire, surtout que le ton de la discussion l'a forcé à rendre plusieurs décisions délicates au cours des dernières semaines.

Les libéraux veulent d'en appeler d'une de ses décisions, déclarant irrégulière une motion de censure contre le gouvernement. Au lieu d'inviter à se lever ceux des députés qui votent en faveur du maintien de la décision, il dit: "ceux qui sont en faveur de la motion voudront bien se lever".

Il y eut des rires, des hésitations, le président se reprit, et finalement on entra le vote.

Quand ce fut terminé on aborda un autre item de l'ordre du jour, la Chambre devant alors se former en comité plénier, en l'absence du président.

Celui-ci prononça la phrase réglementaire: "Le premier ministre propose ce que je quitte maintenant le fauteuil".

Un député répondit: "Il a bien raison".

Toute la Chambre éclata d'un franc éclat de rire.

"Tous les jours le monde occidental perd une bataille dans sa guerre économique avec le bloc de l'Est, — a déclaré Meyer.

Il (des communistes) n'ont même pas à attaquer sur le front de l'Est. Ils le pénètrent, économiquement parlant, à travers les pays de l'est central. Il s'agit d'une révolution nouvelle genre, sans barrières, mais telle que Lénine l'avait conçue."

Il a dit qu'il considère la guerre de 1939 - 1945 comme la seconde bataille d'un conflit qui a débuté en 1914, et il y en aura un troisième.

"Je serais encore le plus jeune d'entre eux, si j'y retournais. L'état-major est trop vieux. Mais, ou pourrions-ils se procurer des généraux, à moins qu'ils s'adressent aux criminels?"

Au cours de son interview avec Gordon Donaldson, Meyer a souligné ces trois points:

Sur l'antisémitisme: "Je ne crois pas qu'il y ait forme d'antisémitisme en Allemagne. La tuerie en masse des Juifs est une sale farce sur la conscience de chacun d'entre nous."

Sur les vieux soldats: "Le record militaire des Allemands n'a rien de honteux. Un bon soldat doit avoir l'orgueil de sa patrie."

Pour ce qui a trait au nombre d'anciens SS Waffen, estimé à 900.000, qui font partie de son organisation actuelle, il a dit seulement: "Vous pouvez dire qu'il est beaucoup plus considérable que la Légion canadienne."

A propos de la dernière guerre: "L'Armée canadienne n'a

combattu que pendant six mois, et contre des troupes allemandes épuisées. Si des troupes fraîches comme les vôtres avaient été utilisées avec les troupes allemandes épuisées, elles auraient enfoncé les troupes russes elles-mêmes épuisées. Un jour, vous découvrirez que vous avez perdu la guerre en 1945."

Film et discussion sur les problèmes des préjugés raciaux

Le Comité ouvrier des droits de l'homme de Montréal, organisme mis sur pied par le Conseil du travail de Montréal (CTC) invite les syndiqués à assister à la première d'un film ainsi qu'à une discussion-panier sur les problèmes des préjugés raciaux et la discrimination.

Ces événements se dérouleront ce soir, à 8h.15, à l'édifice du Syndicat international des ouvriers du vêtement pour dames, au 225, rue du Plateau (entre les rues Ste-Catherine et Ontario, une rue à l'est de Bleury).

Le film, "The New Girl", porte sur l'embauche d'une secrétaire de race noire par une entreprise qui n'avait pas employé une personne de couleur dans ses bureaux.

La trame sonore du film est en anglais, mais la discussion ouverte au public se déroulera à la fois en français et en anglais.

772,664 Canadiens à la recherche d'un emploi

OTTAWA. — Le ministre du travail, M. Starr, a révélé hier aux Communes que 772.644 demandes d'emploi n'avaient pas été satisfaites par le Service national de placement à la date du 21 janvier dernier. Il a fourni cette information à la demande de M. Paul Martin, libéral d'Essex-Est: la semaine précédente, a-t-il ajouté, il y avait 755.387 demandes d'emploi non satisfaites. Ces chiffres se comparent à 783.361, au 21 janvier 1959. Le Bureau fédéral de la statistique estime que 370.000 Canadiens étaient en chômage le 15 décembre dernier.

Le Conseil central de Sherbrooke:

Des félicitations à M. Barrette; des reproches à M. Roger Provost

Le Conseil central des syndicats nationaux de Sherbrooke vient de féliciter M. Antonio Barrette pour l'attitude qu'il a prise au cours de la médiation entre la Dominion Textile et les syndicats de la Fédération nationale du textile et lui a demandé de poursuivre ses efforts pour en arriver à une entente satisfaisante pour les grévistes de Magog.

Par ailleurs, le même organisme qui représente près de 10.000 travailleurs de la région des Cantons de l'Est a sévèrement blâmé l'attitude de M. Roger Provost et du Syndicat des ouvriers unis des textiles d'Amérique (FTQ-CTC) qui ont immédiatement accepté les propositions Barrette sans se soucier du dommage qu'ils causaient aux grévistes de Magog.

M. Barrette

Voici le texte du télégramme adressé par le Conseil central de Sherbrooke par son secrétaire, M. Oscar Fournier, à M. Barrette:

"Le Conseil central des syndicats nationaux de Sherbrooke, réuni en assemblée lundi soir, désire vous remercier pour votre médiation concernant les travailleurs de Magog.

Il est de toute nécessité que les négociations se poursuivent sur certains points demeurés en litige.

Lettre à M. Roger Provost

Le Conseil central a également autorisé son secrétaire, M.

Oscar Fournier, à faire connaître à M. Roger Provost, directeur régional du Syndicat des ouvriers unis des textiles d'Amérique (FTQ-CTC) "sa stupéfaction et sa déception" pour l'attitude prise par ce dernier à l'endroit des travailleurs de Magog.

"Nous sommes d'avis, dit la lettre envoyée à M. Provost, que les travailleurs du textile, en grève depuis plus de quatre mois, méritent qu'on les consulte avant de prendre une décision d'une telle importance.

"Par la pression économique qu'ils ont exercée sur la Dominion Textile, les grévistes de Magog, par leur persévérance et leur magnifique solidarité sont parvenus à obtenir d'importantes améliorations à leur convention collective. Il se produit que votre groupe bénéficie de ces améliorations sans avoir eu à faire le moindre sacrifice et sans bourse déliée; et voici qu'au moment où une des questions les plus importantes du litige, celle des salaires, dresse de nouveau Dominion Textile contre les travailleurs, vous vous dissociiez de la partie ouvrière et acceptez des conditions

que nous sommes des milliers à considérer comme étant inférieures."

La lettre poursuit encore en disant que M. Provost ne peut véritablement représenter les travailleurs du textile.

"Ces travailleurs, comme ceux qui sont membres de la CTC, sont bons, simples, honnêtes et loyaux". Il ne viendrait à l'esprit d'aucun d'eux, ajoute la lettre, de se plier servilement devant une compagnie reconnue à travers tout le pays par son intraitabilité, sa mauvaise foi en matière de relations ouvrières et son inhumaine conception de la dignité des ouvriers.

Le Conseil central de Sherbrooke accuse ensuite M. Roger Provost de professer un syndicalisme qui n'est qu'un leurre, "un bluff monumental".

"En vous regardant sous cet angle, conclut la lettre, nous ne sommes pas tellement surpris que vous ayez fait bon marché des milliers de sacrifices librement consentis par nos grévistes de Magog et par la CTC pour l'avancement des travailleurs."

DECLARATION DE M. ROGER PROVOST

Les tisserands de Valleyfield se souviennent de la trahison de 1937

"En m'accusant de trahison, on fait injure à 3.000 tisserands de Montréal et de Valleyfield qui, en toute connaissance de cause et de la façon la plus démocratique qui soit, ont accepté la recommandation du médiateur provincial en y ajoutant certaines exigences qui ont été satisfaites par la compagnie".

C'est ce que j'ai déclaré hier M. Roger Provost, directeur canadien des Ouvriers unis du textile d'Amérique, en commentant les accusations de "trahison" portées contre lui à Sherbrooke, en fin de semaine, par M. Roland Bolduc, président de l'Association des travailleurs du textile de Sherbrooke (CTCC) et l'abbé Gérard Thibault, aumônier du Conseil central des syndicats nationaux.

Dans une longue déclaration qui a été remise aux journaux, M. Provost rappelle l'attitude de la CTC à l'endroit des tisserands de Valleyfield qu'elle a abandonnés en 1937 et de celle de la Fédération nationale du textile qui n'a pas voulu appuyer la grève faite par les tisserands de Montréal et de Valleyfield en 1952.

"Qu'on le déplore ou non, dit M. Provost, on doit à la vérité de dire que les tisserands de Montréal et de Valleyfield ont très peu confiance à la direction des tisserands de la CTC".

M. Provost rappelle ensuite qu'après l'échec des négociations post-arbitrales entre la compagnie et ses deux syndicats, il a réclamé l'intervention d'un médiateur. "En fait, dit-il, le premier ministre a accepté le principe de la médiation conjointe le 18 janvier dernier."

Au cours de cette médiation, M. Provost a appris que la Fédération n'avait pu réussir à régler aucun des points importants du litige et que ses dirigeants et le médiateur ont dû se rendre compte que l'OUTA avait réussi à établir à Valleyfield et à Montréal, des pratiques de règlement des griefs supérieures à ce que les syndicats de la CTC réclamaient en matière de transformation des tâches et d'ancienneté.

"Après six jours de discussion sur les pratiques d'ancienneté qui existaient déjà dans les filatures de Magog et de Valleyfield, et pour aider les

tisserands de Magog à régler un problème qui remonte à leur convention de 1956, nos leaders sont retournés dans nos filatures afin de placer les ouvriers sur un pied de guerre et d'y faire sentir leur force économique."

Dès le lendemain, dit M. Provost, la médiation prenait une allure accélérée.

Il dit ensuite que l'OUTA dut rejeter une formule de règlement de salaire consentie par la Fédération du textile parce qu'elle "était indigne et dangereuse."

Il ajoute que les négociateurs de la Fédération nationale du textile ont fait perdre inutilement du temps à tout le monde et que celle-ci a utilisé des procédés de négociation pour le moins dérouterants.

Après les recommandations de M. Barrette, ajoute M. Provost, M. René Gosselin me remit une lettre adressée aux tisserands de Valleyfield et leur demandant de différer leur décision en attendant l'attitude des grévistes de Magog.

Cette lettre a été lue, dit M. Provost mais cette demande a

été rejetée unanimement. Les 1.800 syndiqués présents à Valleyfield ont ensuite approuvé à l'unanimité la proposition de M. Barrette.

Il reproche également à M. Gosselin et à la Fédération du textile d'avoir voulu exercer une forme de chantage sur les tisserands de Montréal et de Valleyfield. "En somme, ce que les dirigeants de la Fédération auraient voulu, c'est que les tisserands de Valleyfield et de Montréal qui appartiennent à un autre syndicat que le leur, fassent la grève pour appuyer les ouvriers de Magog, alors que leurs membres de Montmagny, de Drummondville et de Sherbrooke auraient continué de travailler."

Il ajoute qu'un dirigeant de Sherbrooke a par ailleurs admis que les tisserands de Sherbrooke n'avaient aucunement l'intention de faire la grève.

Quant aux remarques de M. l'abbé Thibault, M. Provost souligne que "le recours à la calomnie et l'injure n'est pas le meilleur moyen d'enseigner la pratique des vertus chrétiennes."



"The Quebec Association for Crippled Children" était parmi les œuvres de charité qui ont bénéficié des dons des organisateurs du Salon de la Femme, une exposition de parfums, modes et autres produits de l'économie féminine. Nous voyons ici, à gauche : M. Emile Allard, président du Comité de charité du Salon, et Mme Rita A. Caron, remettant le chèque à M. Tony Schergon, représentant de l'Association. Cette année, le Salon aura lieu du 7 au 10 avril, à l'hôtel Windsor.

Vente de débrassas à Saint-Léon de Westmount

La Vente de débrassas aura lieu vendredi le 16 février à 14h30 de l'après-midi, dans le sous-sol de l'église St-Léon de Westmount, au profit des Louveteaux, Scouts et Guides de cette paroisse.

Il y aura de nombreux articles offerts au public à des prix très bas.

Mme Georges Brosseau, présidente de ce sous-comité de l'aide aux jeunes de la paroisse de St-Léon de Westmount, a comme auxiliaires : Mmes Charles Ames, M. Édouard Anger, Rosario T. Armand, Gérard Delage, Lucien Desrochers, Roger Desrochers, Kenneth Forbes, Marc Fortier, Albert Gauthier, Antoine Geoffroy, Paul Gouin, Jean-Jacques Groth, Maurice Jarry, Ken Johnson, Frank Lafferty, Robert Lajoie, Hubert Lalonde, Lucien Langlois, René Larose, Gaston Meunier, Dr. Montreuil, Raymond Morin, Roger Oulmet, Gontier Paradis, Jean Piette, Pierre-Louis Pouliot, Pierre Préfontaine, G. Reid, Jean Richer, Louis-E. Verreault, Guy Wilson.

Ces envois seront reçus les 12, 13 et 15 février. Information : HUinter 9-4984, Local 900.

Gardes-malades auxiliaires dans tous les pays

Au Danemark, afin de donner une chance aux hôpitaux remplis à pleine capacité, on a recours à un système d'infirmières à domicile.

La directrice des Services nationaux de la santé au Danemark a déclaré que même des personnes sérieusement atteintes peuvent être soignées à leur domicile.

"Pour un pays qui manque d'hôpitaux, cette solution est fort intéressante". Le même service existe au Canada mais sur une échelle réduite.

Au Danemark, ce service est offert gratuitement à tous les citoyens enregistrés à l'assurance-santé. C'est-à-dire à une proportion de 85 pour cent de la population.

On compte environ une infirmière par 5,000 personnes dans les villes et une par deux mille personnes dans les campagnes.

Le Danemark possède aussi un système d'aide à domicile pour les femmes surchargées. Mme Rasmussen était déléguée par l'Organisation de la santé mondiale.

Les mots croisés du "Devoir"

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

HORIZONTALEMENT

- C'est généralement un pré-
- Est
- Parfois du coeur — Est à la tête de
- Amène les larmes aux yeux
- Semblable — Obtint
- Saison — Pour agiter l'air
- Abri pour navire — Faire dorer au four
- Exclamation de douleur — A son genou — Attache
- Négation — Mauvaise ru-
- On le frappe pour qu'il résonne — Au doigt de la couturière
- Aigri — Demande humble-
- Maison de toile — Fait fon-

VERTICALEMENT

- Vainqueurs
- Jaune ou rose — Protège l'oreiller — Note
- Tragédie de Corneille — Volonté
- Chom — Angle
- Gros problème difficile

Solution d'hier

Horizontalement:
CONFESSEUR: ORIENT; CRI-
DIRIGE; OIGNON; MEME
EUT: ETE; EVENTAIL; RA-
DE — ROTIR; AIE — MAL
LIEN; NE — COLERE; GONG
DE; SURI — IMPLORE;
TENTE — SEL

Verticalement:
CONQUERANTS: OR — TAIE
UT; NICODEME — GRE;
FERIE — COIN; ENIGME —
MON; ST — NEVRALGIE; DO
SES; VOS — TINO; TIEN
SOLE; EMINENT — RAPE;
UTILE; ROI — TARI — DOS;
ERE; PREVALANT — EL

Prestige, élégance et beauté en parade

Le prochain Salon de la femme versera encore ses bénéfices à la caisse des enfants qui attendent aide et secours.

Quand le printemps est tout prêt à tourner le coin du calendrier, nous nous sentons tout heureuses. Une sorte d'euphorie nous envahit et ce bonheur nous voudrions le partager avec tous ceux qui souffrent, surtout avec les petits.

Vous le pouvez si, cette année comme l'an dernier, vous assistez plus nombreuses que jamais au second Salon de la Femme qui aura lieu du 7 au 10 avril à l'hôtel Windsor.

Une organisation prodigieuse, qui permettra de voir tout ce qu'il y a de plus nouveau en fait de modes, de parfums, de produits de beauté, livres, four-
nures, chaussures, etc.

Chaque après-midi et chaque soir, il y aura des défilés de modes commentés en anglais et en français. Sans parler des démonstrations faites par des experts en matière de haute coiffure, maquillage et autres.

Et vous serez d'autant plus attirées par cet élégant spectacle quand vous saurez que quatre œuvres de charité, vouées tout spécialement aux enfants, en bénéficieront. Ce sont: "The Quebec Association for Crippled Children", l'hôpital Sainte-Justine, le Foyer Mariebourg et les Petits Chanteurs du Mont Royal (le chœur de l'Oratoire St-Joseph).

C'est ce qu'ont annoncé les organisateurs du Salon de la Femme: Mme Rita A. Caron, MM. Emile Saint-Pierre et Emile Allard.

Pendant quatre jours vous évoluerez dans des salons décorés de fleurs, et vous verrez tant de belles choses que vous en garderez un souvenir inoubliable. Notez aussi que les prix de présence comportent une automobile, deux voyages en Europe, une garde-robe complète, et nombre d'autres prix de valeur encore intéressante.

Nous espérons cette année voir dépasser le chiffre de 15.000 personnes qui ont assisté au premier Salon de la Femme. N'oubliez pas que c'est pour nos petits auxquels l'an dernier l'organisation a fait de nombreux dons.



Mme Louis-Philippe DUCHARME, qui préside la section féminine des bénévoles de la campagne annuelle de la Fédération des œuvres de charité canadiennes-françaises. La Fédération, dont la campagne aura lieu du 21 février au 7 mars, doit absolument recueillir cette année \$1.775.000 pour assurer un budget minimum à ses 34 œuvres, qui s'emploient non seulement à secourir l'indigence sous toutes ses formes mais à prévenir dans la mesure du possible.

Personnel féminin à Oxford

Oxford et Cambridge, paisibles villes universitaires réservées aux fils de famille, connaissent un remarquable changement: de plus en plus nombreuses, les femmes s'y installent.

Ce sont en général de jeunes étrangères venues apprendre l'anglais. Il y a aussi des serveuses de restaurant et quelques gardiennes d'enfants employées par les professeurs. Ce sont monde féminin, selon les critères tyranniques de la mode étudiante, c'est-à-dire, à leur caprice: bas noirs, rimmel, vert à paupière et jupes de mohair, parle en toutes langues, allemand, norvégien, suédois, danois et même français.

Danse du Jeune commerce

Le comité féminin du Jeune Commerce de Longueuil annonce que le 20 février au "Bocage" boulevard Taschereau, aura lieu la danse du "5e anniversaire". Tenue de ville.

Est-ce qu'on nait tricoteuse?

Mme Nelli Barton a tricoté toute sa vie. N'allez pas vous attendre qu'elle arrête subitement parce qu'elle a 90 ans. L'habitude est trop bien prise et elle tricote ses quatre heures tous les jours. Au cours de ses exercices, elle a pensé au futur prince anglais. Un petit manteau, des mitaines et des chaussettes, bien enveloppées dans du ruban blanc sont arrivés au Palais de Buckingham. La reine a envoyé ses remerciements à grand-maman Barton.

Vous avez surtout, c'est la faculté de rêver beau et grand, et en même temps, d'avoir assez d'énergie et de vitalité pour réaliser vos rêves.

La Femme au Foyer et dans le monde

Musique et joie explosent dans un concert absolument ravissant

Monique Linval, Jean-Christophe Benoit et Michel Ambrosini se font entendre devant les membres de la Société d'étude et de conférences



Une journée grisâtre, une réunion hebdomadaire de service pour faire du spectacle de troisième ou de quatrième ordre comme on en voit à présent à cœur d'année) ont enlevé un programme de musique légère et gaie avec un brio rare et les suffrages de la salle, avec du bonheur pour tout le monde! Si un vote avait été pris, je crois bien que l'assise au complet aurait bouffé une seconde audition avec autant d'appétit.

C'était Jean-Christophe Benoit, aussi intéressant, aussi vivant, quand il parle musique et musiciens que quand il chante: c'est un baryton, premier prix du Conservatoire de Paris; Monique Linval, sa femme, soprano lyrique, élève de Ninon Vallin, spécialisée dans le répertoire mozartien et ceux de l'opérette et mélodies contemporaines. Ces musiciens au métier parfait, à la technique impeccable, sont doublés de la profession du comédien, ce qui leur permet, avec leurs très belles voix, de présenter des interprétations artistiques d'un délié, d'une finesse qui en font de véritables bijoux de l'art lyrique.

A de tels chanteurs, il faut un pianiste-accompagnateur de même classe. C'est Michel Ambrosini, Prix de Rome, qui fait sans doute davantage qu'accompagner, il est la musique soutenue le chant des voix.

J'ai parlé plus haut de musique légère et gaie. Qu'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit pas de la musquette moderne populacière, noire et funèbre, musquette parlée par des chanteurs et des chanteuses sans voix.

Non. Et si l'on remarque que cette musique légère et gaie d'allures est signée, tantôt par Maurice Ravel, Emmanuel Chabrier, Eric Satie, tantôt par André Messiaen, Reynaldo Hahn, Albert Roussel, et autres, on sait que ces compositeurs, ces grands mélodistes, n'ont pas écrit spécialement pour être sifflés aux coins des rues.

Leur écriture d'ailleurs est souvent pleine de difficultés secrètes d'embûches cachées, dont se jouent, avec leur sûr métier, des musiciens comme Linval et Benoit mais qui ne la mettent pas particulièrement à la portée des amateurs.

Il y aurait une colonne à écrire sur la précision de leur jeu, l'esprit de finesse de leur interprétation, la qualité de leur

présence en scène. C'est de l'art français à son point d'excellence et ces trois beaux musiciens sont les invités des Jeunesses Musicales du Canada.

Dans des propos fort bien appropriés, parfois piquants, souvent amusants, M. Benoit a exposé le petit panorama de la musique vocale française dont le concert était l'illustration, en commençant par la chanson d'amour de l'autre siècle qui a encore très souvent le don d'émouvoir, ce que la chanson populaire semble avoir perdu totalement de nos jours.

La présidente de la Société d'étude et de conférences, Mme Langlois, avait présenté les trois musiciens qui ont apporté tant d'harmonieux enchantement, mardi après-midi, à la réunion hebdomadaire de la Société, à la salle des conférences du Musée des Beaux-Arts.

G. B.

Il y a un manque de personnel MEDICAL... ALORS???

Suivez notre cours en étudiant CHEZ VOUS... Obtenez en 6 MOIS votre DIPLOME d'ASSISTANTE pour MEDECINS et DENTISTES

Pour tout renseignement supplémentaire, téléphones ou écrivez à:

INSTITUT MARTAL
10097, rue COBORG, MONTREAL-NORD, P.Q. — DA. 2-4618

Petites annonces du "Devoir"

A LOUER

Magnifique local pour magasin de cadeaux, ou autres, voisin de St-Hubert, dans centre d'achat Duvernay. S'adresser à R.A. 2-1143. 15-2-60

Bureau neuf avec salle d'attente attenante et local commercial à louer. 225 pieds carrés, eau chaude, électricité, chauffage central, cuisine, salle de bain, etc. S'adresser à R.A. 2-1143. 15-2-60

Snowdon, duplex détaché, haut, 55 pièces, chauffées, eau chaude, cuisine (poêle), 220, 1er mai, \$110.00 par mois, adultes — 6340 McLean, près VanHorne, R.E. 3-3077. 15-2-60

ASSURANCE

ASSURANCE-AUTO
12 versements, sans intérêt. Tél. LA. 8-5558, soir. DU. 7-2327. JNO

Atelier de mécanique

45 ans
Lefebvre Frères Limitée
l'atelier mécanique connu existait et continuera
UN. 1-7471

AUTOMOBILE A VENDRE

Ford, Falcon, à prix d'abaque, demander Pierre Jarry, chez Jarry & Frères, CR. 4-8334. 15-2-60

A VENDRE

COTTAGE, 10550, Grande-Allee, pièces et briques, 1 appartement, 2 entrées, d'aluminium, sous-sol fini, garage, libre. DU. 8-2372 ou DU. 7-2991. 20-2-60

A VENDRE

A 12 milles du Port Pie IX, terrain à vendre, \$10.00 par mètre. Informations G. Jetté, CR. 2-7818. 12-2-60

COTTAGE DEMANDE

COTTAGE DEMANDE
OUTREMONT
VENTE AU COMPTANT

VOISINAGE collège Stanislas, 8 à 10 pièces, modernisé ou non, salle de jeux, garage, jardin nécessaire, de préférence sur parc, paiera comptant. Prix suivant état maison, site, grandeur, etc. Tél. 3-7180, matin seulement.

DIVERS

TRAITEMENTS contre les rhumatismes, lumbago, arthrite. Nos clients sont satisfaits de la méthode unique pour un soulagement rapide. Téléphonez pour rendez-vous à VI. 4-6665. Dr. Daniel Dugas, masso-therapeute. 15-3-60

FEMME DE MENAGE

DAME désire travailler comme femme de ménage dans familles anglaises et françaises, dans Ville Mont-Royal et Outremont, 8 heures a.m. à 4 heures p.m. — LA. 6060. 15-2-60

INSTITUTEURS DEMANDES

UNE INSTITUTEUR et UN PROFESSEUR requis immédiatement pour l'enseignement de l'anglais dans chaque classe. Très bon salaire. S'adresser à C.P. 488 Bourlamiague en donnant votre numéro de téléphone.

LOGEMENT A LOUER

Ville St-Michel, près transport, magasins, 412, grandes pièces séparées, cour clôturée, fournaise, balcons, occupation immédiate. Deux mois de loyer gratuits. Loyer \$59 et plus. RA. 8-0852. 15-2-60

MUSICIENS DEMANDES

Musiciens d'orchestre bénévoles pour jouer Oratorio de Perosi au mois d'avril. Profits du concert versés aux œuvres de charité. On demanderait 2 l'heure. Yves 12-2-60

Cours de liturgie orientale à l'Apostolat liturgique

Nouvelle importante pour tous ceux et celles qui suivent les "Cours de liturgie" à l'Apostolat Liturgique.

Le prochain cours sur les "Liturgies orientales", par le R.P. Joseph Ledit, S.J. aura lieu non pas le 12 février, tel qu'indiqué au programme, mais vendredi, le 19 février.

Le cours suivant, également sur les "Liturgies orientales", aura lieu, non pas le 26 février, mais le 4 mars.

Information: 460 est, rue Lagacheville, Victor 2-0287 et Victor 5-0787.

Chez Pierre

depuis 20 ans
on mange de la cuisine simple mais de bon goût

Chez Pierre

la qualité est là

Chez Pierre

véritable cuisine bourgeoise

Chez Pierre

ouvert de midi à 11.30 p.m.
tous les jours excepté le dimanche

Licence complète

1263, rue Labelle
VI. 2-1590

MAISONS A VENDRE

Cottage, 6 pièces et garage, beau site, terrain 60x100, système moderne, parfait état, idéal professionnel, ou pour famille. Longueuil. Comptant complet exigé. S'adresser à Casier 10, Le Devoir. 23-2-60

Maison coloniale, 7 pièces, 2 chambres de bain, situées boulevard St-Joseph, quartier St-Joseph, Québec. Avec 180 pieds, privé, sur le bord de l'eau et 60,000 pieds de terrain bien arboré, en très bonne condition. Finie pierres et "clapboard" à l'extérieur et finie chêne à l'intérieur, foyer en pierres, 5 minutes de l'église, école et trains. Service autobus constant. Doit être vu pour être apprécié. Téléphonez MU. 15-2-60

OFFRE D'EMPLOI

Désirez-vous améliorer votre situation? Institution d'épargne et de placement cherche quelques représentants sérieux à travers le Québec, la région, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse. Considération spéciale accordée aux candidats ayant l'habitude du public. Écrire à case 31, 100, rue St-Jacques, Québec, en joignant votre curriculum vitae et numéro de téléphone.

OFFRE D'EMPLOI

7 VENDEUSES demandées pour la vente de produits de beauté, dans la province. Opportunité à la personne qualifiée de devenir gérante. Produits Estelle, LA. 1-5851, entre 9 heures a.m. et 5 heures p.m.

ON DEMANDE

Trois physiothérapeutes, qualifiés pour clinique médicale. Se présenter le soir, seulement entre 8 et 9 heures, 1531 est, rue Fleury. 15-2-60

Dame distinguée, désirant foyer pour prendre charge de la maison et d'une fille, maman venue devant travailler. HT. 4-3074. 15-2-60

PROPRIETES A VENDRE

MAISON 2 étages, en brique, spacieux terrain, vue superbe, terrain par mois: \$150, garage, chauffage eau chaude (à l'huile), prix à discuter. VO. 7-3534. 15-2-60

BELOEIL

PARTHENAIS — 9075-77, près Charnaud, semi-détaché, 2-51/2, neuf, baignoire 25 x 42, terrain 25 x 101, système de chauffage, prix \$18,500. Comptant \$4,500. Constructeur. CR. 9-0165. 12-3-60

DE MARTIGNY — 8335, près Charnaud, semi-détaché, 2-51/2, neuf, baignoire 25 x 42, terrain 25 x 101, système de chauffage, prix \$18,500. Comptant \$4,500. Constructeur. Tél. CR. 9-0165. 12-3-60

TERRAIN A VENDRE

Terrain pour camp d'été, \$125.00, petit comptant si désiré. 2538 boul. Rosemont, appartement 3, ou appelez RA. 8-1046. 15-2-60

TRANSPORT-CAMIONNAGE

ROUSSELLE Transport. Déménagement ville campagne et longue distance. Spécialité: pianos, poêles, réfrigérateurs. DU. 7-3766. J.N.O. 15-2-60

TARIF

Annances classées
434 Notre-Dame est
"Le Devoir" - VI. 4-3361

(Commandes prises jusqu'à 4 heures la veille de la publication.)
ANNONCES ORDINAIRES — Tarif minimum de 75c pour 3 lignes (15 mots).

Compter 5 mots à la ligne. Une partie de ligne compte pour une ligne entière. Les abréviations, initiales comptent pour un mot. Les mots composés pour autant de mots. Chaque nombre pour un mot. Pour les réponses devant être expédiées par la poste, ajouter 10c.

ORON CARACTÈRES — Une ligne en caractère gothique 12 points (26 lettres ou espaces) équivaut à 2 lignes.

NALBARDON services pratiques universitaires, grand-mesure, renseignements pour condoleances, etc.: 3 cents la mot. minimum \$1.00.

Encouragez nos annonceurs

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance sur la Vie

La Sauvegarde

MONTREAL

Théâtre - Cinéma - Beaux-Arts

Tête-à-tête avec David Silverberg

Par Françoise de REPENTIGNY

Les eaux-fortes que David Silverberg expose à la galerie Norton du Musée, conjointement avec Armand Vaillancourt et Arthur Lismer, émergent, germinales ou légendaires, des fantasmes d'une imagination fertile et de l'essai du subconscient. Graveur étonnamment subtil, David Silverberg maîtrise des cuivres à sensations intimes. Un burin fabuleux ramène à la conscience de l'artiste des sentiments troublants, chimériques, un sens originel du mythe, une perception foetale de l'humour des choses, des remous psychologiques. Plein de suc, le dessin y est adroit, bref, précis, lucidement sensible. Le graphisme véritable de ses figures décalées comme instantanément l'ossature d'une impression spontanée. La facture de ses estampes à l'exactitude du relief et l'authenticité de l'inconscient.

David Silverberg emploie des techniques fécondes pour cultiver des états d'âme fabuleux. La façon qu'il a d'utiliser le langage de la gravure touche à l'archaïsme de ses inscriptions, de sa vision, de sa participation aux phénomènes psychiques. Son art émane du rêve, fertilisé des songes, suggère la quintessence de ce qui existe en profondeur. D'une main émue, il lance des mouvements elliptiques, fossilisés des animaux fabuleux, décalés, une évolution ambiante, donne à voir le secret des sens en fermentation. Il nous réserve le tête-à-tête des symboles par l'échange gravé des connaissances intuitives.

Tout ce qu'il y a de sensuel en nous, de secrètement imprimé et nécessaire, la fiction d'un monde d'un bouleversement, l'obsession de visions incontrôlables, s'épanouissent, naissent dans les gravures de l'artiste. On se retrouve étrangement présent dans l'essence de cet univers secret, intime et bouleversant.

Une chose merveilleuse est la feuille titrée "The Rain", un paysage inhérent à la montée du graphisme absorbe les fluides ambients de la couleur. On y lit, arrachée aux liquidités, la déchirure des contrastes, l'attraction des ramifications de la tourbe, des vapeurs, de l'espace et de la lumière. Silverberg emploie parfois des textures à relief de gouttelettes pour suggérer une issue énigmatique. Ou bien, comme dans Cave ou The Turtle, il dégage du contexte ambiant d'un fond complet par lui-même, le dessin de figures humaines ou animales, signes d'un dialogue ou d'un échange.

Inventeur de climat, d'émotions, conteur fantastique, il mène en secret les inhalations d'une tourbe vivante, l'humus qui bouge, explore le vertige des sens, se dilate en mares secrètes. Vue de loin, l'estampe intitulée Simply Love, prend de l'ampleur, embrasse l'espace de la feuille alors que le dessin qui surplombe l'atmosphère s'évanouit, assimilé par l'érosion des teintes. Certaines estampes décalquent des oiseaux fantastiques, sorte d'hippocampe à souvenirs farouches, des insectes à sens multiples, des fossiles habitants des légendes, les verbeux de personnages mythiques. "Les sont Magic Bird qui a le grainage de la pierre en plus du relief

de cuivre, Dance with scorpions, dont la couleur orangée remplit le dessin de sa moelle, et The Touch, d'un mystère à suggestion.

Silverberg transpose à des visions extérieures, le nerf plein d'imprévu d'une âme poétique, constamment alertée. Ainsi, le Métro, où le trait pressant parcourt, dans des hachures minuscules, des circuits entrecroisés, l'optique d'un rêve chaotique. Un orifice résonnant, comme une plongée sur la vie intérieure, appelle l'émotion, la relance, l'engloutit hors des dalles d'un pavé d'eau. Cette gravure, roulant sur des rails en perspective, met en relief une vision centrée par l'obsession qui ne garde précise que la structure évanescence d'une construction psychologique. Quelques œuvres sont explorées par l'ellipse que l'on réalise dans un mouvement concentré. Le coloris en est habité, effervescent, une terre d'argile est en train de se solidifier, de s'embarquer dans l'aventure de l'espace.

Architecture moderne

Au Centre social de l'Université de Montréal, l'Ecole d'architecture expose, jusqu'au 13 février, des travaux d'étudiants, dont d'intéressants projets d'écoles, d'écoles, d'édifices publics, de résidences, quelques précieuses tracées d'urbanisme, ainsi que des dessins (plutôt scolaires), des modèles et de très belles maquettes. L'exposition, précise et bien distribuée sur des tambours et des panneaux, comprend également des travaux réalisés par des architectes diplômés de l'Ecole, ou en voie de l'être. Les étudiants se sont inspirés positivement en général du milieu ambiant, son propre province, son climat, ses besoins, les exigences économiques et sociales, dans l'élaboration de leurs plans et cela en visant à utiliser au maximum la charpente locale. Ils réalisent en quelque sorte ces mots de Mies Van der Rohe: "Chaque monument doit être basé sur un pourquoi".

Une phrase de Le Corbusier, dont on retrouve (ainsi que Frank Lloyd Wright) la vivante pensée dans les travaux des architectes en visite à l'exposition, est détachée, il se dresse plastiquement indépendant. Le toit à piliers ouverts est en pente comme le veut la tradition et l'on devine pourquoi, enveloppant la majeure partie de l'édifice d'une peau en éventail radicalement blanche.

Parmi les travaux d'étudiants, quelques plans de maisons, un projet de garderie et de salle d'exposition, un très belle esquisse d'un phare s'imposent par leur originalité. Roger d'Assous y expose une maquette très stylisée pour une église de Canterbury, tandis que Pierre Dionne adapte un style autre, rehaussé de vitraux magnifiques au volume compact et parfois compliqué, de la paroisse St-Paul-de-Beaumont. L'architecte de Granby, Paul O. Trepanier expose la maquette de l'école Ave Maria laquelle a plutôt un caractère de caserne. Il en est ainsi de l'école Samuel de Champlain, dessinée par René

"L'architecture est un fait d'art, un phénomène d'émotion, en dehors des questions de construction, au delà".

Compte tenu évidemment des ressources locales et des exigences du milieu ambiant, de ses besoins, des éléments qui constituent la société en question et de la disponibilité des matériaux (qui se valent par la façon dont on les utilise) il demeure, pour citer encore une fois le partisan du pilotis et des brise-soleil, "que les volumes et la surface sont les éléments par qui se manifeste l'architecture". Dans ce sens, il aurait été avantageux d'accompagner le programme de l'exposition de grandes photos d'architecture. Il y a quelque chose d'incomplet dans un accrochage de ce genre du fait qu'il ne tient à peu près pas compte du facteur lumière si important pour l'homme, dans son comportement familial et individuel, suivant l'heure du jour et les saisons. En négligeant cet élément essentiel pour une architecture radieuse, vraie et saine, les exposants nous privent d'une valeur esthétique primordiale dans une demeure humaine.

Ad' xelt. L'exposition du Centre social compact, on y sent un travail intense et honnête, on se sent des influences maitresses, parfois assimilées dans la veine du pays avec un sens ingénieux du contexte provincial. La vieille maison de pierre du Québec, costaud, enracinée au sol et vraie, demeure toujours belle. Mais comme me le soulignait des architectes, elle s'impose en tant que monument du passé qu'il serait inefficace de répéter, les besoins et les moyens ayant évolué avec la mentalité des habitants. Si nos architectes utilisent encore avec avantage la pierre, c'est désormais à travers les multiples possibilités du béton qu'ils réalisent désormais leurs projets. Ce qui m'a le plus frappée dans cette exposition c'est non pas les plans de résidence mais bien les projets d'église. L'architecture religieuse du Québec moderne offre de remarquables spécimens. Je pense à la réalisation si émouvante d'un projet de Paul-Marie Côté, l'église St-Marc de Sagouville. Le clocher en est détaché, il se dresse plastiquement indépendant. Le toit à piliers ouverts est en pente comme le veut la tradition et l'on devine pourquoi, enveloppant la majeure partie de l'édifice d'une peau en éventail radicalement blanche.

Parmi les travaux d'étudiants, quelques plans de maisons, un projet de garderie et de salle d'exposition, un très belle esquisse d'un phare s'imposent par leur originalité. Roger d'Assous y expose une maquette très stylisée pour une église de Canterbury, tandis que Pierre Dionne adapte un style autre, rehaussé de vitraux magnifiques au volume compact et parfois compliqué, de la paroisse St-Paul-de-Beaumont. L'architecte de Granby, Paul O. Trepanier expose la maquette de l'école Ave Maria laquelle a plutôt un caractère de caserne. Il en est ainsi de l'école Samuel de Champlain, dessinée par René

Richard et Maurice Gauthier. Les étudiants de l'école ont réalisé la maquette d'une église qui me semble d'une simplicité un peu restreinte. L'architecture prend forme de bloc solide mais emmuré.

Je n'ai à peu près pas vu trace de tableaux ou de sculptures dans les plans, projets ou maquettes. Sauf pour ce qui est de certains vitraux somptueux, les architectes aspirants ou diplômés se montrent en général indifférents à l'œuvre d'art: murale, objet sculpté ou décoration intérieure. Il me semble pourtant que la collaboration de nos peintres et de nos sculpteurs s'impose, à sa place dans une architecture moderne.

Programmes de radio

Jeudi, le 11 février CBF

4.00-Radio-Journal
4.30-A la bonne heure
5.30-Chez Miville
10.00-Fémina
10.30-Un homme et son péc
11.30-Les Joyeux Troubadours
12.30-Le Réveil rural
12.50-Signal-herald
1.00-Radio-Journal
2.00-Les Chansons de la musique
2.30-L'Orchestre d'Orléans
3.00-Radio-Journal
4.00-Une demi-heure avec...
4.30-Rond-point
5.00-Don Quichotte
5.30-Psychologie de la vie quotidienne
6.30-Place publique
7.30-Radio-Journal
8.00-Radio-Canada
10.15-Commentaires
10.30-Lecture de chevet
10.55-Chronique sportive
11.00-Les plus beaux disques
11.30-Radio-Journal
12.55-Musique classique
1.00-Fin des émissions

CKAC

4.00-La messe du jour
4.30-Bulletin de nouvelles
7.25-Les sports
7.45-Le quart d'heure de l'Oratoire
8.00-Radio-Canada
9.05-Entre nous deux
9.10-Du "pép" avec Jean Duceppe
10.00-10.10-Un "Bou" de tout
10.10-Musique de scène
10.20-L'Anglais
10.30-Cœur à cœur
1.00-Radios
1.05-Le Père Ambrase
1.45-Les événements sociaux
1.50-Radio-Canada
1.55-Forum des sports
2.00-Musique de scène
2.45-On veut savoir
3.00-La croisée du rosier
3.15-Les plus beaux disques
3.30-Gaieté musicale
3.45-Club Sportif
4.00-Musique de scène
4.30-Entrevue sportive
4.55-Musique de scène
5.00-Musique de scène
5.10-Albums populaires
5.15-Chant du soir
5.30-Musique de scène
5.45-Les manchettes
5.55-La revue des nouvelles
6.00-Musique de scène
6.10-Musique de scène

CKVL-FM

7.00-Concert du matin
7.05-Symphonies du matin
7.10-Musique de scène
7.30-Musique de ballet
7.40-Orchestre célèbre
7.50-Musique de scène
8.00-Les orques mélodieuses
8.10-La vision magique
8.20-Musique de scène
8.30-Concerto
8.40-Musique de scène
8.50-Musique de scène
9.00-Musique de scène
9.10-Musique de scène
9.20-Musique de scène
9.30-Musique de scène
9.40-Musique de scène
9.50-Musique de scène
10.00-Musique de scène
10.10-Musique de scène
10.20-Musique de scène
10.30-Musique de scène
10.40-Musique de scène
10.50-Musique de scène
11.00-Musique de scène
11.10-Musique de scène
11.20-Musique de scène
11.30-Musique de scène
11.40-Musique de scène
11.50-Musique de scène
12.00-Musique de scène
12.10-Musique de scène
12.20-Musique de scène
12.30-Musique de scène
12.40-Musique de scène
12.50-Musique de scène
1.00-Musique de scène
1.10-Musique de scène
1.20-Musique de scène
1.30-Musique de scène
1.40-Musique de scène
1.50-Musique de scène
2.00-Musique de scène
2.10-Musique de scène
2.20-Musique de scène
2.30-Musique de scène
2.40-Musique de scène
2.50-Musique de scène
3.00-Musique de scène
3.10-Musique de scène
3.20-Musique de scène
3.30-Musique de scène
3.40-Musique de scène
3.50-Musique de scène
4.00-Musique de scène
4.10-Musique de scène
4.20-Musique de scène
4.30-Musique de scène
4.40-Musique de scène
4.50-Musique de scène
5.00-Musique de scène
5.10-Musique de scène
5.20-Musique de scène
5.30-Musique de scène
5.40-Musique de scène
5.50-Musique de scène
6.00-Musique de scène
6.10-Musique de scène
6.20-Musique de scène
6.30-Musique de scène
6.40-Musique de scène
6.50-Musique de scène
7.00-Musique de scène
7.10-Musique de scène
7.20-Musique de scène
7.30-Musique de scène
7.40-Musique de scène
7.50-Musique de scène
8.00-Musique de scène
8.10-Musique de scène
8.20-Musique de scène
8.30-Musique de scène
8.40-Musique de scène
8.50-Musique de scène
9.00-Musique de scène
9.10-Musique de scène
9.20-Musique de scène
9.30-Musique de scène
9.40-Musique de scène
9.50-Musique de scène
10.00-Musique de scène
10.10-Musique de scène
10.20-Musique de scène
10.30-Musique de scène
10.40-Musique de scène
10.50-Musique de scène
11.00-Musique de scène
11.10-Musique de scène
11.20-Musique de scène
11.30-Musique de scène
11.40-Musique de scène
11.50-Musique de scène
12.00-Musique de scène
12.10-Musique de scène
12.20-Musique de scène
12.30-Musique de scène
12.40-Musique de scène
12.50-Musique de scène
1.00-Musique de scène
1.10-Musique de scène
1.20-Musique de scène
1.30-Musique de scène
1.40-Musique de scène
1.50-Musique de scène
2.00-Musique de scène
2.10-Musique de scène
2.20-Musique de scène
2.30-Musique de scène
2.40-Musique de scène
2.50-Musique de scène
3.00-Musique de scène
3.10-Musique de scène
3.20-Musique de scène
3.30-Musique de scène
3.40-Musique de scène
3.50-Musique de scène
4.00-Musique de scène
4.10-Musique de scène
4.20-Musique de scène
4.30-Musique de scène
4.40-Musique de scène
4.50-Musique de scène
5.00-Musique de scène
5.10-Musique de scène
5.20-Musique de scène
5.30-Musique de scène
5.40-Musique de scène
5.50-Musique de scène
6.00-Musique de scène
6.10-Musique de scène
6.20-Musique de scène
6.30-Musique de scène
6.40-Musique de scène
6.50-Musique de scène
7.00-Musique de scène
7.10-Musique de scène
7.20-Musique de scène
7.30-Musique de scène
7.40-Musique de scène
7.50-Musique de scène
8.00-Musique de scène
8.10-Musique de scène
8.20-Musique de scène
8.30-Musique de scène
8.40-Musique de scène
8.50-Musique de scène
9.00-Musique de scène
9.10-Musique de scène
9.20-Musique de scène
9.30-Musique de scène
9.40-Musique de scène
9.50-Musique de scène
10.00-Musique de scène
10.10-Musique de scène
10.20-Musique de scène
10.30-Musique de scène
10.40-Musique de scène
10.50-Musique de scène
11.00-Musique de scène
11.10-Musique de scène
11.20-Musique de scène
11.30-Musique de scène
11.40-Musique de scène
11.50-Musique de scène
12.00-Musique de scène
12.10-Musique de scène
12.20-Musique de scène
12.30-Musique de scène
12.40-Musique de scène
12.50-Musique de scène
1.00-Musique de scène
1.10-Musique de scène
1.20-Musique de scène
1.30-Musique de scène
1.40-Musique de scène
1.50-Musique de scène
2.00-Musique de scène
2.10-Musique de scène
2.20-Musique de scène
2.30-Musique de scène
2.40-Musique de scène
2.50-Musique de scène
3.00-Musique de scène
3.10-Musique de scène
3.20-Musique de scène
3.30-Musique de scène
3.40-Musique de scène
3.50-Musique de scène
4.00-Musique de scène
4.10-Musique de scène
4.20-Musique de scène
4.30-Musique de scène
4.40-Musique de scène
4.50-Musique de scène
5.00-Musique de scène
5.10-Musique de scène
5.20-Musique de scène
5.30-Musique de scène
5.40-Musique de scène
5.50-Musique de scène
6.00-Musique de scène
6.10-Musique de scène
6.20-Musique de scène
6.30-Musique de scène
6.40-Musique de scène
6.50-Musique de scène
7.00-Musique de scène
7.10-Musique de scène
7.20-Musique de scène
7.30-Musique de scène
7.40-Musique de scène
7.50-Musique de scène
8.00-Musique de scène
8.10-Musique de scène
8.20-Musique de scène
8.30-Musique de scène
8.40-Musique de scène
8.50-Musique de scène
9.00-Musique de scène
9.10-Musique de scène
9.20-Musique de scène
9.30-Musique de scène
9.40-Musique de scène
9.50-Musique de scène
10.00-Musique de scène
10.10-Musique de scène
10.20-Musique de scène
10.30-Musique de scène
10.40-Musique de scène
10.50-Musique de scène
11.00-Musique de scène
11.10-Musique de scène
11.20-Musique de scène
11.30-Musique de scène
11.40-Musique de scène
11.50-Musique de scène
12.00-Musique de scène
12.10-Musique de scène
12.20-Musique de scène
12.30-Musique de scène
12.40-Musique de scène
12.50-Musique de scène
1.00-Musique de scène
1.10-Musique de scène
1.20-Musique de scène
1.30-Musique de scène
1.40-Musique de scène
1.50-Musique de scène
2.00-Musique de scène
2.10-Musique de scène
2.20-Musique de scène
2.30-Musique de scène
2.40-Musique de scène
2.50-Musique de scène
3.00-Musique de scène
3.10-Musique de scène
3.20-Musique de scène
3.30-Musique de scène
3.40-Musique de scène
3.50-Musique de scène
4.00-Musique de scène
4.10-Musique de scène
4.20-Musique de scène
4.30-Musique de scène
4.40-Musique de scène
4.50-Musique de scène
5.00-Musique de scène
5.10-Musique de scène
5.20-Musique de scène
5.30-Musique de scène
5.40-Musique de scène
5.50-Musique de scène
6.00-Musique de scène
6.10-Musique de scène
6.20-Musique de scène
6.30-Musique de scène
6.40-Musique de scène
6.50-Musique de scène
7.00-Musique de scène
7.10-Musique de scène
7.20-Musique de scène
7.30-Musique de scène
7.40-Musique de scène
7.50-Musique de scène
8.00-Musique de scène
8.10-Musique de scène
8.20-Musique de scène
8.30-Musique de scène
8.40-Musique de scène
8.50-Musique de scène
9.00-Musique de scène
9.10-Musique de scène
9.20-Musique de scène
9.30-Musique de scène
9.40-Musique de scène
9.50-Musique de scène
10.00-Musique de scène
10.10-Musique de scène
10.20-Musique de scène
10.30-Musique de scène
10.40-Musique de scène
10.50-Musique de scène
11.00-Musique de scène
11.10-Musique de scène
11.20-Musique de scène
11.30-Musique de scène
11.40-Musique de scène
11.50-Musique de scène
12.00-Musique de scène
12.10-Musique de scène
12.20-Musique de scène
12.30-Musique de scène
12.40-Musique de scène
12.50-Musique de scène
1.00-Musique de scène
1.10-Musique de scène
1.20-Musique de scène
1.30-Musique de scène
1.40-Musique de scène
1.50-Musique de scène
2.00-Musique de scène
2.10-Musique de scène
2.20-Musique de scène
2.30-Musique de scène
2.40-Musique de scène
2.50-Musique de scène
3.00-Musique de scène
3.10-Musique de scène
3.20-Musique de scène
3.30-Musique de scène
3.40-Musique de scène
3.50-Musique de scène
4.00-Musique de scène
4.10-Musique de scène
4.20-Musique de scène
4.30-Musique de scène
4.40-Musique de scène
4.50-Musique de scène
5.00-Musique de scène
5.10-Musique de scène
5.20-Musique de scène
5.30-Musique de scène
5.40-Musique de scène
5.50-Musique de scène
6.00-Musique de scène
6.10-Musique de scène
6.20-Musique de scène
6.30-Musique de scène
6.40-Musique de scène
6.50-Musique de scène
7.00-Musique de scène
7.10-Musique de scène
7.20-Musique de scène
7.30-Musique de scène
7.40-Musique de scène
7.50-Musique de scène
8.00-Musique de scène
8.10-Musique de scène
8.20-Musique de scène
8.30-Musique de scène
8.40-Musique de scène
8.50-Musique de scène
9.00-Musique de scène
9.10-Musique de scène
9.20-Musique de scène
9.30-Musique de scène
9.40-Musique de scène
9.50-Musique de scène
10.00-Musique de scène
10.10-Musique de scène
10.20-Musique de scène
10.30-Musique de scène
10.40-Musique de scène
10.50-Musique de scène
11.00-Musique de scène
11.10-Musique de scène
11.20-Musique de scène
11.30-Musique de scène
11.40-Musique de scène
11.50-Musique de scène
12.00-Musique de scène
12.10-Musique de scène
12.20-Musique de scène
12.30-Musique de scène
12.40-Musique de scène
12.50-Musique de scène
1.00-Musique de scène
1.10-Musique de scène
1.20-Musique de scène
1.30-Musique de scène
1.40-Musique de scène
1.50-Musique de scène
2.00-Musique de scène
2.10-Musique de scène
2.20-Musique de scène
2.30-Musique de scène
2.40-Musique de scène
2.50-Musique de scène
3.00-Musique de scène
3.10-Musique de scène
3.20-Musique de scène
3.30-Musique de scène
3.40-Musique de scène
3.50-Musique de scène
4.00-Musique de scène
4.10-Musique de scène
4.20-Musique de scène
4.30-Musique de scène
4.40-Musique de scène
4.50-Musique de scène
5.00-Musique de scène
5.10-Musique de scène
5.20-Musique de scène
5.30-Musique de scène
5.40-Musique de scène
5.50-Musique de scène
6.00-Musique de scène
6.10-Musique de scène
6.20-Musique de scène
6.30-Musique de scène
6.40-Musique de scène
6.50-Musique de scène
7.00-Musique de scène
7.10-Musique de scène
7.20-Musique de scène
7.30-Musique de scène
7.40-Musique de scène
7.50-Musique de scène
8.00-Musique de scène
8.10-Musique de scène
8.20-Musique de scène
8.30-Musique de scène
8.40-Musique de scène
8.50-Musique de scène
9.00-Musique de scène
9.10-Musique de scène
9.20-Musique de scène
9.30-Musique de scène
9.40-Musique de scène
9.50-Musique de scène
10.00-Musique de scène
10.10-Musique de scène
10.20-Musique de scène
10.30-Musique de scène
10.40-Musique de scène
10.50-Musique de scène
11.00-Musique de scène
11.10-Musique de scène
11.20-Musique de scène
11.30-Musique de scène
11.40-Musique de scène
11.50-Musique de scène
12.00-Musique de scène
12.10-Musique de scène
12.20-Musique de scène
12.30-Musique de scène
12.40-Musique de scène
12.50-Musique de scène
1.00-Musique de scène
1.10-Musique de scène
1.20-Musique de scène
1.30-Musique de scène
1.40-Musique de scène
1.50-Musique de scène
2.00-Musique de scène
2.10-Musique de scène
2.20-Musique de scène
2.30-Musique de scène
2.40-Musique de scène
2.50-Musique de scène
3.00-Musique de scène
3.10-Musique de scène
3.20-Musique de scène
3.30-Musique de scène
3.40-Musique de scène
3.50-Musique de scène
4.00-Musique de scène
4.10-Musique de scène
4.20-Musique de scène
4.30-Musique de scène
4.40-Musique de scène
4.50-Musique de scène
5.00-Musique de scène
5.10-Musique de scène
5.20-Musique de scène
5.30-Musique de scène
5.40-Musique de scène
5.50-Musique de scène
6.00-Musique de scène
6.10-Musique de scène
6.20-Musique de scène
6.30-Musique de scène
6.40-Musique de scène
6.50-Musique de scène
7.00-Musique de scène
7.10-Musique de scène
7.20-Musique de scène
7.30-Musique de scène
7.40-Musique de scène
7.50-Musique de scène
8.00-Musique de scène
8.10-Musique de scène
8.20-Musique de scène
8.30-Musique de scène
8.40-Musique de scène
8.50-Musique de scène
9.00-Musique de scène
9.10-Musique de scène
9.20-Musique de scène
9.30-Musique de scène
9.40-Musique de scène
9.50-Musique de scène
10.00-Musique de scène
10.10-Musique de scène
10.20-Musique de scène
10.30-Musique de scène
10.40-Musique de scène
10.50-Musique de scène
11.00-Musique de scène
11.10-Musique de scène
11.20-Musique de scène
11.30-Musique de scène
11.40-Musique de scène
11.50-Musique de scène
12.00-Musique de scène
12.10-Musique de scène
12.20-Musique de scène
12.30-Musique de scène
12.40-Musique de scène
12.50-Musique de scène
1.00-Musique de scène
1.10-Musique de scène
1.20-Musique de scène
1.30-Musique de scène
1.40-Musique de scène
1.50-Musique de scène
2.00-Musique de scène
2.10-Musique de scène
2.20-Musique de scène
2.30-Musique de scène
2.40-Musique de scène
2.50-Musique de scène
3.00-Musique de scène
3.10-Musique de scène
3.20-Musique de scène
3.30-Musique de scène
3.40-Musique de scène
3.50-Musique de scène
4.00-Musique de scène
4.10-Musique de scène
4.20-Musique de scène
4.30-Musique de scène
4.40-Musique de scène
4.50-Musique de scène
5.00-Musique de scène
5.10-Musique de scène
5.20-Musique de scène
5.30-Musique de scène
5.40-Musique de scène
5.50-Musique de scène
6.00-Musique de scène
6.10-Musique de scène
6.20-Musique de scène
6.30-Musique de scène
6.40-Musique de scène
6.50-Musique de scène
7.00-Musique de scène
7.10-Musique de scène
7.20-Musique de scène
7.30-Musique de scène
7.40-Musique de scène
7.50-Musique de scène
8.00-Musique de scène
8.10-Musique de scène
8.20-Musique de scène
8.30-Musique de scène
8.40-Musique de scène
8.50-Musique de scène
9.00-Musique de scène
9.10-Musique de scène
9.20-Musique de scène
9.30-Musique de scène
9.40-Musique de scène
9.50-Musique de scène
10.00-Musique de scène
10.10-Musique de scène
10.20-Musique de scène
10.30-Musique de scène
10.40-Musique de scène
10.50-Musique de scène
11.00-Musique de scène
11.10-Musique de scène
11.20-Musique de scène
11.30-Musique de scène
11.40-Musique de scène
11.50-Musique de scène
12.00-Musique de scène
12.10-Musique de scène
12.20-Musique de scène
12.30-Musique de scène
12.40-Musique de scène
12.50-Musique de scène
1.00-Musique de scène
1.10-Musique de scène
1.20-Musique de scène
1.30-Musique de scène
1.40-Musique de scène
1.50-Musique de scène
2.00-Musique de scène
2.10-Musique de scène
2.20-Musique de scène
2.30-Musique de scène
2.40-Musique de scène
2.50-Musique de scène
3.00-Musique de scène
3.10-Musique de scène
3.20-Musique de scène
3.30-Musique de scène
3.40-Musique de scène
3.50-Musique de scène
4.00-Musique de scène
4.10-Musique de scène
4.20-Musique de scène
4.30-Musique de scène
4.40-Musique de scène
4.50-Musique de scène
5.00-Musique de scène
5.10-Musique de scène
5.20-Musique de scène
5.30-Musique de scène
5.40-Musique de scène
5.50-Musique de scène
6.00-Musique de scène
6.10-Musique de scène
6.20-Musique de scène
6.30-Musique de scène
6.40-Musique de scène
6.50-Musique de scène
7.00-Musique de scène
7.10-Musique de scène
7.20-Musique de scène
7.30-Musique de scène
7.40-Musique de scène
7.50-Musique de scène
8.00-Musique de scène
8.10-Musique de scène
8.20-Musique de scène
8.30-Musique de scène
8.40-Musique de scène
8.50-Musique de scène
9.00-Musique de scène
9.10-Musique de scène
9.20-Musique de scène
9.30-Musique de scène
9.40-Musique de scène
9.50-Musique de scène
10.00-Musique de scène
10.10-Musique de scène
10.20-Musique de scène
10.30-Musique de scène
10.40-Musique de scène
10.50-Musique de scène
11.00-Musique de scène
11.10-Musique de scène
11.20-Musique de scène
11.30-Musique de scène
11.40-Musique de scène
11.50-Musique de scène
12.00-Musique de scène
12.10-Musique de scène
12.20-Musique de scène
12.30-Musique de scène
12.40-Musique de scène
12.50-Musique de scène
1.00-Musique de scène
1.10-Musique de scène
1.20-Musique de scène
1.30-Musique de scène
1.40-Musique de scène
1.50-Musique de scène
2.00-Musique de scène
2.10-Musique de scène
2.20-Musique de scène
2.30-Musique de scène
2.40-Musique de scène
2.50-Musique de scène
3.00-Musique de scène
3.10-Musique de scène
3.20-Musique de scène
3.30-Musique de scène
3.40-Musique de scène
3.50-Musique de scène
4.00-Musique de scène
4.10-Musique de scène
4.20-Musique de scène
4.30-Musique de scène
4.40-Musique de scène
4.50-Musique de scène
5.00-Musique de scène
5.10-Musique de scène
5.20-Musique de scène
5.30-Musique de scène
5.40-Musique de scène
5.50-Musique de scène
6.00-Musique de scène
6.10-Musique de scène
6.20-Musique de scène
6.30-Musique de scène
6.40-Musique de scène
6.50-Musique de scène
7.00-Musique de scène
7.10-Musique de scène
7.20-Musique de scène
7.30-Musique de scène
7.40-Musique de scène
7.50-Musique de scène
8.00-Musique de scène
8.10-Musique de scène
8.20-Musique de scène
8.30-Musique de scène
8.40-Musique de scène
8.50-Musique de scène
9.00-Musique de scène
9.10-Musique de scène
9.20-Musique de scène
9.30-Musique de scène
9.40-Musique de scène
9.50-Musique de scène
10.00-Musique de scène
10.10-Musique de scène
10.20-Musique de scène
10.30-Musique de scène
10.40-Musique de scène
10.50-Musique de scène
11.00-Musique de scène

Corporation de Gaz Naturel du Québec a vendu 42,584,000 p.c. en 1 jour

POTINS FINANCIERS

Le ralliement initial eut une durée éphémère, hier, à Wall Street. Sur les Bourses de Montréal et de Toronto, le ton était paisible mais les listes faisaient machine arrière; il y avait affaiblissement graduel des prix du blé hier à Chicago.

John-Inglis Co., vient d'obtenir une commande de \$2,000,000 pour une machine à papier.

La moyenne des industriels de DJ a baissé hier de 5.09 points à N.Y. Cette baisse survient après une avance de \$2,800,000 la veille par l'ensemble de la liste. La résistance aux pressions des ventes hier et le ralliement tardif constitueraient des facteurs encourageants pour ce matin, d'autant plus que l'attitude d'achats prudents en cours actuellement pourrait signifier un prolongement du "boom" dans les affaires; ce que les spéculateurs ne tarderaient pas à réaliser, dit-on dans le monde financier.

Hudson Bay Oil & Gas a gagné 16 cts l'action en 1959 vs 7 cts en 1958.

Le dernier numéro de l'Actualité économique traite du pétrole et du gaz dans le Sahara, de la substitution de la télévision au cinéma, des problèmes économiques du Québec, du Marché commun, des prévisions d'investissement et des subventions aux compagnies maritimes du Québec, soit autant de sujets de nature à intéresser bien des Canadiens tout comme d'ailleurs les commentaires de MM. Jacques Parizeau, Jean Mehling et Pierre Harvey, reproduits aussi dans le même numéro.

Southam Co a eu un profit net de \$4,036,506 en 1959 vs \$3,427,950 l'année précédente, soit donc l'équivalent de \$5.38 par action vs \$4.57.

Nos félicitations à M. Roger Martel, gérant de l'Agence Montréal, de l'Alliance, compagnie mutuelle d'assurance-vie, qui vient d'être élu président de l'Association des assureurs-vie du Canada, groupant 10,000 membres. Son élection est un témoignage non équivoque de sa compétence et de l'estime de ses confrères en majorité anglo-saxons.

Head of the Lake Iron Limited a avisé la Bourse Canadienne qu'un délai de 90 jours vient d'être consenti sur l'option due le 12 février et embrassant 200,000 actions à 15 cents l'action, ainsi que sur toutes les options subséquentes en vertu de l'accord de souscription et d'option en date du 13 novembre 1959, conclu avec George Woodhams & Co. Ltd., au nom de clients.

Interprovincial Pipe Line Co. a fait savoir à la Bourse de Montréal, par l'intermédiaire de son agent de transfert, que 100 actions additionnelles du capital-actions de l'entreprise ont été émises en vertu du plan stimulateur d'option sur des actions de la compagnie; ce qui porte donc le total en circulation à 5,063,943.

General Steel Wares Limited a notifié la Bourse de Montréal, par l'intermédiaire de son agent de transfert, qu'au cours du mois de janvier 1960, il a été procédé au rachat de 120 actions privilégiées à \$40.30 sur le marché, au 31 janvier 1960.

COMMENTAIRES SUR L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

\$15,000,000 d'obligations de Canadian Chemical Co., offertes pour rapporter du 7%

Un syndicat financier, dirigé par Nesbitt, Thomson and Company et Wood, Gundy & Co. Ltd., offre actuellement en souscription au public une émission de \$15,000,000 d'obligations, amortissables, série "A", 7%, de Canadian Chemical Co. Ces valeurs seront datées du 1er mars 1960 et elles écherront en 1980 et la livraison devrait se faire vers le 15 mars. Comme ces valeurs seront offertes à 100, elles rapporteront donc exactement du 7%; ce qui sera bien vu du monde des épargnants et des institutions d'autant plus qu'elles sont considérées comme un placement légal pour les fonds des compagnies d'assurance-vie enregistrées au pays. Ces obligations seront accompagnées de "warrants" (50 pour \$1,000 d'obligations) qui donneront le privilège de souscrire à des actions à \$7.25 à partir de 1960, puis à \$8.50 à partir du 1er mars 1967 et à \$10 à partir du 1er mars 1970. En plus de cette émission, il est rumeur que B.C. Telephone emprunte sous peu \$12,000,000 sous forme d'une émission d'actions privilégiées et que la ville de Winnipeg demande des souscriptions sous peu pour une émission de \$2,400,000 d'obligations.

James Richardson and Sons contribue à faire connaître notre industrie du gaz naturel et du pétrole

M. Norman Alexander, gérant général adjoint au siège social de la firme James Richardson & Sons, à Winnipeg — cette firme d'agents de change et de valeurs de placement possède une trentaine de bureaux répartis un peu partout au pays — est, comme on sait, cette année président de The Investment Dealers' Association of Canada. A ce titre, il fera une visite officielle dans notre ville, mercredi, le 24 février, alors qu'il tiendra une conférence de presse à l'Hotel Ritz-Carlton. Nous profitons de l'occasion que nous venons de faire de la firme James Richardson & Sons pour féliciter cette dernière pour l'intéressante présentation de son édition de 1960 sur "les pétroles du Québec". Il y est mentionné que la prochaine décennie pourrait bien être celle du gaz naturel au Canada, vu l'accroissement marqué dans la demande pour ce produit. Un coup d'oeil sur notre 8 colonnes fait bien voir que ce produit est fort en demande. Il va sans dire que la brochure précitée sera fort bien vue de tous ceux qui s'intéressent au développement de notre industrie du gaz naturel et des pétroles. Il y est mentionné que notre production d'huile a augmenté de 12% l'an dernier et que ses possibilités seraient intéressantes, particulièrement vu ce qui s'est passé à la Commission Borden et ce qui se passe devant la Commission nationale de l'énergie.

M. H. A. Austin sera en charge des opérations de la Prudential Ins. Co. of America, au Canada

L'élection de M. Howard A. Austin, C.L.U., au poste de vice-président en charge des opérations au Canada, a été annoncée hier par M. Carroll M. Shanks, président de la Prudential Insurance Company of America. M. Austin, qui depuis novembre 1958 occupait les fonctions de second vice-président au bureau-chef de la compagnie au Canada, succède à M. Robert M. Green à la direction des opérations de la compagnie au Canada. M. Green prendra officiellement sa retraite le 15 février. L'élection de M. Austin couronne une carrière très brillante et variée dans différents services de la compagnie. Agé de 44 ans seulement, il a rempli des fonctions importantes dans quatre des bureaux régionaux de la Prudential aux États-Unis et au Canada. Diplômé de l'Université de Yale, M. Austin est entré à la Prudential en 1938. La nomination de M. Austin au poste de directeur des opérations de la Prudential au Canada survient exactement dix ans après que M. Green, vice-président retraité, eut commencé à organiser le personnel du premier bureau-chef de la compagnie au Canada. Au cours de cette décennie, sous la direction de M. Green, les polices d'assurance-vie de la compagnie au Canada ont augmenté de plus de deux fois et demie et l'actif en dollars canadiens a atteint environ \$640 millions.

D'ici 20 ans, le Canada sera au second rang dans le monde comme producteur de minerai de fer

La firme Morgan & Co. Ltd., membre des Bourses Canadienne et de Montréal, qui s'occupe du commerce des valeurs boursières, alors que la maison Morgan, Ostiguy & Hudson Limited, membre de l'IDAC s'intéresse aux valeurs de placements, ont toutes deux les mêmes bureaux dans l'édifice Aldred, sur la place d'Armes. La première firme vient de publier une étude fort élaborée sur la position de notre industrie du minerai de fer et sur son rôle futur. Cette étude de 4 pages non interlinées sera fort bien vue de tous ceux qui s'intéressent à cette industrie progressive, appelée à jouer un rôle de plus en plus grand dans l'économie québécoise et pour cause... Labrador Mining, Hollinger North Shore, Hollinger Hanna, Hollander Mines, etc., ne poursuivent-elles pas d'immenses travaux dans le Nouveau-Québec? Dans l'étude précitée on fait ressortir les possibilités de Hollinger et de Labrador Mining, deux valeurs à possibilités à longs termes fort attrayantes. Présentement, le Canada et le Venezuela sont les deux principaux fournisseurs de minerai de fer à l'industrie sidérurgique des États-Unis. On estime qu'en 1980, le marché américain et notre marché exigeront une production de 80,000,000 de tonnes de minerai de fer par année des mines canadiennes. Il ressort encore de l'étude précitée qu'il y a, présentement, 14 entreprises canadiennes à l'exploitation du minerai de fer au Canada dont 10 produisent, à elles seules, plus de 70 pour cent du total et ces dernières seraient contrôlées, directement ou indirectement, par des intérêts américains. Quoi qu'il en soit, grâce aux capitaux étrangers, durant le court espace de deux décennies, notre pays est parvenu au 4ième rang dans le monde comme producteur de minerai de fer et, dans les prochains 20 ans, il devrait passer au second rang.

Marcel CLEMENT

NOMINATIONS A LA COMPAGNIE CANADA CEMENT



V. C. HAMILTON

R. S. AIKEN

A la suite d'une récente assemblée du bureau de direction de la compagnie Canada Cement Limited, M. J. M. Breen, président et gérant général, annonçait la nomination de M. V. C. Hamilton comme vice-président et assistant-gérant général, et M. R. S. Aiken au poste de vice-président et trésorier. M. V. C. Hamilton agit également comme directeur de la compagnie.

Les assureurs-vie du Canada tiennent leur 53ième assemblée annuelle

500 délégués, représentant 10,000 membres, réunis ici

Les délégués représentant 74 associations locales et 10,000 membres de l'Association des Assureurs-Vie du Canada ont réuni, hier, une réunion de trois jours, à l'Hotel Reine Elizabeth à Montréal. Au delà de 500 délégués et visiteurs sont venus de toutes les parties du Canada.

L'occasion de l'assemblée annuelle de l'Association à Montréal, la cité a décerné cette semaine "La semaine de l'Assurance-Vie".

Le code d'honneur de la profession constituait l'un des sujets principaux de discussion. Ce code est un groupe de principes concernant la pratique professionnelle des assureurs-vie et les normes de l'administration d'une agence d'assurance-vie dans le choix et la formation des représentants.

Les "principes" soulignent le fait qu'il est de la plus grande importance que l'assureur-vie soit une personne intègre et de bonne réputation et qu'il soit bien informé au sujet de l'assurance-vie.

L'Association affirme que le choix soigné des candidats est le facteur le plus important pour garantir au public un service professionnel.

Les principes recommandent aussi que les assureurs-vie disposent de toutes les facilités possibles pour améliorer leur formation technique. Dans ce but, l'association conduit un cours de deux ans, donné en classe, qui est suivi du cours des "Assureurs-Vie Agréés", en trois parties.

Nouveaux officiers

L'assemblée a élu ses nouveaux officiers pour 1960. Le nouveau président est Roger Martel, de Montréal, gérant de l'Alliance, compagnie mutuelle d'assurance-vie. C. B. Lindsay, C.L.U., de Vancouver, gérant de la London Life Insurance Company, a été nommé président-désigné, et entrera en fonction comme président en 1961. Fraser Deacon, C.L.U., de Toronto, représentant de la Canada Life Assurance Co., a été nommé président du conseil d'administration. De plus, 47 autres directeurs ont été élus pour représenter toutes les régions principales du Canada.

Un trait important de la réunion fut la présentation de la "Medaille John A. Tory", à D. K. Shales, C.L.U., de London, surintendant des agences de la London Life. L'Institut des Assureurs-Vie Agréés présente cette médaille chaque année au diplômé le plus méritant du cours C.L.U. M. Shales s'est classé premier sur 150 étudiants.

Un certain nombre de trophées ont été présentés aux associations locales pour leur efficacité dans l'administration, le recrutement et les progrès dans l'éducation des agents. Les associations ont reçu ces trophées sont celles de Montréal, Québec, Brantford, Ont., Perth-Huron (Stratford, Ont.), bas St-Laurent, Qué., Moose Jaw, Sask., Granby, Qué., Joliette, Qué., et Saguenay Lac St-Jean, Qué.

La tendance était moins précise dans les compartiments des chemins de fer, des services publics, des tabacs et des transports aériens.

Le virement a été de 2,440,000 actions. La moyenne que la Presse Associée établit pour 60 valeurs a baissé de \$1.20 à \$216.60. Douze des 15 valeurs les plus en demande ont perdu du terrain.

Nati Corp. a été le stock le plus actif, haussant de 3.18 à 23.18 sur un déplacement de 87,000 actions.

Les prix affichaient une tendance générale à la baisse à la Bourse Américaine. Le marché des valeurs canadiennes a évolué sans tendance précise.

A noter...

Les emprunts collatéraux, contractés par les firmes membres des Bourses Canadienne et de Montréal, à la fin de janvier 1960, ont atteint un total de \$30,717,494. Les emprunts ont augmenté de \$28,805,237 à la fin de décembre 1959 et au regard de 1959, il ressort donc de ces données qu'apparemment la position technique de la place locale serait moins saine, mais si l'on considère que le rapport entre les prêts et le total des inscriptions est à peine de 0.6 de 1 pour cent, il n'en est pas ainsi.

Canadian Breweries Limited a notifié la Bourse de Montréal qu'au cours du mois de janvier 1960, il a été converti 19,251 actions privilégiées, convertibles, \$1.25 cumulatif, en actions ordinaires sur la base de 1 pour 1. Il y a donc maintenant 3,377,951 actions ordinaires et il reste un solde de 129,652 actions privilégiées en cours.

Sheraton Corporation of America a fait savoir à la Bourse de Montréal qu'au cours du mois de janvier, 2,676 actions ordinaires ont été émises contre l'exercice de "warrants" expirant le 1er octobre 1964; ce qui portait le total des actions en circulation le 31 janvier 1960, à 5,206,407.

Hudson Bay Mining se vendra ce matin ex-dividende 75 cents l'action.

C'est aujourd'hui qu'Excelsior Life Insurance Co. réunira ses actionnaires à Toronto pour la tenue de son assemblée annuelle.

Ventes accrues de 56% en décembre

Les ventes de gaz de la Corporation de Gaz Naturel du Québec en décembre 1959 ont augmenté de 56% au regard de décembre 1958 et ses pertes d'exploitation continuent de décroître graduellement. Voilà les points saillants d'un rapport semestriel au 31 décembre que la Corporation vient de publier sous la signature de M. Maurice Forget, président, et M. Leonard Milano, vice-président administrateur.

Les revenus bruts de la vente du gaz pour décembre se sont accrues de 45% en comparaison de ceux de décembre 1958, pour un total de \$1,307,109. Les ventes de gaz se sont élevées à 829,862,000 pieds cubes, à comparer à 531,571,000 en décembre 1958.

Soulignant qu'il s'agit là de nouveaux sommets mensuels, le rapport ajoute: "Ils reflètent l'effet cumulatif de tous les vigoureux efforts de l'année écoulée dans le domaine de la promotion. Incidemment, il faut noter que décembre 1959 était sensiblement moins froid que décembre 1958 (22% moins de degrés-jour) et que plusieurs nouveaux et importants clients industriels n'avaient encore pu à cette époque compléter leur installation et se raccorder."

Comme le faisait prévoir le prospectus émis en septembre 1959, la compagnie a connu des opérations déficitaires pendant cette première moitié de l'année financière en cours. Il est cependant encourageant de constater que les pertes mensuelles diminuent progressivement. De plus, tout indique que les opérations continueront de s'améliorer.

"Un nouveau sommet de 24 heures a également été atteint le 11 janvier 1960 avec la vente d'un total de 42,584,000 pieds cubes, soit une augmentation de 53% sur le sommet de 27.7 millions de pieds cubes de l'année financière précédente enregistrée en janvier 1959."

Dans le domaine de la vente et de la location des appareils à gaz, la compagnie et les marchands locaux ont connu des succès extraordinaires. Ces résultats traduisent nettement une faveur croissante du public à l'endroit du gaz naturel canadien, tant pour la résidence que pour le commerce. Ainsi, en janvier 1959, on n'avait pu vendre au total que 264 appareils.

DIVIDENDES

British American Oil Co., 25 cents par action, payable le 15 avril aux actionnaires inscrits le 4 mars.

Robinson, Little & Co., 25 cents par action "A", payable le 1er mars aux actionnaires inscrits le 15 février.

Canada and Dominion Sugar Company Limited, 15 cents l'action, payable le 1er mars, aux actionnaires inscrits le 10 février.

Canada Steamship Lines Limited, 70 cents l'action ordinaire, payable le 14 avril aux actionnaires inscrits le 15 mars.

Eddy Paper Company Limited, 37.12 cents l'action ordinaire, 25 cents l'action de catégorie "A", payable le 15 mars, aux actionnaires inscrits le 15 février.

Montreal Trust Company, 35 cents, plus une prime de 30 cts par action, payable le 15 avril, aux actionnaires inscrits le 31 mars.

Premier Trust Company, \$2 l'action, payable le 1er avril aux actionnaires inscrits le 15 mars.

Canada Vinegars, 30 cents par action, payable le 1er mars aux actionnaires inscrits le 15 février.

Barber-Ellis of Canada, 80 cts par action, payable le 15 mars aux actionnaires inscrits le 15 février.

Chas. E. Frost & Co., 15 cts par action, payable le 15 mars aux actionnaires inscrits le 26 février.

Canada & Dominion Sugar Co., 15 cents par action, payable le 1er mars aux actionnaires inscrits le 10 février.

Eddy Paper Co., 37.12 cents par action ordinaire et 25 cents par action "A", tous deux payables le 15 mars aux actionnaires inscrits le 15 février.

B. A. Oil Co., à la tête d'un groupe de 25 compagnies érigeant une usine

Cette dernière d'un coût de \$12,500,000 purifiera les gaz

Calgary — La plus grande usine de purification de gaz au Canada s'élèvera bientôt dans la prairie albertaine près de la ville de Rimbey, 50 milles au sud d'Edmonton; d'un coût de \$12.5 millions, elle sera située à l'extrémité sud du champ gazifère Dick Lake et elle purifiera jusqu'à 326 millions de pieds cubes de gaz par jour. Les réserves récupérables des champs Dick Lake et Homeglen Rimbey, qui sont contigus, sont estimées à 2.2 trillions de pieds cubes, ce qui serait suffisant pour alimenter toute la province d'Alberta pendant quinze ans au rythme actuel de consommation.

Un groupe de 25 compagnies propriétaires intéressées dans les deux champs ont désigné B.A. Oil Company pour construire, entretenir et diriger l'usine. L'usine va purifier jusqu'à 200 millions de pieds cubes par jour de gaz du champ Dick Lake et 126 millions du champ Homeglen Rimbey; à ce taux, la production quotidienne sera de 280 millions de pieds cubes de gaz vendable aux pipelines, 68,000 gallons impériaux de propane, 48,000 gallons de butane, 9,300 barils de condensés et 223 tonnes longues de soufre.

Les producteurs ont négocié des contrats de 25 ans avec Trans-Canada Pipe Lines et Alberta & Southern Gas Co. pour leur vendre jusqu'à 280 millions de pieds cubes par jour de gaz résiduel.

California Standard Company et B.A. Oil Co. détiennent des intérêts d'environ 67 pour cent dans l'usine; les autres propriétaires sont Shell Oil Co. of Canada, Husky Oil & Refining, Phillips Petroleum Co.

Imperial Oil Limited, Texaco Exploration Company, Canadian Oil Companies Limited, Western Decalta Petroleum Limited, Calvan Consolidated Oil & Gas Company Limited, Pacific Petroleum Limited, Union Oil and Gas Corporation of Louisiana, Tennessee Gas and Oil Company, Western Leaseholds Ltd., Dome Petroleum Limited, West Canadian Oil & Gas Limited, Cree Oil of Canada (1958) Limited, Hudson's Bay Oil and Gas Co. Limited, Medaillon Petroleum Limited, Amurex Oil Company, Canpet Exploration Ltd., Murphy-Canada Oil Company, Ashland Oil & Refining Company, Canadian Superior Oil Co. of California Ltd. et West Life Assurance Company.

A la présidence des assureurs-vie



M. ROGER MARTEL, gérant de l'Agence de Montréal de l'Alliance, Compagnie mutuelle d'assurance-vie, a été élu président des 10,000 membres de l'Association des assureurs-vie du Canada. Il représentera approximativement 85 pour cent du personnel de vente des compagnies d'assurance au Canada, et dirigera un groupement dont le but principal est l'instruction avancée et la formation professionnelle des assureurs-vie.

Il a été élu hier à la 53e assemblée générale annuelle de l'association, tenue à Montréal du 10 au 12 février 1960.

Rapports financiers

Lambton Loan and Investment Company, pour l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 1959: \$113,919 au regard de \$112,587 en 1958.

THE GLOBE INDEMNITY COMPANY OF CANADA

AVIS EST, PAR LES PRESENTES, DONNE que l'assemblée annuelle générale des actionnaires de la Compagnie se tiendra au siège social de la Compagnie, 500 place d'Armes, à Montréal, mardi, le 1er mars 1960, à 10h.30 a.m.

Le secrétaire, D. B. MARTIN.

MONTREAL, le 5 février 1960.

THE LIVERPOOL-MANITOBA INSURANCE COMPANY

AVIS EST, PAR LES PRESENTES, DONNE que l'assemblée annuelle générale des actionnaires de la Compagnie se tiendra au siège social de la Compagnie, 500 place d'Armes, à Montréal, mardi, le 1er mars 1960, à 10h.40 a.m.

Le secrétaire, D. B. MARTIN.

MONTREAL, le 5 février 1960.

La production de pétrole, en baisse

CALGARY — La production albertaine de pétrole brut a diminué à 404,197 barils par jour dans la semaine terminée le 1er février mais elle était encore supérieure à celle de l'an dernier; elle s'établissait à 51,664 barils par jour de moins que la semaine précédente mais 50,881 de plus qu'en 1959.

Le champ Pembina est au premier rang avec 91,058 barils par jour, suivi de Redwater avec 52,912 et Leduc-Woodbend avec 41,168.

A la fin de la semaine, la province comptait 9,295 puits producteurs, soit 22 de plus que la semaine précédente et 132 étaient en forage et 201 s'apprêtaient à forger. Pendant la semaine, 47 puits ont été approuvés, neuf abandonnés et un suspendu. Aucun puits de gaz n'a été obtenu.

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES

Avis d'assemblée générale annuelle

Avis est, par les présentes, donné que l'assemblée générale annuelle des membres de LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES sera tenue à Lévis, Qué., auditorium du collège de Lévis, 25, rue St-Joseph, le mardi 8 mars 1960, à 2 h.30 p.m., pour l'adoption du rapport financier de l'année écoulée, l'élection des administrateurs pour l'exercice en cours, la nomination des auditeurs et pour faire l'étude des amendements et/ou révision à la charte de la Société.

J.-M. GAGNON, secrétaire

Lévis, Qué., le 9 février 1960.

THE HUDSON BAY INSURANCE COMPANY

AVIS EST, PAR LES PRESENTES, DONNE que l'assemblée annuelle générale des actionnaires de la Compagnie se tiendra au siège social de la Compagnie, 500 place d'Armes, à Montréal, mardi, le 1er mars 1960, à 10h.50 a.m.

Le secrétaire, D. B. MARTIN.

MONTREAL, le 5 février 1960.

THE BRITISH AMERICAN OIL COMPANY LIMITED

Avis de dividende

AVIS est, par les présentes, donné qu'un dividende de vingt-cinq cents (25c) l'action pour le quatrième trimestre se terminant le 31 mars 1960 (étant au taux de un dollar l'action par année) a été déclaré sur le capital-actions sans valeur au pair de la Compagnie, sauf pour le capital-actions réservés. Ledit dividende est payable en argent canadien, le 1er avril 1960, aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 4 mars 1960.

G.W.K. MACDONALD, secrétaire

Dated à Toronto, le 4 février 1960.

Nouvelle émission

Nous offrons:

\$340,000

d'actions ordinaires classe "A" de l'IMPRIMERIE POPULAIRE LIMITÉE

(Constituée en vertu des lois du gouvernement du Canada)

Conseiller juridique: Me Jean Drapeau, L.L.L.

Description: Actions ordinaires classe "A", valeur nominale \$100., à dividende privilégié de 6%, non cumulatif; participantes et comportant un droit de vote.

Renseignements généraux: L'Imprimerie Populaire Limitée compte près de 50 ans d'existence. Elle est éditrice du journal LE DEVOIR et propriétaire d'un atelier d'imprimerie.

PRIX: \$100. l'action

Nous vous ferons parvenir un prospectus sur demande.

Nous offrons ces actions sous réserve de vente au préalable et nous vous réservons le privilège de réduire ou de refuser toute commande.

L'IMPRIMERIE POPULAIRE LIMITEE

434 EST. RUE NOTRE-DAME

MONTREAL — Tel.: VI. 4-3361

Détachez et faites-nous parvenir

L'IMPRIMERIE POPULAIRE LIMITEE

434 est. rue Notre-Dame
Montréal

Je désire obtenir de plus amples renseignements sur votre émission.

NOM
ADRESSE
Tel:

BOURSE DE NEW-YORK

[illegible]

Cap	4200	116%	113%	114	-2	La Solidarite Cie Ass.	45	-
Tel	7800	34%	33%	33%	-1%	Les Prevoyants du Canada	44	-
nt Man	5600	48%	48	48%	+1%	Manufacturers Life	233	-
ncot	6800	25%	20%	20%	-1%	Que Telerepense Les Sid	14	-

AUDIENCES PUBLIQUES



COMMISSION ROYALE SUR
LES TRANSPORTS

Il y aura des audiences publiques dans la ville de

des entreprises et placements, ainsi que tels autres sujets
connexés qui s'appliquent à cette enquête.

du soussigné le texte du mandat de la Commission et
tous autres détails sur les audiences publiques.

Le secrétaire de la Commission
F. W. ANDERSON
Edifice Daly, C. P. 1173, Ottawa, Ontario

COMPTABLES AGREES

Lucien Dahmé, C.A.

Jacqueline Paradis, C.A.

152 est, rue Notre-Dame Ch. 52-53	ROLAND PROVOST, C.A. GEORGES H. HOTTE, C.A.
UN. 6-2681 — DU. 1-0111	533, rue Cherrier AV. 8-8607

VIAU & ROBIN Comptables agréés LUCIEN D. VIAU, C.A. H. LIONEL ROBIN, C.A. JACQUES R. CHADILLON, C.A. ARMAND H. VIAU, C.A. I. SERGE GERVAIS, C.A. PO. 9-3871*	
--	--

Maurice CHARTRE, C.A. M. SAMSON, O.B.E., C.A. A.E. Beauvais, D.Sc., C.A.
 Julien-P. BELAIR, C.A. E.H. KNIGHT, C.A. Léon COTE, C.A.
 COUILLARD, C.A. Lionel ROUSSIN, C.A. Roland HOGT, C.A.

Raymond FORTIER, C.A. R. H. BOURGOUIN, C.A. Marcel IMBLEAU, C.A.
 Robert GARNEAU, C.A. Pierre LESAGE, C.A. Dennis BELL, C.A.
 Clement PRIMEAU, C.A. Benoit SYLVAIN, C.A. Pierre CHOUINARD, C.A.
 Pierre BARRY, C.A. Paul GONTHIER, C.A.

MONTREAL — QUEBEC — RIMOUSKI

Frank Stack, un vétéran des Jeux Olympiques

WINNIPEG — Ce mois-ci, Frank Stack, âgé de 54 ans, a remporté le championnat olympique de patinage artistique à la quatrième place, en remportant la médaille d'argent. Il sera cependant à sa première en qualité d'entraîneur de l'équipe canadienne qui participera aux épreuves de vitesse sur patins au lieu d'être lui-même un participant.

Stack, lui-même un patineur d'élite depuis plus de 25 ans, a été champion olympique en 1932 à Lac Placid, N.Y. Lors des Jeux de 1948, il s'est classé sur un pied d'égalité en sixième position dans les 500 mètres et en 1952 il a subi une blessure à un genou alors qu'il s'entraînait à Oslo, Norvège, seulement quelques jours avant les Jeux. Il n'a pu y participer.

"Ce sera dur de demeurer dans les estrades pour encourager les participants au lieu de patiner", dit Stack en jetant un coup d'oeil sur la liste des membres de l'équipe canadienne qui participent aux Jeux d'hiver à Squaw Valley, Calif., du 18 au 28 février.

Plus rapide

Le vétéran patineur, qui a pris sa retraite en 1955 après avoir remporté le championnat canadien à quatre reprises et pratiquement tous les championnats du Manitoba, a déclaré que l'équipe canadienne actuelle est la plus rapide que le Canada ait présentée depuis longtemps. "Ce ne sera peut-être pas suffisant", dit-il.

Johnny S. A. de Montréal, autrefois de Saskatoon, "fera bonne figure" il est en excellente condition physique. "Johnny nous aidera, il est en forme", dit Stack.

"La condition physique est le point le plus important dans ce sport. Nos patineurs n'ont pas autant d'opportunités d'entraînement que ceux des autres pays. Dans certains pays, les patineurs ne font que patiner."

"D'autres pays ont des entraîneurs rémunérés dans le seul but de tenir leurs patineurs en forme, de frictionner leurs jambes jusqu'à ce qu'elles soient molles comme de la gelée. Le secret du patinage : les jambes."

"De plus, ils participent sans cesse à des rencontres, qui relient une compétition de plus en plus grande. Ils attirent des foules aussi nombreuses que les footballeurs professionnels en Amérique. Nos athlètes n'ont pas cette chance de participer à des rencontres en vue de s'entraîner pour les Olympiques. Au Canada, le patinage est un passe-temps tandis que dans les autres pays c'est une industrie."

Jeux Olympiques 1932

Stack, qui a remporté plus de 500 trophées et médailles, relate sa première participation aux Jeux Olympiques, en 1932, alors qu'il a été disqualifié.

Au cours des épreuves de la course de 10.000 mètres, Stack et Alex Hurd de Kirkland Lake, Ont., ont été disqualifiés. Hurd a terminé en première place et Stack en deuxième, leur accordant ainsi de bonnes positions pour l'épreuve finale.

Cependant, les juges ont décidé que le couple n'avait pas joué son rôle de "couple - vent" tel que prescrit par les règlements. Ils ont été suspendus.

Les représentants canadiens ont menacé de retirer leurs athlètes des Jeux, si les juges ne revenaient pas sur leur décision. Les juges ont levé leur sanction.

Pour la sauvegarde de la jeunesse on recommande le jeu de curling

NORANDA. — Pour la sauvegarde de la jeunesse et la prévention de la délinquance juvénile, il n'y a pas mieux que le curling scolaire.

C'est ce qu'affirme Maurice Portelance, président général et hôte officiel pour les Championnats canadiens du curling scolaire qui doivent se dérouler du 15 au 20 février. Des équipes venant de 11 régions se disputent la trophée National Pepsi-Cola.

Plus de 70.000 adolescents d'un bout à l'autre du pays, amateurs du curling, ont participé aux éliminatoires aux niveaux local, régional et provincial qui précèdent ces championnats. Le nombre des joueurs va toujours en s'accroissant au fur et à mesure que l'intérêt en fait autant.

"Je crois, dit M. Portelance, que le curling scolaire est un antidote des plus efficaces contre la délinquance juvénile. De plus, ces championnats agissent particulièrement comme stimulant dans le domaine scolaire grâce au niveau élevé des points remis pour l'éligibilité."

"Naturellement, l'étude et le jeu de curling mettent ces jeunes à l'épreuve des mauvais plans", ajoute M. Portelance.

Le succès du curling auprès des jeunes peut se rattacher à deux facteurs importants, les voici :

1er: Presque tous peuvent jouer au curling. Ce sport n'exige pas de force ou d'aptitudes physiques aussi nécessaires qu'au hockey ou au football.

2e: Le soi-disant athlète n'a pas le dessus à ce jeu; de fait, on peut ajouter qu'il ne le contrôle pas. La plupart des jeunes qui se rendent en finale y sont pour la première et unique fois, nous assure-t-on.

2ième: C'est que les jeunes filles participent au jeu de curling. Voici un terrain de rencontres de bon aloi pour les jeunes des deux sexes. Le curling est un des sports canadiens où les équipes mixtes sont populaires. Ce jeu de gentlemen peut être aussi bien celui des

et ont ordonné que la course soit disputée de nouveau. Stack et Hurd se sont mérités le droit de participer à la finale, mais n'ont pas eu les positions de choix.

Se classe troisième

Stack s'est classé en troisième position au cours de la finale. Stack venait de l'arrière pour prendre la quatrième place, lorsque Eddie Wedge des Etats-Unis, qui avait pris la tête mais qui avait perdu du terrain, est tombé. Wedge a bousculé Stack et s'y est cramponné. Stack a perdu son allure. Même si aucune protestation officielle n'a été portée, les journaux canadiens ont affirmé que Stack aurait terminé au moins en deuxième position. L'équipe féminine du Canada a participé aux Jeux de 1932, seulement à titre officieux.

Jean Wilson de Toronto a remporté l'épreuve des 500 mètres et s'est classé deuxième dans celle des 1.500 mètres. Hattie Donaldson de Toronto a terminé l'épreuve des 1.000 mètres en deuxième position et Leila Brooke - Potter de Toronto s'est classée quatrième.

"Dans la finale des 1.500 mètres, Leila et Jean se dirigeaient à toute allure, lorsque Leila a trébuché", dit Stack. "Kit Klein, une américaine en a profité pour prendre les devants et remporté l'épreuve."

Cette année, les Jeux Olympiques acceptent la participation des équipes féminines et Doreen Ryan d'Edmonton et Peggy Robb de Saskatoon représenteront le Canada.

Le bulletin des Alouettes

Perry Moss, général et entraîneur en chef des Alouettes, a annoncé aujourd'hui la signature de Bob Becker, un bloqueur de 225 livres de l'Université Purdue.

Becker est âgé de 21 ans et mesure 6'3". Il est natif de Marietta, Ohio.

L'entraîneur en chef de l'Université Purdue, Jack Mollenkopf, dit que "Bob est plein d'ardeur, a de très bons réflexes et qu'il a de bonnes chances de devenir un bon joueur professionnel."

Becker fut un choix All-State à Marietta Ohio High School, où il gagna trois lettres au football et deux à la course. Becker est de descendance germanique et il est membre de l'unité navale ROTC à Purdue. Ses passe-temps sont la lecture, le voyage et la classe.

Bob entra à Purdue en 1957. Durant ce temps l'équipe des Boilermakers se classa parmi les premières de la nation sur la défensive. Durant le régime Becker à Purdue, les Boilermakers ont gagné 16 joutes, perdu 7 et égalé 4.

Ceci amène à 12 le nombre des nouveaux importés signés à des contrats avec les Alouettes pour la saison prochaine. Les autres sont :

Walter Soussy, centre-arrière, Southern Connecticut State College.

Mlle B. Larouche est élue reine. Vendredi le 5 février, à eu lieu le couronnement de notre reine, pour l'année 1960-61, Mlle Bernadette Larouche, membre du club depuis trois ans, a été élue Mlle Satellite "60".

A St-Faustin. Dimanche le 21 février, SATELLITE se rendra au mont Blanc, à St-Faustin, Magnifique centre de ski qui fait le délice des skieurs. Ce centre, qui est nouveau, donne à chacun, amateurs ou professionnels, le goût de pratiquer son sport favori. Pour réservations, appelez au local à P.O. 9-7543.

Concours Satellite. Le 6 mars à Prévoist aura lieu le concours Satellite. Ce concours sera uniquement pour les membres du club. Plusieurs trophées seront distribués aux gagnants des différentes classes.

dames, sans que personne y perde de sa dignité. Tous les concurrents au bonspic national de la semaine prochaine devront observer les règlements de courtoisie institués par le Comité canadien du curling scolaire.

1. On demande aux joueurs de ne pas fumer sur la glace durant la partie.

2. Par déférence à une coutume maritime, on demande au chef d'équipe et au troisième de ne pas commencer à balayer à l'arrière du "tee" avant que la pierre de l'équipe adverse ait atteint cette ligne.

3. On demande à tous les jeunes gens de porter un veston aux réceptions ou réunions indiquées par le comité de réception.

4. Le chef et troisième de chaque équipe doivent se tenir à l'intérieur ou à l'arrière, afin de permettre aux spectateurs de voir leur jeu.

5. On demande au chef et au troisième de chaque équipe de tenir leur balai à l'arrière et d'éloigner de la glace durant le lancé d'un adversaire.

6. Vous vous êtes mérité le droit de représenter tous les écoliers de votre province aux joutes de championnats. Avec ce droit vous avez aussi la responsabilité de leur faire honneur en tout temps par votre savoir-vivre et votre décorum. Il est donc de votre devoir de jamais l'oublier à toutes fonctions auxquelles vous assisterez.

7. Vos adversaires méritent votre respect et votre considération. Soyez à l'heure pour votre partie.

8. Durant la partie, il n'y a pas d'arbitre sur la glace. Il vous incombe à titre de joueur, d'interpréter et de respecter les règlements. Ceci de note le véritable esprit du jeu de curling.

9. Le véritable champion se reconnaît à son esprit sportif.

1. On demande aux joueurs de ne pas fumer sur la glace durant la partie.

2. Par déférence à une coutume maritime, on demande au chef d'équipe et au troisième de ne pas commencer à balayer à l'arrière du "tee" avant que la pierre de l'équipe adverse ait atteint cette ligne.

3. On demande à tous les jeunes gens de porter un veston aux réceptions ou réunions indiquées par le comité de réception.

4. Le chef et troisième de chaque équipe doivent se tenir à l'intérieur ou à l'arrière, afin de permettre aux spectateurs de voir leur jeu.

5. On demande au chef et au troisième de chaque équipe de tenir leur balai à l'arrière et d'éloigner de la glace durant le lancé d'un adversaire.

6. Vous vous êtes mérité le droit de représenter tous les écoliers de votre province aux joutes de championnats. Avec ce droit vous avez aussi la responsabilité de leur faire honneur en tout temps par votre savoir-vivre et votre décorum. Il est donc de votre devoir de jamais l'oublier à toutes fonctions auxquelles vous assisterez.

7. Vos adversaires méritent votre respect et votre considération. Soyez à l'heure pour votre partie.

8. Durant la partie, il n'y a pas d'arbitre sur la glace. Il vous incombe à titre de joueur, d'interpréter et de respecter les règlements. Ceci de note le véritable esprit du jeu de curling.

9. Le véritable champion se reconnaît à son esprit sportif.

1. On demande aux joueurs de ne pas fumer sur la glace durant la partie.

2. Par déférence à une coutume maritime, on demande au chef d'équipe et au troisième de ne pas commencer à balayer à l'arrière du "tee" avant que la pierre de l'équipe adverse ait atteint cette ligne.

3. On demande à tous les jeunes gens de porter un veston aux réceptions ou réunions indiquées par le comité de réception.

4. Le chef et troisième de chaque équipe doivent se tenir à l'intérieur ou à l'arrière, afin de permettre aux spectateurs de voir leur jeu.

5. On demande au chef et au troisième de chaque équipe de tenir leur balai à l'arrière et d'éloigner de la glace durant le lancé d'un adversaire.

6. Vous vous êtes mérité le droit de représenter tous les écoliers de votre province aux joutes de championnats. Avec ce droit vous avez aussi la responsabilité de leur faire honneur en tout temps par votre savoir-vivre et votre décorum. Il est donc de votre devoir de jamais l'oublier à toutes fonctions auxquelles vous assisterez.

7. Vos adversaires méritent votre respect et votre considération. Soyez à l'heure pour votre partie.

8. Durant la partie, il n'y a pas d'arbitre sur la glace. Il vous incombe à titre de joueur, d'interpréter et de respecter les règlements. Ceci de note le véritable esprit du jeu de curling.

9. Le véritable champion se reconnaît à son esprit sportif.

1. On demande aux joueurs de ne pas fumer sur la glace durant la partie.

2. Par déférence à une coutume maritime, on demande au chef d'équipe et au troisième de ne pas commencer à balayer à l'arrière du "tee" avant que la pierre de l'équipe adverse ait atteint cette ligne.

3. On demande à tous les jeunes gens de porter un veston aux réceptions ou réunions indiquées par le comité de réception.

4. Le chef et troisième de chaque équipe doivent se tenir à l'intérieur ou à l'arrière, afin de permettre aux spectateurs de voir leur jeu.

5. On demande au chef et au troisième de chaque équipe de tenir leur balai à l'arrière et d'éloigner de la glace durant le lancé d'un adversaire.

6. Vous vous êtes mérité le droit de représenter tous les écoliers de votre province aux joutes de championnats. Avec ce droit vous avez aussi la responsabilité de leur faire honneur en tout temps par votre savoir-vivre et votre décorum. Il est donc de votre devoir de jamais l'oublier à toutes fonctions auxquelles vous assisterez.

7. Vos adversaires méritent votre respect et votre considération. Soyez à l'heure pour votre partie.

8. Durant la partie, il n'y a pas d'arbitre sur la glace. Il vous incombe à titre de joueur, d'interpréter et de respecter les règlements. Ceci de note le véritable esprit du jeu de curling.

9. Le véritable champion se reconnaît à son esprit sportif.

1. On demande aux joueurs de ne pas fumer sur la glace durant la partie.

2. Par déférence à une coutume maritime, on demande au chef d'équipe et au troisième de ne pas commencer à balayer à l'arrière du "tee" avant que la pierre de l'équipe adverse ait atteint cette ligne.

3. On demande à tous les jeunes gens de porter un veston aux réceptions ou réunions indiquées par le comité de réception.

4. Le chef et troisième de chaque équipe doivent se tenir à l'intérieur ou à l'arrière, afin de permettre aux spectateurs de voir leur jeu.

5. On demande au chef et au troisième de chaque équipe de tenir leur balai à l'arrière et d'éloigner de la glace durant le lancé d'un adversaire.

6. Vous vous êtes mérité le droit de représenter tous les écoliers de votre province aux joutes de championnats. Avec ce droit vous avez aussi la responsabilité de leur faire honneur en tout temps par votre savoir-vivre et votre décorum. Il est donc de votre devoir de jamais l'oublier à toutes fonctions auxquelles vous assisterez.

7. Vos adversaires méritent votre respect et votre considération. Soyez à l'heure pour votre partie.

8. Durant la partie, il n'y a pas d'arbitre sur la glace. Il vous incombe à titre de joueur, d'interpréter et de respecter les règlements. Ceci de note le véritable esprit du jeu de curling.

9. Le véritable champion se reconnaît à son esprit sportif.

1. On demande aux joueurs de ne pas fumer sur la glace durant la partie.

2. Par déférence à une coutume maritime, on demande au chef d'équipe et au troisième de ne pas commencer à balayer à l'arrière du "tee" avant que la pierre de l'équipe adverse ait atteint cette ligne.

3. On demande à tous les jeunes gens de porter un veston aux réceptions ou réunions indiquées par le comité de réception.

4. Le chef et troisième de chaque équipe doivent se tenir à l'intérieur ou à l'arrière, afin de permettre aux spectateurs de voir leur jeu.

5. On demande au chef et au troisième de chaque équipe de tenir leur balai à l'arrière et d'éloigner de la glace durant le lancé d'un adversaire.

6. Vous vous êtes mérité le droit de représenter tous les écoliers de votre province aux joutes de championnats. Avec ce droit vous avez aussi la responsabilité de leur faire honneur en tout temps par votre savoir-vivre et votre décorum. Il est donc de votre devoir de jamais l'oublier à toutes fonctions auxquelles vous assisterez.

7. Vos adversaires méritent votre respect et votre considération. Soyez à l'heure pour votre partie.

8. Durant la partie, il n'y a pas d'arbitre sur la glace. Il vous incombe à titre de joueur, d'interpréter et de respecter les règlements. Ceci de note le véritable esprit du jeu de curling.

9. Le véritable champion se reconnaît à son esprit sportif.

1. On demande aux joueurs de ne pas fumer sur la glace durant la partie.

2. Par déférence à une coutume maritime, on demande au chef d'équipe et au troisième de ne pas commencer à balayer à l'arrière du "tee" avant que la pierre de l'équipe adverse ait atteint cette ligne.

3. On demande à tous les jeunes gens de porter un veston aux réceptions ou réunions indiquées par le comité de réception.

4. Le chef et troisième de chaque équipe doivent se tenir à l'intérieur ou à l'arrière, afin de permettre aux spectateurs de voir leur jeu.

5. On demande au chef et au troisième de chaque équipe de tenir leur balai à l'arrière et d'éloigner de la glace durant le lancé d'un adversaire.

6. Vous vous êtes mérité le droit de représenter tous les écoliers de votre province aux joutes de championnats. Avec ce droit vous avez aussi la responsabilité de leur faire honneur en tout temps par votre savoir-vivre et votre décorum. Il est donc de votre devoir de jamais l'oublier à toutes fonctions auxquelles vous assisterez.

7. Vos adversaires méritent votre respect et votre considération. Soyez à l'heure pour votre partie.

8. Durant la partie, il n'y a pas d'arbitre sur la glace. Il vous incombe à titre de joueur, d'interpréter et de respecter les règlements. Ceci de note le véritable esprit du jeu de curling.

9. Le véritable champion se reconnaît à son esprit sportif.

1. On demande aux joueurs de ne pas fumer sur la glace durant la partie.

2. Par déférence à une coutume maritime, on demande au chef d'équipe et au troisième de ne pas commencer à balayer à l'arrière du "tee" avant que la pierre de l'équipe adverse ait atteint cette ligne.

3. On demande à tous les jeunes gens de porter un veston aux réceptions ou réunions indiquées par le comité de réception.

4. Le chef et troisième de chaque équipe doivent se tenir à l'intérieur ou à l'arrière, afin de permettre aux spectateurs de voir leur jeu.

5. On demande au chef et au troisième de chaque équipe de tenir leur balai à l'arrière et d'éloigner de la glace durant le lancé d'un adversaire.

6. Vous vous êtes mérité le droit de représenter tous les écoliers de votre province aux joutes de championnats. Avec ce droit vous avez aussi la responsabilité de leur faire honneur en tout temps par votre savoir-vivre et votre décorum. Il est donc de votre devoir de jamais l'oublier à toutes fonctions auxquelles vous assisterez.

7. Vos adversaires méritent votre respect et votre considération. Soyez à l'heure pour votre partie.

8. Durant la partie, il n'y a pas d'arbitre sur la glace. Il vous incombe à titre de joueur, d'interpréter et de respecter les règlements. Ceci de note le véritable esprit du jeu de curling.

9. Le véritable champion se reconnaît à son esprit sportif.

1. On demande aux joueurs de ne pas fumer sur la glace durant la partie.

2. Par déférence à une coutume maritime, on demande au chef d'équipe et au troisième de ne pas commencer à balayer à l'arrière du "tee" avant que la pierre de l'équipe adverse ait atteint cette ligne.

3. On demande à tous les jeunes gens de porter un veston aux réceptions ou réunions indiquées par le comité de réception.

4. Le chef et troisième de chaque équipe doivent se tenir à l'intérieur ou à l'arrière, afin de permettre aux spectateurs de voir leur jeu.

5. On demande au chef et au troisième de chaque équipe de tenir leur balai à l'arrière et d'éloigner de la glace durant le lancé d'un adversaire.

6. Vous vous êtes mérité le droit de représenter tous les écoliers de votre province aux joutes de championnats. Avec ce droit vous avez aussi la responsabilité de leur faire honneur en tout temps par votre savoir-vivre et votre décorum. Il est donc de votre devoir de jamais l'oublier à toutes fonctions auxquelles vous assisterez.

7. Vos adversaires méritent votre respect et votre considération. Soyez à l'heure pour votre partie.

8. Durant la partie, il n'y a pas d'arbitre sur la glace. Il vous incombe à titre de joueur, d'interpréter et de respecter les règlements. Ceci de note le véritable esprit du jeu de curling.

9. Le véritable champion se reconnaît à son esprit sportif.

1. On demande aux joueurs de ne pas fumer sur la glace durant la partie.

2. Par déférence à une coutume maritime, on demande au chef d'équipe et au troisième de ne pas commencer à balayer à l'arrière du "tee" avant que la pierre de l'équipe adverse ait atteint cette ligne.

3. On demande à tous les jeunes gens de porter un veston aux réceptions ou réunions indiquées par le comité de réception.

4. Le chef et troisième de chaque équipe doivent se tenir à l'intérieur ou à l'arrière, afin de permettre aux spectateurs de voir leur jeu.

5. On demande au chef et au troisième de chaque équipe de tenir leur balai à l'arrière et d'éloigner de la glace durant le lancé d'un adversaire.

6. Vous vous êtes mérité le droit de représenter tous les écoliers de votre province aux joutes de championnats. Avec ce droit vous avez aussi la responsabilité de leur faire honneur en tout temps par votre savoir-vivre et votre décorum. Il est donc de votre devoir de jamais l'oublier à toutes fonctions auxquelles vous assisterez.

7. Vos adversaires méritent votre respect et votre considération. Soyez à l'heure pour votre partie.

8. Durant la partie, il n'y a pas d'arbitre sur la glace. Il vous incombe à titre de joueur, d'interpréter et de respecter les règlements. Ceci de note le véritable esprit du jeu de curling.

9. Le véritable champion se reconnaît à son esprit sportif.

1. On demande aux joueurs de ne pas fumer sur la glace durant la partie.

2. Par déférence à une coutume maritime, on demande au chef d'équipe et au troisième de ne pas commencer à balayer à l'arrière du "tee" avant que la pierre de l'équipe adverse ait atteint cette ligne.

3. On demande à tous les jeunes gens de porter un veston aux réceptions ou réunions indiquées par le comité de réception.

4. Le chef et troisième de chaque équipe doivent se tenir à l'intérieur ou à l'arrière, afin de permettre aux spectateurs de voir leur jeu.

5. On demande au chef et au troisième de chaque équipe de tenir leur balai à l'arrière et d'éloigner de la glace durant le lancé d'un adversaire.

6. Vous vous êtes mérité le droit de représenter tous les écoliers de votre province aux joutes de championnats. Avec ce droit vous avez aussi la responsabilité de leur faire honneur en tout temps par votre savoir-vivre et votre décorum. Il est donc de votre devoir de jamais l'oublier à toutes fonctions auxquelles vous assisterez.

7. Vos adversaires méritent votre respect et votre considération. Soyez à l'heure pour votre partie.

8. Durant la partie, il n'y a pas d'arbitre sur la glace. Il vous incombe à titre de joueur, d'interpréter et de respecter les règlements. Ceci de note le véritable esprit du jeu de curling.

9. Le véritable champion se reconnaît à son esprit sportif.

1. On demande aux joueurs de ne pas fumer sur la glace durant la partie.

2. Par déférence à une coutume maritime, on demande au chef d'équipe et au troisième de ne pas commencer à balayer à l'arrière du "tee" avant que la pierre de l'équipe adverse ait atteint cette ligne.

3. On demande à tous les jeunes gens de porter un veston aux réceptions ou réunions indiquées par le comité de réception.

4. Le chef et troisième de chaque équipe doivent se tenir à l'intérieur ou à l'arrière, afin de permettre aux spectateurs de voir leur jeu.

5. On demande au chef et au troisième de chaque équipe de tenir leur balai à l'arrière et d'éloigner de la glace durant le lancé d'un adversaire.

6. Vous vous êtes mérité le droit de représenter tous les écoliers de votre province aux joutes de championnats. Avec ce droit vous avez aussi la responsabilité de leur faire honneur en tout temps par votre savoir-vivre et votre décorum. Il est donc de votre devoir de jamais l'oublier à toutes fonctions auxquelles vous assisterez.

7. Vos adversaires méritent votre respect et votre considération. Soyez à l'heure pour votre partie.

8. Durant la partie, il n'y a pas d'arbitre sur la glace. Il vous incombe à titre de joueur, d'interpréter et de respecter les règlements. Ceci de note le véritable esprit du jeu de curling.

9. Le véritable champion se reconnaît à son esprit sportif.

Dix joueurs ont actuellement signé leurs contrats avec les Royaux

Les Royaux de Montréal ont reçu les contrats signés de cinq autres joueurs aujourd'hui, ce qui porte à dix le nombre de ceux qui ont accepté leurs termes pour 1960. En effet, retournés leurs documents signés au gérant général Fernand Dubois. Les deux receveurs sont Clarence Coleman et Tom Conroy et les autres sont Len Corbo, Dick Tracowski et Steve Warhola. Coleman et Conroy sont deux jeunes et de rapidité qui sera le thème des Royaux de 1960. Coleman a été choisi sur l'équipe d'étoiles de la Florida State League l'an dernier avec le club Orlando. Il a conservé une moyenne de .259 et a fait compter 80 points. Conroy, de son côté, est le fils de Bill Conroy, qui a joué dans la Ligue Internationale avec le Buffalo en 1926, le Rochester en 1929; il a aussi évolué avec Newark, Jersey City et Reading. Tom a conservé une moyenne de .278 avec Odessa l'an dernier. Tracowski est l'un des joueurs de champ intérieur les plus prometteurs de l'organisation des Dodgers. Il vient de terminer son service militaire et avait été sur la liste des Royaux en 1957; il est âgé de 24 ans; en 1956, il a frappé pour .259 à Cedar Rapids. Corbo est un joueur de premier but et comme le joueur de deuxième but Warhola, il en est à sa première année dans le baseball organisé. Corbo est étudiant à l'Université Baylor.

Branch Rickey a des ennuis

NEW YORK — Branch Rickey, président de la Ligue Continentale, a déclaré que les Yankees de New York tentent de créer un nouvel embêtement aux organisateurs du futur circuit majeur.

Cette nouvelle sortie de Rickey contre les magnats des ligues mineures a été provoquée par la proposition faite par les Yankees à la ville de New York. La direction des Yankees a suggéré aux autorités municipales que la ville de New York achète Yankee Stadium au lieu de financer la construction d'un nouveau stade à Flushing Meadows.

Dans un tel cas, la ville pourrait négocier avec les Yankees ou tout autre club de la métropole américaine pour la location du stade.

Rickey a ajouté que New York avait besoin d'un nouveau stade moderne renfermant toutes les commodités. Il croit que ces déclarations insensées lancées dans le but de nuire à la Ligue Continentale qui doit reprendre ses activités en 1961.

LES ARCHIVES DU HOCKEY



Dans la poussière des archives de notre confrère Xiste Narbonne, le doyen des rédacteurs de sport au Canada, nous avons trouvé ces deux photos. Ci-bas, celle des Shamrocks de Montréal, qui gagnèrent la coupe Stanley, en 1900. Ci-haut, la fameuse équipe qui gagna la coupe Stanley, en 1916, 1917 et 1918. Sur cette photo, on distingue, en haut, de gauche à droite: Newsy Lalonde, centre; H. McNamara, défense gauche; Jack Laviolette, récemment décédé, ailier droit; S. Ronan, avant et Georges Vézina, qui a le record de 22 blanchissages en une saison. Au centre: F. Quimet, entraîneur; L. Berlanquette, avant; W. Smail, entraîneur. En bas: B. Corbeau, défense droite; C. Procter, avant; S. Poulin, avant et Didier Pitre, ailier droit.



Les Shamrocks de Montréal, gagnants de la coupe Stanley en 1900. En faisant partie: F. C. Tansey, F. Scanlan, H. J. Trihey, capitaine, A. F. Farrell, J. H. McKenna, Rang du centre: H. McLaughlin, président, F. Wall, C. F. Smith, directeur, C. M. Hart, vice-président, J. P. Brennan, Rang du bas: B. Dunphy, entraîneur, W. H. Kearney, directeur, C. Hoerner et C. Foley, entraîneur.



Les Shamrocks de Montréal, gagnants de la coupe Stanley en 1900. En faisant partie: F. C. Tansey, F. Scanlan, H. J. Trihey, capitaine, A. F. Farrell, J. H. McKenna, Rang du centre: H. McLaughlin, président, F. Wall, C. F. Smith, directeur, C. M. Hart, vice-président, J. P. Brennan, Rang du bas: B. Dunphy, entraîneur, W. H. Kearney, directeur, C. Hoerner et C. Foley, entraîneur.

Les Shamrocks de Montréal, gagnants de la coupe Stanley en 1900. En faisant partie: F. C. Tansey, F. Scanlan, H. J. Trihey, capitaine, A. F. Farrell, J. H. McKenna, Rang du centre: H. McLaughlin, président, F. Wall, C. F. Smith, directeur, C. M. Hart, vice-président, J. P. Brennan, Rang du bas: B. Dunphy, entraîneur, W. H. Kearney, directeur, C. Hoerner et C. Foley, entraîneur.

Malgré les accidents, le Ste-Marie mène la ligue Intercolégiale

Après quelques joutes au début de la saison, vaincre le Saint-Laurent apparaissait comme une tâche impossible. Encore moins le vaincre quand on compte quatre blessés dans son alignement.

Le Ste-Marie aura réussi l'exploit. Jouant sans les services de son meilleur compteur et de son meilleur bloqueur, jouant sans deux autres joueurs d'attaque, mais se fiant entièrement sur le rendement de son gardien de buts et sur son courage et sa détermination, il a brisé les barrières de l'immuable pour soulever le record intact du Saint-Laurent.

Le Saint-Laurent n'a pas affiché sa tenue habituelle dans les deux premières périodes, mais ses attaques incessantes à la dernière reprise se sont traduites par un infranchissable, Guy D'Aoust, gardien du Ste-Marie, Yves Hébert et Jean Cusson qui ont dû jouer sur deux lignes d'attaque.

Le Saint-Laurent n'a pas bien joué, mais au cours du dernier engagement, il aura escamoté. Mais en vain, puisque Yves Hébert, Jean Cusson et Guy D'Aoust semblaient toujours au bon endroit au bon moment. Guy D'Aoust s'est surtout mis en vedette par des lancers très bien dirigés. La conquête du championnat par le Ste-Marie sera accomplie tôt ou tard, mais il aura subi le même sort que lui-même, il avait fait subir au Ste-Marie il y a deux ans; une défaite entachant un record intact.

Chez les compteurs, la lutte finale est engagée entre André Sarrazin, André Boucher et Saint-Laurent, Claude Lamarche du Ste-Marie et Gilles Lefort. Ce dernier est à surveiller car il compte avec plus de régularité que les trois premiers qui sont blessés ou dans une léthargie.

Dans le domaine des gardiens de buts, il faut souligner l'ascension de Guy D'Aoust qui, malgré le fait qu'il s'aligne derrière une défense inexpérimentée, réussit quand même à se surpasser. Cependant, il faut concéder déjà la trophée Bill Durnan à Poitras, gardien du Saint-Laurent qui n'a alloué que 114 buts par joute.

Nous accordons la première vedette à Guy D'Aoust et la seconde à Michel Gingras du Rigaud qui s'est mérité sept points lors d'une joute contre le Brébeuf.

Classement P.G.P.P.N.Tot. Ste-Marie 7 2 0 14 Saint-Laurent 6 1 0 12 Laval 3 2 1 7 Brébeuf 2 4 0 6 Ste-Thérèse 2 4 1 5 Valleyfield 1 7 0 2

Compteurs Club B. A. Tot. Sarrazin CSL 7 16 23 Boucher CSL 13 9 22 Lamarche CSM 12 7 19 Richer CSL 9 9 18 Cusson CSM 8 9 17 Bélisle CSL 7 10 17 Lefort LAV 9 7 16 Aubé CSL 10 5 15 Rochon VAL 7 3 10 Vannasse CSM 5 5 10

Importante victoire des audistes. L'an dernier, le Rigaud s'était mérité le championnat parce qu'il comptait sur une puissante attaque et aussi parce qu'il avait battu ses plus proches rivaux, les Eudistes.

Cette saison, nous suivons le même scénario... à rebours. Le Rigaud possède toujours le même punch à l'offensive, mais sa défensive n'est plus ce qu'elle était, et il a subi la défaite dans une importante joute contre les Eudistes. Jouant avec un aplomb et un système défensif déconcertants, les Eudistes ont réussi à réduire la puissance offensive et à profiter de quelques erreurs défensives pour remporter une victoire méritée. Le championnat n'est pas encore leur cependant, mais une joute nulle mercredi le 10 février contre le Rigaud le leur assurera définitivement.

Michel Gingras du Rigaud a connu une semaine exceptionnelle pour s'emparer de la première position, devant ses coéquipiers Lacoste, Gendron et Racicot qui se suivent dans l'ordre. Le premier à s'infiltrer dans leurs rangs est Letellier des Eudistes au cinquième rang, six points derrière le meneur.

Il est malheureux que Kochenburger du St-Viateur n'ait pas plus de support de la part de ses coéquipiers. Voilà un gardien qui doit bloquer entre 40 et 45 lancers par joute, et c'est

pour cela que nous sommes portés à fermer les yeux sur les dix qui vont choir derrière lui. Presque étouffé à être dit sur le meneur, Jean Vian, qui est la bougie d'allumage de son équipe et qui devrait s'assurer le trophée "Kit".

Section "C"

Le Montréal aura mené durant presque toute la saison et le voilà maintenant menacé d'être poussé hors du détail. Son incapacité à vaincre le Brébeuf lui aura été néfaste. De fait, présentement, la section "C" est des plus équilibrées avec seulement le Boscoville définitivement exclu du détail. Notre-Dame, Ste-Marie et Brébeuf semblent assurés d'une place dans le détail, avec les Eudistes, le Grasset et le Montréal luttant pour le dernier échelon qui conduit au détail.

Le meneur chez les compteurs demeure le même depuis quelque temps, Pierre Primeau des Eudistes, parce qu'il compte avec régularité, devrait s'assurer assez facilement le championnat des compteurs.

</

Le Canadien triomphe des Leafs de Toronto, 4-2

Roy Mack est mort

PHILADELPHIE — Roy Mack, ancien propriétaire des Athletics de Philadelphie, est mort à Philadelphie.

Mack, le fils de Connie Mack, a succombé à une crise cardiaque à l'âge de 69 ans. Roy Mack, son frère aîné, qui a été leur père, et quelques autres actionnaires avaient vendu les Athletics à Arnold Johnson de Chicago en 1953. Johnson obtint plus tard le transfert de la franchise de Philadelphie à Kansas City. Connie Mack est mort il y a quelques années.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Canadiens 4, Toronto 2

LIGUE AMERICAINNE

Rangers 3, Springfield 2

LIGUE DE L'EST

Budbury 5, Royal 1

LIGUE NATIONALE

Trois-Rivières 3, Hull 1

LIGUE DE L'EST

Kings 3, St-Mary 1

CLASSEMENT

LIGUE NATIONALE

Canadiens 33 24 9 109 121 57

Toronto 33 24 9 109 121 57

Détroit 32 21 10 113 132 53

Boston 31 26 8 115 131 49

Chicago 31 26 8 115 131 49

New-York 31 26 8 115 131 49

LIGUE AMERICAINNE

Springfield 32 31 16 5 205 154 67

Rochester 32 29 20 3 208 151 61

Buffalo 32 27 23 2 185 178 56

Cleveland 32 25 22 4 181 192 56

Pittsburgh 32 21 19 7 182 158 51

Quebec 31 23 25 7 158 161 49

LIGUE DE L'EST

Budbury 33 26 19 4 241 220 62

Royal 34 24 20 10 172 158 38

St-Mary 30 21 22 7 156 157 49

Kings 31 23 25 7 158 161 49

St-Mary 32 20 25 7 180 199 47

H-Ottawa 30 19 23 8 171 185 46

Maurice Richard compte deux buts — Ralph Backstrom et Claude Provost sont les autres compteurs — Avance de 21 points du Tricolore en tête de la ligue

TORONTO. — Maurice Richard a marqué deux buts en deuxième période pour conduire hier soir les Canadiens de Montréal, détenteurs de la première place dans le classement de la Ligue Nationale, à une victoire de 4-2 sur les Maple Leafs de Toronto. La joute a marqué les débuts de Red Kelly, anciennement des Red Wings de Détroit, à la défense des Leafs. Richard, qui est revenu au jeu le mois dernier, après avoir été absent pendant sept semaines à cause d'une blessure à la figure, a marqué ses 10e et 11e buts au début et d'une seconde avant la fin de la deuxième période. Claude Provost a marqué un but dans un filet désert dix secondes avant la fin de la joute. Après que Johnny Bower ait été retiré du jeu et remplacé par un sixième joueur d'avant, Billy Harris a marqué les deux buts des Leafs.

Après une période sans but, Maurice Richard ouvrit le pointage avec l'aide de son frère Henri, à 2:32 minutes. C'était le 100e but de Maurice cette saison. Moins de deux minutes plus tard, Ralph Backstrom portait le compte à 2-0, sur des passes de Bernard Geoffroy et de Ab McDonald. Bill Harris déjoua Jacques Plante à 17:39, aidé de Dick Duff et Bobby Baun, mais pendant une punition à Tim Horton, Maurice enfilait son deuxième but de la soirée, encore aidé de Henri. Doug Harvey marqua aussi une assistance.

Billy Harris obtint le deuxième but des Leafs à 14:28 de la troisième période, mais dans les dernières secondes de jeu, Claude Provost compléta le pointage, sur une passe de Don Marshall. Chaque gardien de buts repoussa 36 rondelles au cours de la partie.

Chicago seul au quatrième rang

En triomphant des Rangers de New-York, hier soir, au compte de 5-1, les Black Hawks de Chicago sont remontés seuls au quatrième rang du classement.

Pierre Pilote, Tod Sloan et Murray Ballour ont donné une avance de 3-0 à Chicago durant la première période. Les trois buts furent réussis pendant des punitions à Eddie Shack, Dean Prentice et Bill Gadsby.

Earl Barrill compta le quatrième but des Black Hawks à 11:06 de la deuxième période, pendant que Nesterenko et Eddie Shack purgeaient chacun une mineure double.

Avec les Alouettes

MONTREAL. — Les Alouettes ont fait l'acquisition d'un bloqueur du club de l'Université Purdue aux Etats-Unis. Il s'agit de Bob Becker, âgé de 21 ans, un colosse de six pieds, trois pouces et de 235 livres.

Les Alouettes ont maintenant douze joueurs américains sous contrat en vue de la prochaine saison.

Joute non télévisée

TORONTO. — Radio-Canada a annoncé hier que la joute de hockey olympique entre la Russie et le Canada, à Squaw Valley, ne sera pas télévisée parce que Columbia Broadcasting System détient les droits exclusifs de télévision sur les jeux. Don Corstey, de Radio-Canada, a déclaré hier que CBS projette de téléviser la joute entre la Russie et les Etats-Unis. La télévision de cette partie ne sera toutefois pas retransmise sur les canaux canadiens. Corstey a déclaré que des tranches de films de 15 minutes sur les principaux événements seront disponibles et transmis sur les réseaux canadiens.

Offre refusée

HAMILTON. — La direction des Tiger-Cats de Hamilton a refusé une offre de \$170,000 pour la vente de l'équipe. L'offre avait été formulée par Ernest Whelpton, un riche éditeur et homme d'affaires de Toronto. Dans une lettre adressée à Whelpton, la direction du Hamilton révèle que l'équipe continuera ses activités sur une base lucrative en 1960. Les dirigeants du Big Four ont toutefois adopté un règlement à l'effet que chaque équipe devait devenir une entreprise privée en 1960. Seule l'équipe de Hamilton n'a pas obéi à ce règlement.

\$200,000 à Archie Moore

NEW-YORK. — Humbert Jack Fugazy, directeur de Feature Sports Inc., a offert \$200,000 à Archie Moore, le champion mondial, pour qu'il risque sa couronne contre le champion allemand, l'invincible Erich Schoepner l'été prochain à New-York. Schoepner s'est vu offrir \$50,000. La date d'une telle rencontre serait choisie plus tard. Feature Sports Inc. est le même groupe qui tenta d'organiser le deuxième combat de championnat poids lourd mondial entre Ingemar Johansson et Floyd Patterson. Il faudrait nécessairement que Schoepner demeure invincible de façon à pouvoir affronter Moore. Schoepner est l'aspirant numéro deux chez les mil-lions. Son nom vient tout juste en arrière de l'aspirant numéro un, Harold Johnson, de Philadelphie. Mardi, la National Boxing Association a avisé Moore de s'engager, d'ici vendredi, à défendre son titre contre Harold Johnson sous peine d'être disqualifié comme champion.

Le Ste-Marie gagne encore

Le sénior A du collège Ste-Marie a causé une vive surprise en battant le St-Laurent au compte de 3-2, mardi après-midi, à l'auditorium de Verdun. C'était la première défaite du St-Laurent, cette saison. Réan Richer a ouvert le pointage pour St-Laurent dès le début de la première période. Mais les joueurs du Ste-Marie ont bataillé ferme, et Jean Cusson a égalisé le pointage, après 6 minutes de jeu. Une minute plus tard, Jean-Yves St-Onge comptait le 2e but du Ste-Marie, sur un lancer très dur d'environ 30 pieds. La seconde reprise, Yvon Choquette a marqué ce qui devait être le but gagnant, avec un lancer de 65 pieds que le gardien du St-Laurent a échappé entre ses jambières. Environ 30 secondes plus tard, Bélisle a compté le dernier but de la joute, portant ainsi le compte à 3-2. A la 3e reprise, la grande étoile, le tige Guy D'Avoort, le gardien du collège Ste-Marie qui a effectué 22 arrêts, Yves Hébert a aussi billé pour les vainqueurs, défensivement et offensivement.

Première période

1—St-Laurent, Richer 1:04

St-Laurent, J. Cusson 6:30

(Lawlor)

3—St-Laurent, Bélisle 7:30

(Piquet, Vanasse)

Punition: P. Cusson 14:30.

Deuxième période

4—St-Laurent, Choquette 12:47

(Gingras)

5—St-Laurent, Bélisle 13:12

(J.-P. Gervais, Aubé)

Punitions: Richer 4:36, Downs 6:05, J. Cusson (m.c.) 7:10.

Troisième période

Aucun point.

Punition: Richer 0:47, 5:49.



Pour bien préparer les essais olympiques de ballon-panier qui auront lieu au Centre Notre-Dame, pour tout le Canada, le mois prochain, Yvan Couto, à gauche, qui dirige le meilleur club de la province de Québec, s'est rendu à New-York, aux bureaux de l'A.A.U. On le voit ici en compagnie de Don Ferris, secrétaire de l'Association amateur des Etats-Unis. Les essais canadiens auront lieu du 12 au 16 mars. Ferris a expliqué les démarches qui sont arrivées à l'équipe suédoise qui s'est vue refuser l'entrée aux Etats-Unis. Selon Ferris, les Suédois avaient été avisés trois semaines avant leur départ d'Europe, des difficultés qui les attendaient. Ils entreprirent donc le voyage à leurs risques.

Où est Kelly? A New-York? Chez lui? Suspendu? Repêché? Non. A Toronto

DETROIT. — Leonard (Red) Kelly, une étoile à la défense des Red Wings de Détroit pendant 13 saisons, est devenu hier soir un membre de l'équipe des Maple Leafs de Toronto dans une des transactions les plus compliquées jamais effectuées dans la ligue de hockey Nationale.

Marc Beaumais, un joueur de défense dont les Leafs ne se souviennent que très peu, a quitté Toronto à destination de Boston, où il se joindra aux Red Wings pour leur joute de ce soir avec les Bruins.

En dernier lieu, il s'agit d'un échange d'un joueur pour un autre. Kelly pour Beaumais. La transaction avait été annoncée mardi soir, mais toute l'histoire se mit à s'entourer de confusion et de nébulosité lorsque les directeurs de la ligue s'avisèrent d'y mettre la main, à Palm Beach, Floride.

Drole de liste

Kelly, qui se trouvait déjà à Toronto, reçut ordre du bureau de direction de la ligue de rejoindre immédiatement les Red Wings sous peine de voir son nom porté sur la liste des joueurs à leur retraite. On peut voir son nom demeurer sur cette liste jusqu'à la fin de ses jours étant donné qu'on ne peut réintégrer le circuit si seulement une des équipes s'y oppose.

Kelly a rejoint les Wings, mais par téléphone seulement. Il communiquera avec Jack Adams, le gérant des Red Wings.

Rogers gagne

Au Mont-St-Louis, hier soir, Buddy Rogers a emporté sur Don Leo Jonathan quand ce dernier n'a pu revenir pour le troisième engagement.

En semi-finale, Chief White Owl et Indian Yaki Joe ont pris deux chutes consécutives, en 4:36 et 4:20 minutes, sur Frank Foz et Yvon Racicot.

Johnny Rougeau a disposé de Sweet Hanson en 12:31.

Claude St-Jean a défait Rex Allen en 12:16.

Les élections du Q. R. F. U.

C'est ce soir qu'a lieu à 1,100 Notre-Dame ouest, la réunion annuelle pour les élections du Q.R.F.U. Le président Ed-T. Asselin invite tous les intéressés à y assister.

La dernière année aura été la meilleure depuis longtemps avec les succès des Alouettes Flyers, ceux des Maple Leafs de Notre-Dame de Grèce, l'expansion du football mineur, avec les ligues intercollégiales, intermédiaires et des Cantons de l'Est. Plus que jamais, le Q.R.F.U. développe des jeunes joueurs et jamaïs la ligue du football mineur n'a été aussi brillante dans le Québec.

Les anciens de l'E. S. S. S.

Un but compté par André Boivin, dans la troisième période, a permis aux Verts de Bob Marchand de briser une égalité de 3 à 3 et ainsi s'assurer mathématiquement le championnat de la Ligue des Anciens de l'ESSS.

Dans l'autre joute à l'affiche, les Rouges ont difficilement défait les Bleus au compte de 5 à 4. Claude Joly, Clément et Albert Hirsch, qui forment un nouveau trio, se sont tout spécialement signalés en participant aux 5 points de leur club. Brosseau a réussi le tour du chapeau en plus de se mériter 2 assistances. Hirsch a compté une fois et a participé à trois autres points, tandis que Joly en plus de son but a obtenu 2 assistances. Pour les perdants, Gilles Ricard, avec 2 buts à la plus brillante.

Vers 4, Blancs 3

1—Verts, Chazotte 3:48

(Paquette, Thibodeau)

2—Verts, Boivin (Dagenais) 2:35

3—Blancs, Baribeau 5:45

(Laroche)

4—Verts, Dupuis 8:21

(Boivin, Lavigne)

5—Blancs, Lebeau 15:19

(Gélina, Patenaude)

6—Blancs, Baribeau 1:30

7—Verts, Boivin (Hébert) 6:30

Rouges 5

1—Blancs, Richard (Morin) 1:39

2—Rouges, Hirsch 6:45

(Brosseau, Benoit)

3—Blancs, Ricard 7:30

4—Blancs, Brosseau 7:43

5—Rouges, Brosseau 13:44

(McGraw, Hirsch)

6—Rouges, Joly 2:44

(Hirsch, Brosseau)

7—Rouges, Brosseau 8:52

8—Blancs, Desjardins 13:05

(Ricard)

9—Rouges, Brosseau 10:34

(Hirsch, Joly)

Wings. Clarence Campbell, président de la ligue Nationale, a déclaré que c'était suffisant.

Campbell a déclaré comprendre que Kelly traitait ou les Red Wings voudraient bien l'envoyer. Il appert que c'est à Toronto que Kelly voulait aller.

— c'est là qu'il voulait aller — même s'ils avaient, en premier lieu, décidé de l'expédier à New York.

Un résumé

Pour résumer l'histoire, disons que les Red Wings ont décidé, jeudi dernier, d'effectuer une transaction avec les Rangers. Les joueurs de Détroit impliqués dans cette transaction étaient Kelly et Billy McNeill d'une part et Eddie Shack et Bill Gadsby d'autre part. Le lendemain, Kelly et McNeill firent part de leur décision de prendre leur retraite plutôt que de jouer pour les Rangers. Adams s'empressa de dire qu'il ne voulait plus revoir ni Kelly ni McNeill. Les Rangers se retrouvèrent avec Gadsby et Shack qui, en somme, ne quitteront jamais l'équipe une seule seconde.

Clarence Campbell, de son fauteuil présidentiel, menaçait de sévir. Entretemps, Kelly se rendit à Toronto et en vint à une entente avec les Maple Leafs. Red est propriétaire d'une salle de quilles et d'une ferme où il fait la culture du tabac. Sa ferme et sa salle de quilles sont à Simcoe, Ont., à peu près à mi-chemin entre Toronto et Detroit.

Les compteurs

B. A. Pts

Hovath (Boston) 35 33 68

Belliveau (Canadien) 32 34 66

Hull (Chicago) 28 36 61

Richard (Canadien) 26 33 59

Stasiuk (Boston) 21 36 57

Moore (Canadien) 20 35 55

Howe (Detroit) 25 29 54

Geoffroy (Canadien) 22 32 54

Bathgate (Rangers) 18 36 54

McKenney (Rangers) 16 37 53

Prentice (Rangers) 24 23 47

Bucyk (Boston) 15 31 46

Ullman (Detroit) 17 28 45

Bonin (Canadien) 15 28 43

Pulford (Toronto) 19 21 40

Armstrong (Toronto) 18 22 40

Aldcorn (Detroit) 17 23 40

Toppanzi (Boston) 10 30 40

Hay (Chicago) 13 24 37

Provost (Canadien) 15 22 37

LaBine (Boston) 12 24 36

Goyette (Canadien) 15 18 33

Mohs (Boston) 13 20 33

Sullivan (Rangers) 10 22 32

Sloan (Chicago) 17 16 33

Pilote (Chicago) 5 26 31

Delvecchio (Detroit) 12 19 31

Habenton (Rangers) 13 17 30

Poppen (Rangers) 10 20 30

Nesterenko (Chicago) 10 19 29

Duff (Toronto) 14 15 29

Murphy (Chicago) 11 18 29

Gendron (Boston) 19 8 27

Oliver (Detroit) 13 14 27

Schinkel (Rangers) 13 14 27

Henry (Rangers) 12 15 27

naît pour acquies que sa retraite serait permanente. McNeill a déclaré qu'il espère devenir vendeur.



Voici l'équipe du collège Roussin, champion du Circuit junior de l'Est, qui rencontrera l'équipe d'étoiles de la Ligue Dépression dimanche prochain, le 14 février. Cette partie aura lieu à l'arena du collège Roussin à l'occasion du festival de cette institution. Première rangée: (De gauche à droite): Marc Bélanger, Jean-Guy Frigon, assistant capitaine, Jacques Sarrazin, Guy Thomas, André Robideau, capitaine. Deuxième rangée: (Même ordre): Gilles Cadieux, assistant capitaine, Marc Lévesque, Pierre Marier, Robert Marier, René Gays, assistant capitaine, Michel Ceutu, rév. frère Alexis, s.c., coach. Troisième rangée: Jean Chénier, entraîneur, André Bernier, Roger Pelchat, Richard Lapointe, Luc Gauthier, Guy Bernier, entraîneur. Sont absents sur cette photo: Georges Marier, Lucien Cournoyer, Gilles Beaudry.

Circuit de l'Est

Jedi soir, le Circuit junior de l'Est présentera son dernier programme double de la saison régulière. Les éliminatoires débuteront le 18 février.

Dimanche dernier le Roussin a triomphé du Ste-Marie au compte de 4 à 2. Cadieux a compté deux buts pour les vainqueurs. Cava et Beaudry ont compté un chacun. Chez les perdants Talbot et Brisson déjouèrent le jeune cerbère des collèges. Dans la seconde joute le Montréal-Est et le Repentigny qui luttaient pour la 3e et la 4e position durent se contenter d'un verdict nul de 1 à 1. Rivest et Buchanan comptèrent pour leur équipe respective.

Le programme de jeudi soir (11 février) suscite beaucoup d'intérêt. Dans la première joute le St-Victor sera opposé au Collège Roussin et la course des meilleurs compteurs sera à suivre. La seconde joute a plus d'importance encore puisqu'une victoire du Montréal-Est sur le Ste-Marie permettrait aux protégés de Ralph Buchanan de passer en 3e position en avant du Repentigny.

Les semi-finales débuteront jeudi soir le 18 février. Le Roussin qui a terminé en tête du classement rencontrera l'équipe de 3e position pendant que le St-Victor disputera la victoire à l'équipe de 4e position.

Partie de cartes

L'Association sportive des anciens de l'E.S.S.S. sous la présidence de Claude Joly, organise pour mardi, le 16 février 1960, une grande partie de cartes à la salle de l'école secondaire St-Stanislas, 1200 Laurier est.

De magnifiques prix seront remis aux différents gagnants. On sait que les recettes de cette partie de cartes serviront à amortir les dépenses encourues par les différentes organisations de cette association.

Pour de plus amples informations: VI. 2-4520.

Sous contrat

SAINT-LOUIS. — Le lanceur de relève Lindy McDaniel a signé hier son contrat avec les Cardinals de Saint-Louis, de même que le voltigeur Bill White. La liste des joueurs non engagés chez les Cards en vue de la prochaine saison a Bend Mizell et Alex Grammas. White a été un des douze joueurs de la Ligue Nationale à conserver une moyenne au bâton de 300 et plus l'an dernier. En plus de jouer au champ extérieur, White peut aussi évoluer au premier but.

GARÇONS DEMANDES

pour livraison du Devoir à domicile

Dans les secteurs suivants: OUTREMONT, COTE-DES-NEIGES, VILLE MONT-ROYAL, NOUVEAU-BORDEAUX, BORDEAUX, AHUNTSIC, LONGUEUIL, MONTREAL-SUD, SAINT-LAMBERT, VILLE LEMOYNE, ROSEMONT, SAINT-LEONARD-DE-PONT-AURIEUX, cité SAINT-LAURENT, SAINT-BRUNO, PREVILLE, DUVERNOY, BELOIL.

Service du tirage. Claude Madec, Victor 4-3364

Monsieur! Madame!

Voici...

voilà votre journal



CHEZ LES ARTISTES DE VARIETES

Rébellion contre l'AGVA et création d'un nouveau syndicat

Des artistes de variétés de Montréal sont en rébellion ouverte contre l'American Guild of Variety Artists, un syndicat américain dont la direction est à New-York. Une nouvelle association qui portera le nom de Guilde canadienne des artistes de variétés et dont l'exécutif intérimaire présidé par Johnny Russell vient d'être formé, affirme que l'AGVA n'a pas donné satisfaction aux artistes locaux.

"Depuis une quinzaine d'années, déclare le président, nos artistes de variétés et leurs employeurs ont vu des centaines de milliers de dollars à la caisse d'une organisation étrangère, l'American Guild of Variety Artists, qui fait la pluie et le beau temps dans le domaine du divertissement chez nous. Qu'ont-ils retiré en retour? A peu près rien, la presque totalité de ces sommes considérables ayant été dirigées vers le compte en banque de la maison-mère, aux Etats-Unis, pour ne plus jamais nous revenir.

L'AGVA qui ne détient pas de certificat de reconnaissance syndicale, selon le porte-parole de la nouvelle association, n'a pas été longue à réagir devant cette menace de scission.

Après avoir appris que certains artistes locaux désiraient se joindre à la nouvelle association, l'AGVA a présenté une demande d'injonction contre quatorze individus qui ne seraient liés directement ni à la Guilde américaine, ni à la nouvelle Guilde canadienne. Le porte-parole de la Guilde canadienne estime que cette injonction a pour but de créer de la confusion dans l'esprit des artistes de variétés. Toutefois, il ne se croit pas autorisé à en dire davantage, attendu que l'injonction est en instance de jugement et que le tribunal doit se prononcer à ce sujet le 18 février.

Toutefois, voici l'essentiel d'une lettre circulaire adressée aux artistes de variétés par la nouvelle Guilde canadienne:

"Un malaise se fait actuellement sentir au sein de la grande famille des artistes de variétés de Montréal et de la région.

Cette situation malheureuse est le résultat d'un entêtement de la part d'un groupe d'individus intéressés qui freinent de crainte à la pensée que des artistes de variétés de chez nous veulent se donner une union bien à eux, bien canadienne mieux appropriée à leurs besoins et intérêts et dont les fonds resteront bien canadiens.

"On a voulu, ces jours derniers, jeter sur notre organisation un discrédit en portant contre elle des accusations très graves et lourdes de conséquences dont les responsables devront répondre devant les tribunaux canadiens. La justice tranchera la question.

"Pour le moment, qu'il suffise de dire que tous les membres du conseil intérimaire de notre Guilde sont d'honnêtes artistes de

variétés de Montréal qui n'ont aucun casier judiciaire et qui ne subissent, ni ne tolèrent quel qu'influence que ce soit du monde de la presse ou du lever.

"Ceci dit, nous voulons vous assurer, nous les membres du conseil intérimaire, que nous travaillons que dans votre intérêt et que nous entendons toujours le faire légalement, amicalement, en respectant rigoureusement la liberté de l'individu et la justice.

La lettre met les artistes de variétés en garde contre les tentatives d'intimidation dont ils pourraient être l'objet. Le conseil intérimaire de la Guilde canadienne se compose des personnes suivantes: Johnny Russell, président; Claude Blanchard, vice-président; Pierre Champagne, secrétaire; Roland Legault, Michel Paris et Georges Lachance, directeurs.

D'autre part, l'AGVA est représentée à Montréal par Armand Marion, délégué national, et Phil Patry, gérant d'affaires.

Programme d'organisation

Dans son programme d'organisation, la Guilde canadienne propose que les frais d'initiation des nouveaux membres soient de \$52 par année au lieu de \$150 comme présentement.

En outre, un artiste débutant ne devra pas payer immédiatement les frais d'initiation en tout ou en partie. Sur demande, on leur accorderait gratuitement un permis pour deux semaines.

Un artiste présentement en règle avec l'AGVA n'aura qu'un dollar à verser pour joindre la nouvelle Guilde.

Les représentants de la nouvelle association condamnent l'attitude de l'AGVA qu'ils qualifient de "dictatoriale". A ce sujet, le président de la Guilde canadienne déclare: "Un point capital de notre programme d'action est celui-ci: la Guilde canadienne et ses officiers ou représentants ne prendront jamais un artiste à la gorge".

C'est-à-dire qu'un membre ne sera jamais menacé, intimidé ou molesté par qui que ce soit. Avec la Guilde canadienne, vous ne verrez jamais, comme cela s'est produit ailleurs, un "collecteur" ou représentant interrompre un spectacle parce qu'un artiste n'est pas en règle ou que l'établissement qui l'engage a des redevances envers la Guilde canadienne. Cette pratique fut très répandue au cours des dernières années, et nous la condamnons publiquement."

LE PONT ENTRE HULL ET OTTAWA

Oswald Parent: Ottawa doit convoquer les intéressés

QUEBEC. — Le député libéral de Hull à l'Assemblée législative, M. Oswald Parent, a demandé au ministre des travaux publics, à Ottawa, M. David J. Walker, de prendre l'initiative de convoquer les intéressés en vue d'entreprendre le plus tôt possible la construction d'un autre pont interprovincial entre Hull et Ottawa.

Dans une lettre adressée au ministre fédéral, M. Parent rappelle que le projet est dans l'air depuis 10 ans et que des réunions se sont déroulées en 1955 pour étudier ce projet.

Il rappelle le mémoire de la Chambre de commerce au premier ministre Barrette, en janvier dernier. Ce dernier aurait répondu que son gouvernement reconnaissait l'urgence du projet et qu'il était disposé à participer à des réunions d'études à ce sujet.

Comme le premier ministre Barrette a déjà déclaré que l'initiative de ces réunions devrait venir d'Ottawa, M. Parent demande donc à M. Walker, qui est en même temps responsable de la Commission de la capitale nationale, de convoquer une réunion des parties intéressées en vue d'assurer l'exécution de ce projet, en tenant compte des responsabilités de chacun et de la répartition des dépenses.

MALGRE LA FUSION FAT-COI

Depuis 1955, le nombre des syndiqués n'a pas augmenté

BAL HARBOUR, Flo. — Les dirigeants de la centrale américaine FAT-COI ont appris hier de la bouche du directeur du service d'organisation de leur mouvement que la proportion du nombre des travailleurs syndiqués, comparativement aux effectifs de la force ouvrière, a diminué depuis 1955, soit depuis la fusion de la Fédération américaine du travail et du Congrès des organisations industrielles.

M. John W. Livingston, a déclaré que les attaques qu'on lui a subies les organisations syndicales depuis cette date et l'incapacité de la centrale syndicale de régler ses problèmes intérieurs ont contribué au déclin des effectifs syndicaux.

Les ouvriers de l'auto contre la ségrégation

MEMPHIS, Tenn. — Le Syndicat international des ouvriers unis de l'automobile a pris en main hier la direction des affaires de la section locale de ce syndicat par suite du refus du groupe de Memphis de permettre aux Noirs d'utiliser les salles de repos de l'immeuble syndical.

Le syndicat international avait ordonné au local qui groupe plus de 2,000 membres de cesser la discrimination à l'égard des Noirs. La section locale a refusé de se conformer à cette directive et le syndicat international a décidé de prendre en main la direction des affaires du local.

Il a précisé que les travailleurs non syndiqués se trouvent particulièrement dans les industries des produits chimiques, du textile, chez les collets blancs et dans les services.

Le travail organisé représente aujourd'hui 39 pour cent de la force ouvrière des Etats-Unis comparativement à 40 pour cent en 1955.

Il a expliqué cet échec par l'incapacité de la centrale à trouver des solutions acceptables aux conflits de juridiction qui éclatent entre divers syndicats et à la diminution du personnel d'organisation de la centrale qui est passé à 160 comparativement à 339 avant la fusion des deux organismes. Il a ajouté que seulement la moitié des employés de la centrale peuvent consacrer toutes leurs énergies à l'organisation de nouveaux syndicats.



LA COLONISATION A L'HONNEUR AU SALON DE L'AGRICULTURE — Les jeunes éleveurs des régions de colonisation du Québec seront l'objet d'une attention toute spéciale de la part des organisateurs du Salon national de l'agriculture, dans le décor de cet exhibit du ministère de la colonisation, dont voici une photo de la maquette.

Birmanie: la victoire de U Nu et la loyauté de l'armée ouvrent au pays de nouvelles perspectives de progrès

RANGOON. — La victoire écrasante remportée par le parti de U Nu et la loyauté de l'armée ouvrent à la Birmanie de nouvelles chances de progrès économique et social ainsi que la possibilité de devenir l'une des premières démocraties véritables de l'Extrême-Orient. Les militants de la faction "orthodoxe" de la Ligue antifasciste du peuple ont reçu l'ordre de ne pas se livrer à des réjouissances provocatrices tandis que la direction de la faction conservatrice, battue, a invité ses membres à accepter la défaite avec calme. D'autre part, l'armée, à l'appel du général Ne Win, semble devoir être parfaitement loyale au gouvernement qui formera incessamment U Nu. Ce dernier avait abandonné son poste en octobre 1958 pour permettre à Ne Win d'éliminer la corruption et de préparer des élections calmes et libres. Ne Win a pleinement rempli ce rôle et tous les groupes politiques lui en rendent aujourd'hui hommage.

Heures d'affaires :
9 h. 30 à 5 h. 30

Ouverts le vendredi soir
jusqu'à 9 h.

Une mode nouvelle au quartier général de la marine canadienne

Ottawa — Ces messieurs du quartier général de la marine ont un penchant pour les vestons de couleur voyante et l'on dit que les autorités supérieures ne prennent pas beaucoup cette nouvelle mode.

Autrefois, dans l'insigne de leur rang, les officiers portaient des salons de couleur pour indiquer leur profession. Il y avait neuf couleurs en plus de l'écarlate réservée aux chirurgiens.

Comme les officiers des autres services, les gens de la marine à Ottawa ne portent leurs

uniformes qu'un jour par semaine, apparemment pour faire croire au public qu'il y a moins de mode au quartier général.

Les quatre autres jours, ils portent des vêtements civils et certains officiers de marine ont pris l'habitude de porter des vestons de la couleur de leurs anciens galons.

Au réfectoire des quartiers généraux, où les uniformes bleu marine et les habits civils foncés dominaient autrefois à l'heure du lunch, on voit maintenant tout un parterre coloré.

Contrat de travail signé entre l'OUTA et la Dominion Textile

Des représentants de la compagnie Dominion Textile Limitée et des Ouvriers unis du textile d'Amérique (CCT) ont signé hier une nouvelle convention collective de travail couvrant les employés de quatre moulins de la compagnie à Montréal et deux à Valleyfield, Québec. La signature du contrat a eu lieu à Montréal.

C'est un contrat de deux ans pour lequel les négociations de renouvellement devront débiter quatre mois avant son échéance et il prévoit une augmentation substantielle de salaires telle que recommandée par l'honorable Antonio Barrette la semaine dernière.

L'entente prévoit: Le paiement de salaires rétroactifs de huit cents pour chaque heure travaillée par les employés depuis la fin de l'ancien contrat échu le 8 juillet 1958.

Une augmentation de salaire de 2 cents l'heure qui prend effet immédiatement.

Une augmentation de salaire additionnelle de 3 cents l'heure qui prendra effet à la fin de la première année du nouveau contrat.

Un congé annuel payé additionnel (portant le nombre à huit par année).

La retenue syndicale obligatoire à la fin du contrat pour

les nouveaux employés; Toutes les autres clauses du contrat ont été convenues au cours des séances de médiation devant le ministère provincial du travail à Québec.

Les augmentations de salaires accordées sont considérablement plus élevées que celles recommandées par un tribunal d'arbitrage qui avait suggéré un salaire rétroactif de 6 cents et une augmentation de 2 cents.

Ce nouveau contrat affecte plus de 2,800 employés à Montréal et

Le R. P. d'Anjou au cercle "Rencontres"

Le cercle d'étude "Rencontres" présentera le R.P. Joseph d'Anjou, s.j., dans une conférence intitulée "Croissance psychologique et vocation humaine", mardi, le 16 février, à 8h. du soir, au demi-pensionnat du Sacré-Cœur, à l'intersection des rues Atwater et McGregor.

Cuba: l'avion personnel de Castro s'écrase à la mer alors qu'il se dirigeait vers un atelier de réparations

LA HAVANE. — Des fonctionnaires cubains ont déclaré hier que la découverte de l'épave d'un avion à une trentaine de milles au sud-est de Miami, hier, semble confirmer l'écrasement en mer de l'avion personnel du premier ministre Castro, dimanche dernier. L'avion, qui avait trois personnes à son bord, se rendait en Floride pour subir des réparations à une base américaine. Les fonctionnaires ont ajouté que le siège d'avion repéré dans les eaux au large de Miami par un garde-côtes américain appartenait probablement à l'appareil disparu. Il semble que les trois hommes d'équipage se soient noyés. On ignore tout des causes possibles de cet accident.

Offres "Vedettes" LAINE A TRICOTER



Laine "JUMBO"

POUR GROS TRICOT (BULKY KNIT)

Faites des chandails durant vos temps de loisirs. Cette laine avec 15% brins NYLON et 85% LAINE pure.

● Noir ● Gris pâle ● Gris foncé ● Vert irlandais ● Blanc ● Gris foncé ● Jaune foncé ● Vert mousse ● Mauve

DUPUIS — TROISIEME — RAYON 271

"Double Knitting"

Laine et nylon en pelotons de DEUX ONCES pour gros tricot de ski, mitaines, gants ou gros chandails de sport, de pêche.

● Rhuge clair ● Vin ● Rose ● Beige ● Bleu pâle ● Trueblue ● Gris mix ● Jaune ● Gris foncé ● Marine ● Noir ● Blanc

DUPUIS — TROISIEME — RAYON 271

BROADLOOM VISCOSE

Couleurs unies - 4 largeurs 12' - 9' - 36' - 27'

Pour la première fois
Dupuis offre cette qualité
à aussi bas prix

Marque "DUPREX"

.53

LE PIED CARRE DANS LES
DIMENSIONS 12' — 9' ET 36'

EXEMPLE:

12' par 12' — 144 pieds carrés
144' à 0.53 —

76.32

Largeur 27' **3.69** LA VERGE COURANTE

VISCOSE 3 BRINS — Teinture donnée dans la solution du Viscose — 8 rangées de brins au pouce. Ce broadloom en plus de rehausser l'apparence de vos pièces, vous durera des années. Facile d'entretien, il est présenté dans des nuances s'harmonisant avec celles de vos murs et de vos meubles.

DUPUIS — SIXIEME — RAYON 731

MAGASIN A RAYONS DUPUIS Freres RAYMOND DUPUIS, président - 865 EST, RUE STE-CATHERINE, MONTREAL

GRAND SPECIAL!

CUISINIERE
"Admiral 30"

AVEC BROCHE-ROTISSERIE

195.00

Un appareil luxueux avec caractéristiques modernes, fabrication de 1ère qualité.

- Eclairage indirect en surface
- Prise de courant avec minuterie
- Interrupteur à 7 degrés de chaleur
- Elements tubulaires chauffant rapidement
- Contrôle automatique du four avec pendulette
- Grand tiroir dans le bas pour ustensiles divers
- Broche-rotisserie (tourne-broche) à même le four

Aussi peu que \$1.85 par semaine

SERVICE ET GARANTIE DUPUIS

DUPUIS — QUATRIEME — RAYON 732